

**AVEC**

Bruno Karsenti
Annette Wieviorka
Joël Kotek
Yann Jurovics

Rudy Reichstadt
Denis Charbit
Daniel Szeftel
Emmanuel Debono

Pierre Birnbaum
David Seymour
Annette Becker

Juillet 2025 - N° 67

La guerre des mots

Crif

**Les textes publiés dans la collection des Études du Crif
n'engagent pas la responsabilité du Crif.**

La rédaction n'est pas responsable des documents adressés.

PAGE 3

Édito

PAGE 4**Dossier : La guerre des mots**

Table ronde avec Bruno Karsenti, Annette Wieviorka et Joël Kotek : « Génocide, apartheid, colonisation – le combat des mots »

PAGE 16

Yann Jurovics : « Génocide : succès et dilution d'une notion »

PAGE 25

Rudy Reichstadt : « La théorie du complot : objet d'un débat ? »

PAGE 33

Denis Charbit : « Apartheid »

PAGE 38

Daniel Szeftel : « Colonialisme »

PAGE 43

Emmanuel Debono : « Sionisme »

PAGE 61**Focus Pierre Birnbaum****PAGE 62**

Pierre Birnbaum : « Les Juifs dans la République : révélateurs des crises du pacte républicain ? »

PAGE 69

Pierre Birnbaum : « États-Unis : Sur la fin de l'espoir »

PAGE 80**Trois textes, trois voix****PAGE 81**

David Seymour : « 7-Octobre : Regards croisés sur l'antisémitisme, l'antisionisme et la problématique juive contemporaine »

PAGE 89

Bruno Karsenti : « Charlie Hebdo et le Crif »

PAGE 93

Annette Becker : Marc Bloch, « historien, soldat, juif », entre au Panthéon

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Robert Ejnes

COMITÉ ÉDITORIAL

Yonathan Arfi, Stéphane Bou, Marylou Rodella Hattab, Claire Cavaglione

COORDINATION ÉDITORIALE

Marylou Rodella Hattab

CONCEPTION GRAPHIQUE

agence 4août

IMPRESSION

Imprimé en Europe

CRÉDIT PHOTO

Les photographies ont été proposées par les auteurs

Imprimé en juillet 2025



Edito

« La guerre des mots », nouvelle ligne de front de la haine antijuive

Il y a un an et demi, en introduction au numéro des *Études du Crif* paru juste après le 7-Octobre, nous écrivions, sous le choc et à chaud, que les massacres commis ce jour-là constituaient une fracture dans l'histoire de notre époque. Le temps écoulé n'a fait que confirmer ce constat. Le 7-Octobre n'a pas seulement déclenché l'une des flambées de violence les plus dévastatrices qu'ait connues le Proche-Orient ; il a aussi inauguré, à l'ombre de la guerre, une période d'épreuves, de tensions et de bouleversements intenses pour les Juifs du monde entier.

Les Juifs se trouvent désormais pris dans une situation très difficile, parfois périlleuse. Il serait vain de le nier : il leur faut à la fois faire front face à une hostilité extérieure croissante, et assumer le débat issu des désaccords, parfois profonds, qui traversent leurs rangs. Cette tension appelle une double exigence : préserver la diversité des voix – l'une des richesses du judaïsme – tout en veillant à ne pas se fracturer de l'intérieur. Il s'agit de faire vivre la discussion sans perdre la solidarité, de tenir ensemble une pluralité parfois vive et une cohésion nécessaire. En un mot : de continuer à penser, librement et sereinement, malgré l'antisémitisme et la haine décomplexée d'Israël. Un défi qui est précisément la vocation et l'esprit des *Études du Crif*.

La sidération des premières semaines a laissé place à une inquiétude profonde et durable, aux ramifications multiples : sociales, politiques, morales, identitaires. En Israël, la guerre se prolonge, avec son cortège de douleurs, d'ambiguïtés et d'interrogations existentielles et l'absence de retour des otages – 53 à l'heure où nous écrivons ces lignes – empêche le travail de deuil de commencer. À Gaza, la tragédie pour les populations civiles, jetées dans la guerre par le Hamas, semble ne pas avoir de fin. Et dans la plupart des pays occidentaux, le climat s'est durci : l'antisémitisme s'est désormais installé au cœur du débat public. Elle prend des formes nouvelles – universitaires, culturelles, militantes – qui inquiètent, heurtent, blessent.

Nous sommes entrés dans une séquence qui oblige, plus que jamais, à penser ce qui nous arrive. Cela suppose, d'abord, de bien nommer le réel. Le présent numéro, à travers son dossier central, s'attache à cette exigence.

Intitulé « La guerre des mots », ce dossier explore l'un des fronts les plus décisifs de la période ouverte depuis le 7-Octobre : celui du langage. Car ce qui se joue aujourd'hui ne relève pas seulement d'un conflit militaire ou d'une polarisation politique, mais aussi d'un affrontement symbolique d'une rare intensité. Parler à propos d'Israël de « colonialisme », d'« apartheid » ou de « génocide », ce n'est rien dire sinon chercher à disqualifier et délégitimer. Ce glissement fallacieux du vocabulaire vers l'anathème n'est pas seulement préoccupant : il est profondément choquant. Ces mots, brandis comme des accusations aveugles, redessinent le réel autant qu'ils l'instrumentalisent, transformant des concepts historiques et juridiques en armes idéologiques. Nous avons tous entendu comment « sioniste » était devenu, pour beaucoup, l'étendard d'une simple insulte, fonctionnant comme un stigmate et un marqueur d'infamie. Ce qui se donne pour une critique d'un régime se révèle souvent être une remise en cause fondamentale de l'existence même de l'État d'Israël.

Ce dossier entend restituer aux termes leur rigueur, en réinscrivant dans leur histoire quelques-uns de ces mots emportés par la bataille sémantique actuelle, et en dénonçant le scandale éthique et politique que constitue leur usage dévoyé dans une entreprise de délégitimation systématique – symptôme d'une crise profonde du débat démocratique, où l'ignorance et la mauvaise foi, sous les dehors de la vertu, élaborent une nouvelle grammaire de la haine antijuive.

Yonathan Arfi
Président du Crif

ÉDITO

**TABLE RONDE AVEC
BRUNO KARSENTI, ANNETTE WIEVIORKA ET JOËL KOTEK**

Le combat des mots au cœur du conflit israélo-palestinien



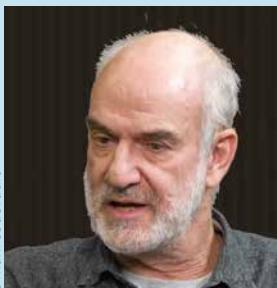
BRUNO KARSENTI

Bruno Karsenti est philosophe, Directeur d'étude à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Son dernier livre paru : *La place de Dieu – Religion et politique chez les modernes* (Fayard, 2023).



ANNETTE WIEVIORKA

Annette Wieviorka est historienne, directrice de recherche honoraire au CNRS, et vice-présidente du Conseil supérieur des archives. Elle est spécialiste de l'histoire des Juifs au XX^e siècle, de la Shoah et de sa mémoire. Elle a été membre de la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs en France (Mission Mattéoli). Elle est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur l'histoire des Juifs au XX^e siècle, sur le Génocide et sa mémoire. Son dernier livre : *Itinérances. Parcours d'historienne* (Albin Michel, 2025).



JOËL KOTEK

Joël Kotek est historien, professeur émérite à l'Université Libre de Bruxelles. Il est le Président de l'Institut Jonathas, centre d'études et d'action contre l'antisémitisme. Il est notamment l'auteur de *Le siècle des camps, détention, concentration, extermination, cent ans de mal radical*, avec Pierre Rigoulot (Lattès, 2000) ; *Au nom de l'antisionisme : l'image des Juifs et d'Israël dans la caricature depuis la seconde Intifada*, avec Dan Kotek (Éd. Complexe, 2003) ; *La carte postale antisémite : de l'affaire Dreyfus à la Shoah*, avec Gérard Silvain, (Berg International Éditeurs, 2005) ; *Israël et les médias francophones au miroir du conflit gazaoui* (CCOB, 2015) ; et de *Shoah et Bande dessinée, l'image au service et la mémoire* (Denoël, 2017).

Depuis le 7 octobre 2023, le langage lui-même est devenu un champ de bataille. Les termes de « génocide », « apartheid » ou « colonialisme » sont massivement mobilisés pour accuser Israël, non seulement dans l'espace médiatique et militant, mais aussi au sein même des institutions universitaires. Ce débat sémantique, qui engage à la fois l'histoire, le droit et la morale,

révèle une crise plus profonde : celle de la production du savoir et de l'autorité intellectuelle. Autour de la table : Bruno Karsenti, philosophe, Annette Wieviorka, historienne, et Joël Kotek, historien, interrogés par Stéphane Bou. Ensemble, ils déchiffrent les racines, les détournements et les conséquences de cette « guerre des mots ».

STÉPHANE BOU (SB) : Depuis le 7-Octobre, un des champs de bataille est sémantique. Un combat se livre dans la langue elle-même, portant sur le sens des mots. « Génocide », « apartheid », « colonialisme » : ces termes sont aujourd’hui mobilisés pour accuser Israël de manière infondée. Nous avons alors le sentiment que le langage se fissure, que le vocabulaire vacille, comme si nommer les faits relevait désormais d'un acte subjectif.

BRUNO KARSENTI (BK) : Je crois que les véritables crises se manifestent toujours ainsi : par une atteinte portée au langage. C'est un phénomène récurrent dans l'Histoire. Ce qui distingue notre époque, toutefois, c'est que l'antisémitisme semble aujourd'hui avoir trouvé dans certains mots des armes efficaces. La manière dont résonnent certains termes déclenche des affects, mais aussi des manières d'agir et de se mobiliser. « Colonialisme », « apartheid », « géno-

cide » : ces mots cristallisent un imaginaire, ils tracent une montée en intensité dans l'accusation portée contre Israël. Chacun marque une étape supplémentaire. Et le terme de « génocide », bien sûr, représente le sommet de cette rhétorique.

Il faut, dès lors, comprendre comment cette montée s'opère, à partir d'un concept historique partagé – la colonisation –, qu'on infléchit dans une direction particulière. On cherche à montrer que la colonisation israélienne, dont on postule le caractère originaire, serait de type racial, qu'elle relèverait d'un racisme structurel. Cela permet de franchir un seuil avec l'accusation d'apartheid, puis de prétendre que cette logique raciale aurait aujourd'hui atteint sa forme criminelle extrême : le génocide. Le raisonnement suit une grammaire antisioniste, et c'est elle qu'il convient de déconstruire.

SB : Et selon vous, comment faut-il s'y prendre pour défaire cette grammaire ?

BK : Il s'agit d'abord de montrer en quoi cette construction est antisémite dans son articulation même, en commençant par ses prémisses. Or la difficulté, c'est que cela suppose également de restituer le sens légitime de ces mots. Ces termes – « génocide », « colonialisme », « apartheid » – appartiennent à un lexique scientifique, issu des sciences sociales et historiques. Pris dans leur rigueur conceptuelle, ils ne sont pas en soi militants ni polémiques. Ils sont censés éclairer le débat public. Aujourd'hui, leur usage est dévoyé. Ils résonnent d'une manière qui n'a plus rien d'objectif.

Pour contrer ce phénomène, il faut les réinscrire dans la réalité qu'ils prétendent désigner. On nous dit que le conflit israélo-palestinien relève du colonialisme, du racisme, voire d'une politique génocidaire ? Il faut alors reprendre la description de ce conflit, et voir précisément où les mots cessent d'être adéquats.

La première déviation majeure consiste à faire remonter la naissance du sionisme, de l'État d'Israël et de sa politique, à une histoire du colonialisme. Il faut au contraire rappeler que le sionisme est un mouvement de libération nationale, celui des Juifs à l'époque moderne. Il s'inscrit dans un processus de décolonisation, né de l'effondrement des empires ottoman et britannique. Il n'est absolument pas né d'un impérialisme qui aurait sa base en Europe. L'histoire d'Israël est celle d'un processus de nationalisation décolonial, qui s'est construit en contradiction avec ce que la politique européenne avait engendré en

termes de domination et de persécutions de certains peuples infériorisés.

Mais il faut aussitôt ajouter qu'un autre processus de libération nationale s'est développé en parallèle : celui du peuple palestinien. Ce processus s'est exprimé plus tardivement, selon un rythme désynchronisé par rapport au mouvement sioniste, et d'abord au sein d'un nationalisme arabe unifié qui l'absorbait. Cette désynchronisation ne signifie pas que l'un serait plus légitime que l'autre. Le mouvement national palestinien est légitime, dans la mesure où il relève d'un mouvement moderne d'autodétermination. Il visait à fonder une entité politique autonome, mais il s'est heurté à la fois à des difficultés internes, et au projet sioniste. Le conflit israélo-palestinien résulte de cette confrontation entre deux processus désynchronisés : l'un a abouti à la création d'un État, l'autre non.

À ce constat, il ne s'agit pas ici d'attribuer des responsabilités de manière univoque. La vraie question est : pourquoi le processus de nationalisation palestinien n'a-t-il pas abouti ? C'est un phénomène complexe, où des causes internes et externes ont joué. Et que produit-il aujourd'hui ? Le fait est qu'il a donné naissance à une politique dominée, dans son axe principal, par un groupe terroriste. Il ne s'y résume pas, mais il l'a bel et bien engendrée. Cette orientation l'a éloigné d'un horizon statto-national moderne et démocratique, pour s'enfermer dans un projet islamiste et religieux. Ce projet n'a plus rien à voir avec la construction d'un État moderne. Le contraste avec Israël est, de ce point de vue, saisissant. Malgré les dérives suprémacistes de la politique israélienne actuelle, qu'il faut

à tout prix contrer, Israël demeure un État de droit, de type démocratique.

Or les antisionistes refusent cette réalité. En qualifiant le sionisme de colonial ou de racial, ils interprètent les tendances politiques actuelles comme la révélation de la nature profonde du projet sioniste, ce qui est faux. Le combat sur les mots se joue ici : il faut restituer l'histoire du sionisme dans sa réalité historique et sociologique, sans l'écraser sous les catégories importées et instrumentalisées. Prenons un exemple : dire qu'Israël est un État « illibéral » est inexact. Il est vrai que certaines tendances actuelles, qui attaquent la séparation des pouvoirs et le contrôle sur l'exécutif, vont dans ce sens. Il est vrai que le risque est à l'ordre du jour. Mais Israël reste, dans ses structures fondamentales, un État de droit démocratique. Ce fait est nié par les antisionistes, parce qu'il contredit leur récit.

Reste la question du « génocide », qui occupe le sommet de cette rhétorique accusatoire. Pourquoi ce terme ? Parce qu'il frappe immédiatement les esprits : il évoque une réalité claire et brutale – celle d'un État qui chercherait à tuer un peuple. Appliquer ce mot à Israël revient à inverser l'histoire : cela revient à accuser un peuple qui a subi un génocide d'être en train d'en commettre un. Cette perversion du sens est au cœur du succès du mot. Elle révèle aussi une difficulté plus profonde : une incapacité à penser ce qu'est un État-nation moderne, à comprendre ses tensions et ses exigences. Cette confusion alimente la fascination pour le terme « génocide » et explique l'attrait qu'il exerce dans une partie de l'opinion.

SB : Annette Wieviorka, Joël Kotek, vous êtes tous deux historiens et avez travaillé de manière approfondie sur la notion de génocide. Comment appréhendez-vous son usage contre Israël depuis le 7-Octobre ?

ANNETTE WIEVIORKA (AW) : Je suis historienne, et j'aime, dans mon travail, revenir à ce que disait Marc Bloch. Dans l'ouvrage qu'il a écrit pendant l'Occupation et publié après la Libération, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien* (Armand Colin, 1997), il s'adresse à son fils pour lui expliquer à quoi sert l'histoire. C'est un petit livre dense et lumineux. Un de ses chapitres est consacré à la question de la nomenclature – et c'est exactement ce qui nous intéresse ici.

Marc Bloch y rappelle qu'avant toute analyse, il faut disposer d'un langage approprié : un langage capable de délimiter précisément les contours des faits, mais aussi suffisamment souple pour s'adapter aux découvertes à venir. Ce langage doit éviter les flottements, les équivoques. Il cite Paul Valéry, qui écrivait : « Ce moment capital des définitions et des conventions nettes et spéciales qui viennent remplacer les significations d'origine confuse et statistique n'est pas arrivé pour l'histoire ». Et Bloch commente : « Il est vrai que cette heure d'exactitude n'est pas encore arrivée. Est-il impossible qu'elle sonne un jour ? Et d'abord, pourquoi se montre-t-elle si lente à sonner ? ».

Je ne suis pas plus optimiste que Marc Bloch. Il ajoute que l'histoire reçoit l'essentiel de son vocabulaire de la matière même qu'elle étudie. Ce vocabulaire, dit-il, elle l'« accepte déjà fatigué et déformé par

un long emploi ; ambigu, souvent dès l'origine, comme tout système d'expressions qui n'est pas issu de l'effort sévèrement concerté des techniciens ». L'historien, explique-t-il encore, écoute les documents produits par des époques différentes, mais pense avec les catégories et les mots de son propre temps.

Les mots changent. C'est leur nature. Quand le sociologue Louis Wirth écrit en 1928 sur le ghetto de Chicago, il fait quitter à ce mot son sens premier – et ce faisant, il en détruit le sens originel. Les mots glissent, évoluent. Dans ce contexte, j'ai trouvé vaine la discussion, menée entre historiens – et à laquelle je ne me suis pas mêlée – sur la qualification du 7-Octobre comme « pogrom ». Fallait-il se référer aux pogroms russes des années 1880 ? La discussion sur les mots, parfois, me semble stérile. Pour reprendre encore les termes de Marc Bloch, les mots continuent de vivre à nos côtés d'une « trouble vie de place publique ». Et c'est bien le cas des mots dont nous parlons aujourd'hui – « génocide », « apartheid », « colonialisme » – qui, eux aussi, mènent cette trouble existence publique, entre signification flottante, instrumentalisations et passions politiques.

SB : Ces trois mots, comment les appréciez-vous ?

AW : Nous avons affaire ici à trois mots tout à fait différents. Le premier, « colonialisme », est un terme très ancien. Il est emprunté au latin vers 1310, et les colonies ont existé de tout temps. Lorsqu'on étudie l'histoire ancienne, on parle des colonies grecques, des colonies romaines. Ce mot s'est ensuite enrichi et a produit une famille

lexicale : colonisation, colonisateur, colonisé, colonialisme... puis « colons », qui deviennent parfois des « rapatriés » lorsqu'ils partagent la nationalité de la métropole.

L'histoire de ce mot est donc longue et complexe. Et elle ne s'arrête pas là. On parle ensuite de « néocolonialisme » – un concept que l'on évoque de moins en moins, hélas. Le « postcolonial », lui aussi, est quelque peu tombé en désuétude, alors qu'il fut central. Aujourd'hui, c'est le mot « décolonial » qui occupe le devant de la scène. Et je pense que nous devrions nous pencher sérieusement sur cette idée du « décolonial », car, comme cela a été dit plus tôt sous d'autres termes, c'est à partir de ce point-là que tout se déstructure, que le sens se délite.

Concernant le terme de « génocide », je ne reviendrai pas ici sur son histoire, mais il importe de rappeler qu'il s'agit d'une notion juridique. Il existe une définition juridique du génocide. Or, on entend souvent dire que tel ou tel génocide a été « reconnu », comme s'il s'agissait d'un simple acte de reconnaissance symbolique. Mais cela ne fonctionne pas ainsi. Il y a des personnes qui ont été condamnées pour génocide, juridiquement. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le mot « génocidaire » est apparu, notamment à propos du Rwanda.

Personne ne « reconnaît » un génocide de manière abstraite. C'est une question de droit. Permettez-moi d'ajouter, puisque j'ai ici une tribune, que je regrette profondément la mode à laquelle on a sacrifié dans certains cercles : celle des *Genocide Studies*. Je pense notamment à l'introduction, dans ce champ, du génocide des Hébreux. En examinant ce que l'on sait – qui

est peu – sur le cas des Héreros, on comprend que cette démarche pose problème : en accumulant les cas dans un cadre académique qui empile les génocides, on perd en rigueur¹.

Prenons un autre exemple : Srebrenica. Entre 5 000 et 10 000 hommes y ont été tués, ce qui a suffi à qualifier cet événement de génocide. Pourtant, il ne s'agissait pas d'un anéantissement global d'un peuple. À partir du moment où l'on ne s'en prend ni aux femmes ni aux enfants, la définition du génocide, au sens strict, n'est pas pleinement remplie. Et cela, sans que cela n'entraîne de négationnisme : il y a eu 7 000 morts à Srebrenica, mais qualifier cela de génocide reste sujet à discussion. Je pourrais, à cause de cette affirmation, être poursuivie pour contestation – ce qui montre à quel point le débat est verrouillé.

Pour de nombreux historiens, en dehors du cas des Héreros (que je laisse à Joël Kotek), le consensus se fait sur trois génocides majeurs au XX^e siècle : celui des Arméniens, celui des Juifs, et celui des Tutsis. Je pourrais développer davantage, mais ce n'est pas l'objet ici. Je tiens simplement à souligner que le génocide est une qualification juridique. Elle ne repose pas sur une reconnaissance politique, même si cette tentation existe parfois. Je fais partie des historiens qui s'opposent à ce que les responsables politiques s'arrogent le pouvoir de dire l'histoire. Il fut un temps, dans une autre période intellectuelle, où existait un grand mouvement appelé « Liberté pour l'histoire ». Ce

mouvement – aujourd'hui affaibli – affirmait haut et fort qu'aucune reconnaissance politique ne peut remplacer l'analyse rigoureuse d'un événement historique.

Enfin, le mot « apartheid » est un cas particulier. C'est, à mon sens, le plus verrouillé de tous ces mots. Bien sûr, il a été utilisé avec une certaine liberté : on a pu parler d'apartheid à propos de la situation des femmes en Iran ou en Afghanistan. Mais malgré cela, ce mot conserve une définition précise. Il désigne un régime particulier, celui de l'Afrique du Sud. Jamais, à ma connaissance, on ne qualifie la ségrégation raciale aux États-Unis d'« apartheid ». C'est donc un mot à la signification étroite et spécifique, et son usage dans d'autres contextes devrait être manié avec prudence.

SB : Joël Kotek, vous êtes historien des génocides et de l'antisémitisme. Est-ce que votre analyse de la situation converge avec celle exprimée d'abord par Bruno Karsenti et avec celle d'Annette Wieviorka ?

JOËL KOTEK (JK) : En ce qui concerne les Héreros, oui, je pense qu'il y a bien eu génocide. C'est une évidence. Le 3 octobre 1904, un *Vernichtungsbefehl* – un ordre d'extermination – a été promulgué par le général en chef des troupes coloniales allemandes. Le général von Trotha déclara ne pouvoir épargner « ni les femmes ni les enfants. » Cet ordre formel d'extermination a conduit à la mort de 80 % de la population héréro en deux ans. Il est donc légitime de parler de génocide.

¹ Le génocide des Héreros, survenu entre 1904 et 1908, fut un acte de violence extrême commis par l'Empire allemand contre le peuple hérero, ainsi que les Namas, dans ce qui est aujourd'hui la Namibie. Suite à une révolte des Héreros contre la colonisation allemande, les autorités coloniales réprimèrent brutalement les insurgés. Les soldats allemands ont tué des milliers de personnes, contraint les survivants à mourir de faim et de soif dans le désert, et ont envoyé de nombreux prisonniers dans des camps de concentration.

Cela fait trente ans que je travaille sur ces questions, avec la volonté d'être un gardien du sens des mots. Sur ce point, Annette Wieviorka a totalement raison : les mots ont été créés pour signifier quelque chose de précis. Raphael Lemkin, comme Winston Churchill, l'ont répété : ce mot n'a pas été inventé pour rien, sinon pour nommer des réalités jusque-là indescriptibles. Lemkin a élaboré la notion de génocide à partir du précédent arménien puis des massacres des judaïcités européennes.

Pour ma part, je considère qu'il y a eu quatre génocides historiques incontestables au XX^e siècle. En 1904, ce fut le tour des Héreros ; en 1915, celui des Arméniens (mais aussi des Grecs pontiques et des Araméens, souvent oubliés) ; durant la Seconde Guerre mondiale, celui des Juifs ; et, enfin, celui des Tutsis au Rwanda en 1994. À cela, j'ajouterais les massacres des Yézidis en 2013 qui, à mes yeux, relèvent de la catégorie de génocide. Hélas, ce qu'il faut retenir, c'est qu'aujourd'hui ce mot est totalement galvaudé. Mon maître belge, Maxime Steinberg, aimait parler de « mots malades ». Le vocable génocide est un bel exemple type de ce qu'est un « mot malade ». Il est instrumentalisé à des fins politiques. Sur ce point, Annette Wieviorka a raison : qualifier Srebrenica de génocide pose question. Les criminels contre l'Humanité serbes ont épargné les femmes et les enfants. Or, la marque du génocide, c'est précisément l'anéantissement global, y compris et surtout des enfants. C'est le b.a.-ba de tous les génocidaires eux-mêmes. En 1994, les responsables du génocide rwandais déclaraient : « Cette fois, ne refaisons pas l'erreur de 1959 où nous avions épargné femmes et enfants ». Ces penseurs hutus du génocide

reprenaient les propres mots du chef de la SS, H. Himmler. Celui-ci déclara en effet en 1943, à des SS réunis pour l'occasion : « Nous avons dû prendre la grave décision de tuer les enfants pour qu'ils ne deviennent pas les vengeurs de leurs pères ». Tout le monde doit mourir : c'est ainsi qu'en l'espace de cent jours, les génocidaires assassinèrent 80 % des Tutsis, à raison de dizaines de milliers de morts par jour – surtout au début. L'ampleur est inouïe. Or, que constate-t-on aujourd'hui en Belgique, c'est un usage totalement abusif du concept de génocide. À propos d'Israël évidemment. C'est un usage dominant. Cela fait trente ans que j'enseigne à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), où j'ai créé un cours sur la criminalité de masse, mais je ne suis jamais invité à débattre, car mes positions dérangent. Mieux, elles mettent mes collègues dans l'embarras. Ce que je dis va à rebours de la *doxa*. Aujourd'hui, au sein des universités belges, des médias dominants, du monde politique, l'emploi de mots comme « génocide », « apartheid » ou encore « colonialisme » est d'usage courant s'agissant d'Israël. L'égérie Judith Butler a été invitée à l'ULB. La salle était pleine : 700 personnes, en majorité des étudiants. J'étais présent. Et, très franchement, j'ai été frappé par l'extrême pauvreté intellectuelle de ses propos. Je m'attendais à une pensée complexe, mais j'ai entendu des propos vides de toute pensée. Les jeunes ne prenaient même pas de notes, car il n'y avait rien à noter. Cela m'a rassuré, d'une certaine manière...

SB : Vous dites tout cela sur le contexte belge sans avoir l'air étonné le moins du monde.

JK : En effet. Pourquoi ? Parce qu'en Belgique, nous vivons ce que l'on pourrait appeler, comme aux États-Unis, une tempête parfaite – *the perfect storm*. La Belgique est au croisement de trois formes d'antisémitisme : un antisémitisme primaire, classique, chrétien ; un antisémitisme musulman, qu'il ne faut pas ignorer ; et un antisémitisme de gauche, notamment de nature économique. Ce mélange produit un terrain extrêmement propice à cette dérive.

Je me souviens, par exemple, d'une lettre ouverte écrite par l'évêque d'Anvers à ses « amis juifs ». Il y opposait le « Dieu vengeur d'Israël » au « Dieu d'amour des chrétiens ». C'est une vieille rengaine, que l'on croyait disparue, mais qui revient en force. Et dans ce climat-là, les mots se dérèglent, perdent leur ancrage et deviennent des armes idéologiques.

Nous assistons aujourd'hui à une véritable libération de la parole antisémite. Une forme de décomplexion. Et ce phénomène s'accompagne de ce que les chercheurs en sciences sociales allemands ont appelé l'antisémitisme secondaire. Il ne s'agit pas d'un antisémitisme qui aurait surgi *malgré* Auschwitz, mais plutôt à cause d'Auschwitz. De belles études ont été menées sur ce point. Cette idée, devenue presque une maxime, est bien résumée par une phrase souvent attribuée à Peter Szondi ou à Jean Améry – parfois à Hans-Joachim Schoeps ou à Zvi Rex selon les sources – et qui dit : « Les Allemands ne pardonneront jamais

aux Juifs Auschwitz ». Je dirais même : les Européens. Il y a, au fond, une forme de soulagement ou de plaisir pervers à faire porter aux Juifs la responsabilité de la Shoah. Vladimir Jankélévitch avait déjà pressenti cela. Il parlait de la joie de transférer sur les Juifs la charge de la Shoah. Cette inversion morale est saisissante.

J'ai mené récemment un sondage en Belgique. Il en ressort que près de 50 % des Flamands estiment qu'Israël fait aujourd'hui aux Palestiniens ce que les Allemands ont fait aux Juifs. C'est proprement vertigineux. Cette projection est une manière de se décharger du poids du passé – un passé qu'ils refusent d'assumer. Il faut rappeler ici que la Flandre a connu une forte collaboration. 67 % des Juifs d'Anvers ont été déportés et exterminés, contre 35 % à Bruxelles. Ce chiffre est déjà élevé, mais la différence est significative.

Aujourd'hui, il est pratiquement impossible de publier un article favorable à Israël dans un quotidien flamand. Il y a un consensus médiatique anti-israélien écrasant. Et chose remarquable : seuls certains courants de droite soutiennent encore Israël. Pas l'extrême droite, mais une droite nationale. Cela reste étonnant et révélateur d'un basculement.

J'ai, pour ma part, identifié trois formes d'antisémitisme qui se combinent dans le contexte belge – et peut-être demain dans le contexte français. D'abord, l'antisémitisme primaire, classique, chrétien ou musulman. Il reste vivace. J'ai même réalisé un sondage selon lequel une part non négligeable de la population belge croit encore que les Juifs ont tué Jésus. Ensuite, il y a

cet antisémitisme secondaire, que je viens d'évoquer, lié à la mémoire de la Shoah – non pas malgré elle, mais comme conséquence d'un ressentiment à son égard.

Et enfin, une troisième forme, que j'appelle antisémitisme de calcul, ou tertiaire. Ce n'est pas un antisémitisme par conviction, mais par opportunisme. Il s'agit d'un antisémitisme électoral. Il ne vient pas directement des Juifs, mais de ceux à qui on suppose que les Juifs seraient hostiles. En clair : il est dicté par la présence d'une importante population arabo-musulmane, perçue comme hostile à Israël, et que l'on cherche à ménager pour des raisons électorales. À Bruxelles, cette population est très importante. Près de 30 % de la population est aujourd'hui d'origine musulmane. L'islam y est devenu la première religion. Dans les écoles, environ 40 % des élèves sont inscrits au cours de religion musulmane.

Face à cette réalité, les partis politiques pratiquent la politique du « moindre mal ». C'est ce que Maxime Steinberg appelait déjà ainsi. Le raisonnement est simple : si cela peut leur faire plaisir, alors ajoutons une couche contre Israël. Et c'est ce que l'on observe : une instrumentalisation immédiate, sans retenue. Dès le 8 octobre 2023 – parfois même avant – on accusait Israël de commettre un génocide. C'est stupéfiant. Et ce ne sont pas des propos marginaux. Ce sont tous les partis de gauche qui les tiennent. Pas un courant socialiste ne s'en est abstenu – et pourtant, Dieu sait si nous avons été nombreux à voter pour eux. Ces mêmes partis, désormais, soutiennent le port du voile. Tout cela participe d'un glissement : un antisémitisme électoraliste, qui rend la situation pratiquement ingérable.

En Belgique, la question qui se pose désormais à de nombreuses familles juives n'est plus comment rester ? mais où partir ? Certains regardent vers le Portugal, d'autres même vers le Costa Rica. Voilà où nous en sommes.

SB : J'aimerais poser une dernière question, essentielle à mes yeux – libre à vous de vous en emparer. Lorsque l'on parle du combat des mots, on pourrait croire qu'il s'agit d'une simple dispute sur les définitions. Et donc, comme vous l'avez tous souligné, qu'il suffit d'y répondre par la rigueur, par l'analyse, en rappelant les faits, en nommant les choses, en revenant à ce que Marc Bloch appelait « l'heure de l'exactitude ». Mais que se passe-t-il lorsque ce combat a lieu au sein même des institutions du savoir ? Lorsque ce n'est plus un professeur d'histoire face à une personne mal informée, mais des professeurs face à d'autres professeurs ? Lorsque les controverses ne se jouent pas dans un bistrot, mais dans des séminaires, des colloques, des tribunes de revues scientifiques ? Nous sommes aujourd'hui confrontés à une situation où le sens des mots – « génocide », « apartheid », « colonialisme » – est disputé non pas entre savants et profanes, mais au cœur même de l'université. Que faire quand l'heure de l'inexactitude sonne précisément là où devrait régner l'exigence intellectuelle ?

BK : Il me semble en effet que le 7-Octobre a été un révélateur de la spécificité du monde académique dans sa manière de réagir. Ce que j'ai trouvé frappant, c'est qu'il a été très difficile, dans ce milieu, de simplement dire qu'il y avait de l'antisémitisme dans les actes du Hamas. Je parle ici d'un fait élé-

mentaire : reconnaître qu'il y avait, dans la violence du 7-Octobre, une volonté dirigée contre les Juifs en tant que tels. Ce n'est pas une interprétation, c'est un fait. Or, sur ce point, j'ai observé que la gauche politique européenne, globalement, n'a pas été aussi clivée qu'on pourrait le croire. Bien sûr, il y a eu des exceptions – je pense à La France insoumise (LFI) – mais une majorité d'acteurs politiques a reconnu cette dimension. Et l'opinion publique, me semble-t-il, aussi.

Mais dans le milieu académique, c'est tout autre chose. Le clivage est profond, et il n'est pas de même nature que celui qui traverse la gauche. Il révèle une configuration particulière du champ intellectuel. Le 7-Octobre a précipité une situation, mais il n'a rien inventé : il a rendu visible ce qui était déjà là. Ce que l'on a vu émerger, c'est l'autorité intimidante d'une fraction du monde savant, une fraction minoritaire mais très influente, qui affirme qu'il n'y a pas eu d'antisémitisme dans les actes du Hamas. Cette position n'est pas partagée par la majorité, j'en suis convaincu. Mais cette minorité exerce une puissance d'intimidation redoutable. Et cela pose une vraie question pour les sciences sociales et historiques : qu'est-ce qui les rend aujourd'hui si peu assurées d'elles-mêmes ? Qu'est-ce qui fait qu'un discours militant peut y circuler comme un argument recevable, au point de faire taire les objections ?

Je me pose cette question depuis long-temps, en tant qu'universitaire, en tant qu'enseignant à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). J'essaie de comprendre, afin de pouvoir le combattre. Il y a, à mon sens, plusieurs clés. Mais l'une des plus importantes est la place qu'occupe

désormais un certain moralisme dans ces disciplines, où ce qui compte, ce n'est plus l'histoire sociale et politique des conflits, mais l'identification d'un crime exercé sur ceux qu'on suppose être de pures victimes de l'Histoire. Ce manichéisme moral corrompt le raisonnement scientifique. Cela corrompt l'analyse. Cela corrompt même le langage. Des chercheurs ne font plus leur travail de chercheurs parce qu'ils se sentent moralement sommés de dénoncer un mal, indépendamment de la lecture des faits. Et c'est là que quelque chose de grave s'est produit dans l'ordre du savoir. Les disciplines elles-mêmes ont perdu leur capacité à discriminer, à nommer, à clarifier. Ce n'est pas seulement le sens des mots qui vacille, mais l'usage même des catégories. Vous parliez tout à l'heure de nomenclature – eh bien, c'est cela qui saute, sous la pression d'une injonction morale qui donne systématiquement la priorité à l'indignation. Le mot «génocide» concentre à lui seul toute cette confusion.

AW : Je voudrais ici ajouter deux choses. Tout d'abord, nous n'avons pas encore une mesure précise de l'ampleur de la contamination des sciences humaines et sociales. En histoire, du moins, je constate que beaucoup de chercheurs continuent à travailler sur leurs sujets, sans nécessairement être affectés par cette dérive. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème. La première chose que je veux dire, c'est qu'il faut se souvenir d'une époque, que certains ici ont connue avec moi. Quand j'étais jeune, nous nous battions aux côtés du peuple vietnamien. On disait alors que le Vietnam était invincible, qu'il s'agissait d'un petit peuple, David contre Goliath, affrontant la puissance des États-Unis. Le mouvement

international de soutien au Vietnam a d'ailleurs été le déclencheur de Mai 68.

Aujourd'hui, nous assistons à un phénomène similaire. Le Vietnamien d'hier, c'est devenu le Palestinien d'aujourd'hui. Le Palestinien est investi de toutes les vertus du résistant : il devient une figure absolue de l'opprimé, dotée de tous les attributs symboliques – le keffieh, notamment. Et cela rend la situation extrêmement difficile. On ne peut plus se promener dans Paris sans tomber sur une manifestation pro-palestinienne. Les drapeaux palestiniens flottent place de la République. Quand on voit Judith Butler – ce qu'elle représente intellectuellement – soutenir ouvertement le Hamas, on est abasourdi. On se dit : qu'elle aille donc passer quelques jours dans Gaza, sous le régime du Hamas. Ce qu'elle défend défie littéralement l'entendement.

La deuxième chose que je voudrais rappeler, c'est qu'il ne faut pas croire que tout cela est nouveau. Je consultais récemment un livre qui vient de paraître aux éditions Calmann-Lévy. Juste après la guerre, c'est cette maison qui a publié Arthur Koestler, dans la collection « Liberté de l'esprit » dirigée par Raymond Aron. À l'époque, ceux qui semblait dominer culturellement, c'étaient les communistes. Quand Koestler publie *Le Zéro et l'Infini* (Calmann-Lévy, 2005) – un chef-d'œuvre, incontestablement – il se retrouve attaqué de toutes parts : les communistes bien sûr, mais aussi Sartre, qui se brouille avec lui. Et pourtant, malgré cette opposition idéologique massive, le livre s'est vendu à des milliers d'exemplaires. Autrement dit, le fait qu'une idéologie dominante paraisse cohérente, qu'elle donne le sentiment de défendre les opprimés, la

veuve et l'orphelin, ce n'est pas nouveau. Il y a aujourd'hui des formes inédites, des expressions nouvelles de cette emprise idéologique. Mais l'emprise en elle-même n'est pas une nouveauté.

JK : Je partage totalement ce qu'Annette Wieviorka vient de dire. L'instrumentalisation des mots, des combats, des figures de l'oppression, ce n'est pas nouveau. L'accusation de génocide portée contre Israël s'inscrit dans une histoire ancienne : elle naît à Moscou dans les années 1960, dans le cadre de l'antisionisme d'État. Mais les racines sont encore plus anciennes, on les trouve déjà dans les procès staliniens, avec les accusations de cosmopolitisme, de trahison, etc. Donc non, ce n'est pas une nouveauté. Ce qui a peut-être changé, et c'est là où je pense que les amis français ne mesurent pas toujours bien la situation, c'est le contexte dans lequel ces discours se déploient aujourd'hui, en dehors de la France. Vous êtes, à certains égards, privilégiés. Vous avez une masse critique, un tissu intellectuel. Ce n'est pas le cas ailleurs.

En Belgique, et plus largement dans une grande partie de l'Europe, la diaspora a pratiquement disparu. Elle ne joue plus son rôle de relais, de force d'analyse, de transmission. Prenez Anvers, par exemple, qui fut longtemps un centre juif important – aujourd'hui, il reste très peu d'intellectuels capables d'écrire, de prendre la parole publiquement, de produire une réflexion argumentée. Nous sommes démunis.

Dans mon université, à l'ULB, il faut savoir que Didier Fassin a été nommé *doctor honoris causa* il y a un mois et demi. C'est un fait. Et ce n'est pas une institution margi-

nale : c'est l'Université Libre de Bruxelles. Chez nous, des figures comme Ken Loach ont été reçues, célébrées. Prenez la date symbolique du 7 octobre 2024, un an jour pour jour après les massacres. J'ai écrit de nombreuses tribunes, mais le seul journal belge qui m'ouvre encore ses colonnes, *La Libre Belgique* – un peu l'équivalent du *Figaro* – a, ce jour-là, publié une longue interview de Didier Fassin... Alors, certes, grâce à nos interventions, il ne parle plus de génocide, mais de « crimes contre l'humanité » et d'« apartheid ». Il nous a, en un sens, entendus. Mais enfin... ils auraient pu publier cela le 8. Ou le 9. Pas le 7.

Ce sont des détails qui disent beaucoup. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il faut prendre conscience de la situation dans de nombreux pays européens – la Norvège, l'Espagne, la Belgique... –, où il n'existe tout simplement plus de figures capables de dire ce que signifient les mots. Et il ne s'agit pas ici de défendre Israël coûte que coûte, ni encore moins la politique de Benyamin Netanyahu – que je ne soutiens absolument pas. Il s'agit de rappeler ce qu'est un génocide, ce qu'est l'apartheid, de préserver l'intégrité des catégories et des mots. Il s'agit, comme on disait autrefois, de remettre la synagogue au milieu du village.

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANE BOU
(NOVEMBRE 2024)

Génocide : succès et dilution d'une notion

Beaucoup parlent du « génocide » à Gaza comme d'une évidence et se battent pour que ce mot s'impose. Le juriste Yann Jurovics, spécialiste en droit international, revient sur la construction dans l'histoire des

juridictions internationales de cette notion et rend compte de la confusion, consciente ou inconsciente, de ceux qui l'instrumentalisent à des fins politiques.



YANN JUROVICS

Yann Jurovics est maître de conférences en Droit international public à l'université Paris Saclay. Ancien élève de l'École normale supérieure (ENS), il est docteur en droit. Ancien juriste auprès des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda et réviseur juridique à la Cour internationale de Justice (CIJ), il est aussi l'auteur d'une thèse sur le Crime contre l'humanité et de nombreux ouvrages et articles sur la justice internationale.

IV LA CONSTRUCTION D'UNE STRICTE NOTION JURIDIQUE

La définition, extrêmement stricte, du crime de génocide procède d'un long travail normatif que l'on peut faire remonter aux années 20 du XX^e siècle. Travaillant à partir de ce qu'on n'appelle pas encore « le génocide des Arméniens », des juristes réfléchissent alors à une notion nouvelle qui pourrait traduire la spécificité de ces campagnes criminelles qui visent des populations civiles entières sans aucun rapport avec un conflit armé. Cette criminalité singulière à précisément définir est appréhendée dans les cercles académiques par des recherches dont les plus célèbres sont celles de Raphael Lemkin, juriste américain d'origine polonaise qui, associant le mot « γένος (genos) » (famille, groupe, race en grec ancien) et le suffixe « -cide » (du latin *caedere* signifiant tuer), propose de définir un chef d'inculpation de « génocide ».

Lemkin devient le chef de file de nombreux juristes qui militent pour une justice universelle, concept alors révolutionnaire, qui permettrait la poursuite et la condamnation de ces campagnes criminelles de destruction et de leurs auteurs.

Le processus normatif est long à établir et doit faire face aux résistances d'un monde fondé sur les puissances nationales qui se défient d'une justice internationale, de ses conséquences éventuelles pour les dirigeants et les États. Mais la révolution de Nuremberg, première occurrence d'une justice internationale, permet de juger les représentants d'un État et interdit à ces derniers de s'abriter derrière les écrans de l'immunité de leur fonction et de ceux

de la loi nationale interne qui ne fonctionnent plus.

En 1945, cette nouveauté judiciaire bouleversait tellement l'ordre établi qu'il n'était pas question d'en intégrer une de plus. La définition du génocide, n'étant alors pas totalement arrêtée ni juridiquement ni politiquement, les négociateurs de l'Accord de Londres créant le Statut du Tribunal de Nuremberg n'ont souhaité retenir que trois chefs d'accusation, crimes contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, leur semblant suffisant à ce stade. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la particularité de la politique de destruction menée contre les Juifs n'avait pas encore pleinement intégré la conscience collective. Ce qui fait la spécificité du crime de génocide n'était donc pas suffisamment perçu pour justifier l'établissement d'un chef d'accusation supplémentaire.

C'est cependant à partir du procès de Nuremberg, qui prit fin en octobre 1946, que fut enfin accordé une place pour l'intégration du crime nouveau de génocide dans ce processus répressif international. Après de longs travaux préparatoires, la « Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide » fut donc adoptée le 9 décembre 1948 : elle énonce définitivement la définition de ce crime en son article II. Jamais par la suite, le statut d'une des multiples juridictions internationales ne s'est éloigné d'un iota de cette définition :

« Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) meurtre de membres du groupe ;
- b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ».

Cette définition du génocide, la seule faisant autorité, exige le rassemblement de certains éléments constitutifs : outre les éléments matériels déclinés dans les cinq paragraphes de la définition ci-dessus, la situation criminelle examinée doit faire ressortir un type précis de destruction et une intention de détruire.

La destruction en question doit être « biologique », c'est-à-dire qu'elle ne vise que des groupes auxquels les individus appartiennent par leur naissance, de façon définitive et permanente. Les groupes politiques ou culturels, dont les membres sont susceptibles de changer, ne sont donc pas protégés par ce concept. De plus, la destruction condamnée par la qualification est celle visée par la politique criminelle ; le résultat obtenu n'a aucune incidence sur celle-ci. La qualification de génocide ne dépend pas du nombre de victimes atteintes, étant ainsi inapplicable à la plupart des crimes de masse. Enfin, la définition impose, par les mots « comme tel », un mobile principal particulier lié à l'existence du groupe visé. Ainsi, les politiques criminelles qui aboutissent à la destruction d'un groupe en poursuivant un mobile essentiellement stratégique, militaire, économique ne correspondent pas à un génocide.

Le caractère strict du Droit pénal, la rigueur de la définition, la limitation de la définition de ses éléments constitutifs ont rendu la qualification de génocide assez exceptionnelle. Ainsi, le premier procès de l'Histoire débouchant sur une condamnation du chef de génocide n'a eu lieu que presque cinquante ans après l'entrée en vigueur de la Convention : il s'agit de la condamnation de Jean-Paul Akayesu, notable rwandais impliqué dans le génocide des Tutsis.

Malgré cette rigueur dans la définition et cette rareté concomitante de la jurisprudence, bien des voix ne montrent pas du tout la même prudence et allèguent, en dehors de tout processus juridictionnel, et donc sans l'autorité qui s'y rattache, de la présence d'un crime de génocide en des circonstances qui n'y ressemblent que de loin. Les motivations de ces qualifications extrajudiciaires ou « sauvages » sont multiples (besoin de reconnaissance, souhait d'une intervention militaire, condamnation d'une situation...) et elles procèdent alors d'une incompréhension, subie ou voulue, des mécanismes pénaux et surtout des notions de Droit international qui sont invoquées. Ainsi les dénonciations de crimes de masse invoquent souvent sans nuance le « label » génocidaire ; les partisans d'une intervention armée visant à faire cesser les crimes de masse les dénoncent comme génocide croyant mobiliser face à la situation et pensant parfois justifier une opération militaire ; enfin, l'invocation du concept de génocide, même abusive, permet la saisine de juridictions, notamment la Cour internationale de Justice (CIJ).

II/ DE LA CONFUSION AVEC D'AUTRES**CRIMES DE MASSE**

La Shoah, archétype du génocide, ne satisfait pas à la définition au motif que six millions de personnes ont été assassinées ; la Shoah est un génocide parce que onze millions de Juifs étaient visés. Au regard de la définition posée depuis 1948, c'est bien le but visé, « l'intention de détruire un groupe », et non le résultat qui constitue ce crime. Dans cette même logique, une politique génocidaire, même interrompue et aboutissant à un nombre restreint de victimes, ne perd pas cette spécificité et justifie toujours les poursuites de ce chef.

Si le résultat criminel, en termes de nombre de victimes, ne définit donc pas le génocide, l'assimilation crime de masse / génocide procède alors d'une confusion fondamentale.

Pourtant, l'actualité est riche de ces situations dans lesquelles les campagnes criminelles sont dénoncées comme des « génocides », au Soudan, notamment au Darfour, au Cambodge sous le règne des Khmers rouges, en Birmanie à la suite de la répression des Rohingyas...

Cette logomachie participe souvent d'une volonté de reconnaissance, dans la conviction que le mot « génocide » établit avec davantage de force la souffrance subie. Or, le Droit international ne connaît pas de hiérarchie dans la gravité des crimes qu'il peut être amené à juger : crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou crimes de génocide. L'un ne se confond pas avec l'autre. Leur qualification pénale consacre la présence de leurs éléments constitutifs

et ne constitue nullement un jugement de valeur. La justice se veut objective alors que la gravité est une valeur qui relève de l'appréciation subjective de chacun. Il serait d'ailleurs présomptueux pour un magistrat de prétendre connaître l'intensité de la souffrance de chaque victime. La gravité est une notion subjective et la souffrance n'appartient qu'à chacune des victimes. La qualification juridique d'une situation relève en revanche d'une réalité objective, de la réunion d'éléments précis que le juge identifie.

Le crime de guerre est un acte violent les lois ou coutumes de guerre. Dans une classification classique, ces lois ou coutumes de guerre se divisent en deux catégories principales. Les premières règles sont relatives à la conduite des hostilités. Il s'agit d'encadrer la phase active d'un conflit. Dans un contexte de violence, cette phase est très réglementée. Les belligérants doivent mener leur action en respectant ces règles essentielles qui leur interdisent d'attaquer les civils, de viser certains biens (zones neutralisées, lieux de culte, monuments...), d'utiliser certaines armes (arme nucléaire, gaz asphyxiants...) ou certaines méthodes (famine, prise d'otages, refus de quartier...). Les violations de ces règles, causant souvent un nombre important de morts dans la population, civile ou belligérante, engagent la responsabilité de leur auteur sous le chef de crime de guerre. La phase active d'un conflit armé est mortifère par définition : toutes les situations causant des pertes ne sont donc pas constitutives automatiquement d'un crime de guerre ; pour ce faire, il faut établir qu'une règle a été violée.

La seconde catégorie de règles vise, dans une phase plus statique du conflit, à la protection des personnes qui sont dorénavant au pouvoir du belligérant, sous sa responsabilité. Les Conventions de Genève détaillent ainsi notamment les protections dues aux victimes de guerre (malades, blessés, naufragés...) et aux autres personnes protégées (prisonniers de guerre, population civile sous occupation militaire...). La plupart du temps, les violations de ces règles assez précises constituent également des crimes de guerre.

La situation à Gaza soulève typiquement ce genre de questions. Il est certes peu vraisemblable, au sein d'un contexte aussi violent, qu'aucun soldat n'ait contrevenu aux règles en question. Ces violations éventuelles entraînent la responsabilité du chef de crime de guerre du soldat qui les a commises, mais également de leur supérieur hiérarchique qui ne les a pas empêchées ou qui ne les a pas punies.

La mise en cause de Monsieur Netanyahu par le Procureur de la CPI ne repose pas sur cette responsabilité du supérieur pour sa carence face au crime d'un subordonné mais sur les décisions qu'aurait pris ce dernier d'ordonner de cibler la population civile ou d'affamer cette dernière. Ce reproche, sur lequel les juges auront à trancher, invoque donc le chef de crime de guerre et non celui de génocide. Si un génocide était en cours sur le territoire de Gaza, le Procureur n'aurait pas manqué d'ajouter ce chef d'accusation à sa demande de mandats d'arrêt contre le

Premier ministre et contre le Ministre de la Défense.

La définition du crime contre l'humanité peut varier selon les textes mais, en substance, il s'agit d'un acte inhumain (meurtre, torture, esclavage, violence sexuelle, déportation, etc.) commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile. Cette attaque désigne la politique que servent les actes mis en cause et qui, à défaut, seraient des crimes de droit commun. Autrement dit, le but collectif auquel sont rattachés les actes examinés transforme des actes criminels individuels en crimes contre l'humanité. Le crime de guerre ne connaît pas cet élément collectif. Le criminel contre l'humanité contribue, par son aide, à la réalisation du but de l'attaque contre la population civile ciblée.

Dans le cadre de l'enquête sur la situation en Palestine, le Procureur de la CPI estime que les crimes contre l'humanité impuntables à Messieurs Netanyahu et Gallant, actes d'extermination, de meurtres, de persécution ou d'autres actes inhumains, s'inscrivent ainsi « dans le prolongement d'une attaque généralisée et systématique dirigée contre la population civile palestinienne dans la poursuite de la politique d'un État »¹. Encore une fois, s'il est possible que les juges de la CPI accèdent à la demande du Procureur puis qu'ils entrent un jour en condamnation, le chef de génocide sera, en l'état, exclu des débats.

¹. Déclaration du procureur de la CPI, Karim A.A. Khan KC : dépôt de requêtes aux fins de délivrance de mandats d'arrêt concernant la situation dans l'État de Palestine, 20 mai 2024, <https://www.icc-cpi.int/fr/news/declaration-du-procureur-de-la-cpi-karim-aa-khan-kc-depot-de-requetes-aux-fins-de-delivrance>.

La même analyse peut être retenue au sujet des procès engagés contre les hauts responsables du Kampuchéa démocratique (Khmers rouges) et les principaux responsables des crimes commis entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979. Si, au moins d'un point de vue médiatique, la dénonciation de ces crimes a souvent pris les habits du génocide, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens créées pour juger ces derniers n'ont même pas tenté d'engager de poursuites du chef de génocide au sujet des crimes commis contre la population cambodgienne. La pression médiatique n'a rien changé à la réalité juridique : les massacres et les persécutions ayant abouti à la disparition de 1,5 à 2 millions de personnes n'étaient pas guidés par une « intention de détruire le groupe ».

Ainsi, si le « génocide » est souvent assimilé aux différentes scènes de crimes de masse, les tribunaux, appliquant la définition de ce crime, ne cèdent pas à ces mésusages et ne confondent pas le résultat criminel avec l'intention génocidaire.

III/ DE L'INSTRUMENTALISATION POLITIQUE

La notion de génocide est bien souvent invoquée à des fins politiques, dans des discours mobilisateurs ou faussement convaincus de l'existence de conséquences, d'un régime juridique spécial, à cette qualification.

Une croyance souvent tenace laisse ainsi supposer que l'identification d'un génocide autoriserait une réaction armée en réaction afin de sauver les populations en danger. Ainsi a-t-on pu lire des appels à

intervenir militairement contre le « génocide » au Darfour, au Tibet, en Birmanie...

Cette croyance relève d'une invention politique diffuse. En effet, en Droit international, rien n'est plus circonscrit que le recours à la force armée. Ce Droit international ne permet ainsi aux États d'avoir recours aux armes qu'en cas de légitime défense, c'est-à-dire lorsque l'État subit une agression militaire ou une menace imminente d'une telle agression et n'autorise pas du tout les États à intervenir militairement sur les territoires des autres. Le seul organe juridiquement compétent pour décider et engager la force armée contre un État est le Conseil de sécurité des Nations Unies qui adopterait une résolution en ce sens aux trois cinquièmes de ses membres sans veto de ses membres permanents. Dans les situations récentes de crimes de masse contre les populations civiles, les États concernés ont toujours été des membres permanents (politique chinoise contre les Ouïgours) ou bénéficié de leur appui (soutien russe à la Syrie). Notre système international ne permet pas aisément d'intervenir pour sauver des populations en danger, et n'établit aucune différence juridique en fonction de la nature génocidaire ou non de la politique dont ces populations sont victimes.

Qu'il soit de bonne foi ou non, le discours politique légitime la force en invoquant un crime d'une gravité particulière et souhaite ainsi fédérer autour de sa cause. Les propos de Vladimir Poutine alléguant du génocide en Ukraine contre les populations russophones pour justifier l'intervention militaire relève de ce processus. Outre l'évidence qu'il n'y a pas de génocide en

Ukraine, ou que les groupes linguistiques ne comptent même pas au nombre de ceux protégés par la Convention sur le génocide, le discours ne sert, en réalité, qu'à habiller une politique belliciste d'expansion territoriale et, avec ces arguments populistes, à y associer une population nationale appelée à fournir des efforts de guerre.

Cette volonté de mobilisation peut aussi avoir des visées plus humanitaires. Ainsi le massacre de Srebrenica a été qualifié de génocide par le Tribunal pénal international de Yougoslavie (TPIY) (affaire Krstić). Les moyens de droit utilisés par le TPIY aux fins de qualification de cet assassinat d'environ 8 000 hommes bosniaques musulmans âgés de 16 à 60 ans ne sont absolument pas convaincants et l'ensemble de la doctrine juridique a critiqué la décision. Le Tribunal, qui devait encore s'imposer à la communauté internationale et confronté à une stratégie de fermeture de l'institution, a cru opportun d'invoquer un génocide, persuadé que, d'un point de vue politique, cette condamnation servirait les intérêts de la juridiction et de sa mission de condamnation des grands criminels ayant opéré sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Le discours politique invoquant la notion de génocide de manière indue et à des fins stratégiques est bien entendu propre à enflammer les médias et les militants qui, sans toujours en avoir conscience, participent à leur niveau d'une instrumentalisation de la notion.

IV/ DE L'INSTRUMENTALISATION JUDICIAIRE

L'instrumentalisation du chef de génocide peut encore être juridictionnelle dans un processus dit de « *forum shopping* » qui consiste à saisir, de façon opportune, la juridiction de son choix sur le fondement d'un lien tenu de compétence et à obtenir ainsi la tribune désirée.

C'est en ce sens que l'Afrique du Sud a sollicité la compétence de la CIJ à l'encontre d'Israël.

Pour leurs différends, les États privilégient traditionnellement les modes non juridictionnels de règlement des différends, plus souples et plus respectueux de leur souveraineté. Mais d'un point de vue politique, l'Afrique du Sud ne cherche pas une solution sur le terrain ; elle désire une condamnation de l'État d'Israël.

La compétence de la CIJ est assez restreinte et, au surplus, conditionnée à l'accord des États concernés à porter le contentieux en question devant la juridiction. Or, certains traités à l'instar de la Convention sur le génocide, contiennent une clause attributive de compétence à la CIJ qui s'impose alors aux États ayant ratifié le traité en question. L'article IX de la Convention sur le génocide prévoit ainsi la compétence de la CIJ pour tout différend entre les États parties sur l'interprétation ou l'application de la Convention sur le génocide.

Il n'existe pas de telle clause attributive de compétence pour d'autres crimes comme les crimes de guerre ou les crimes contre l'humanité. Pour attirer Israël devant la

juridiction et mobiliser une attention mondiale, l'Afrique du Sud n'avait d'autre choix que d'invoquer la Convention sur le génocide quand bien même il est évident que ce crime n'est pas commis en l'espèce. Il a suffi à l'Afrique du Sud d'invoquer un différend sur l'interprétation de la Convention.

Au premier stade, préliminaire, de la procédure, alors que la Cour ne se penche justement que sur la question de savoir si elle a compétence en fonction du texte invoqué, il ne s'agit pas de savoir si une violation de la Convention a eu lieu. Cette dernière question se posera lors de la phase au fond qui pourrait vraisemblablement s'étendre jusqu'en 2026/2027. Sur cette période, même si les différentes décisions préliminaires rendues par la CIJ n'ont jamais reproché un génocide à Israël, ni identifié un génocide, l'Afrique du Sud a obtenu son but de faire passer médiatiquement Israël comme un État associé à une réflexion sur le génocide.

L'Ukraine a fait le même calcul pour obtenir la mise en cause de la Russie devant la CIJ, arguant, entre autres, que si un génocide était allégué par la Russie pour intervenir militairement en Ukraine, cela impliquait l'existence d'un différend entre l'Ukraine et la Russie sur l'interprétation de la Convention. La mauvaise foi ressort ici tant des propos russes justifiant le conflit que dans leur utilisation par l'Ukraine pour obtenir la saisine de la Cour et espérer une condamnation au passage des actions militaires russes.

Il s'agit dans ces deux cas d'un détournement de l'esprit de la Convention sur le génocide afin d'obtenir une condamnation

d'un État et une décision judiciaire ordonnant la fin du recours à la force armée quoi que ce dernier n'ait pas de rapport avec la Convention de prévention et de répression du crime de génocide. Le but est également de mobiliser, par la force d'un mot, l'opinion publique qu'on veut influencer.

À titre de conclusion, il est encore possible de constater que cette logomachie génocidaire confine à la logorrhée lorsqu'elle débouche sur des néologismes, à l'instar de celui de « génocide culturel » ou encore, plus récemment et associé à la situation à Gaza, de « risque de génocide », constitutifs d'autant de barbarismes juridiques.

Le génocide est une destruction de la vie biologique. Le « vandalisme », destruction de la culture, aussi répréhensible et dommageable soit-il, n'a jamais été élevé au même rang et n'a même pas été consacré en Droit international pénal. La disparition d'un lien culturel entre des individus, organisée par une politique criminelle, ne peut être assimilée à la destruction d'un groupe biologique par l'assassinat de ses membres.

Il est également significatif que ce soit ce terme de génocide qui soit ainsi repris pour dénoncer la perte d'une culture. La formule « crime contre l'humanité culturel », ne faisant pas plus sens, n'a pas eu le même succès.

L'actualité récente, notamment liée à la procédure de l'Afrique du Sud contre Israël devant la CIJ nous a également confronté à un nouveau barbarisme juridique fort étonnant : le « risque de génocide ». Certains militants qualifient ainsi la situation à Gaza et justifient dans un étonnant

mélange la condamnation d'Israël et celle du conflit armé. Pour le crime de génocide, dont l'élément essentiel demeure l'intention de détruire un groupe, cette formule devrait pourtant être vue comme un oxymore. En effet, si le génocide est caractérisé par l'intention de détruire un groupe, et ce quelle que soit la hauteur mortifère du résultat de la politique criminelle menée, le risque de génocide n'existe pas : soit la politique criminelle vise cette destruction et la qualification de génocide s'applique ; soit il n'existe pas une telle politique criminelle et il n'y a pas génocide. Évoquer un « risque de génocide » équivaut à devancer l'esprit criminel en supputant à l'avance qu'il sera un jour animé d'une telle intention de destruction. Le cinéma américain a produit plusieurs scénarios de cet acabit. Dans le film *Minority report*, la société du futur a éradiqué les crimes en se dotant d'un système de prévention constitués de trois voyants extras-lucides cachés qui transmettent les images des crimes à venir à Tom Cruise, policier de la « Précrime ». Le film veut s'inscrire dans le genre de la science-fiction à grand spectacle et trouve lui-même les limites à cette folie lorsque ce policier devient lui-même victime de ce système préventif et chargé de s'assassiner lui-même. La répression du génocide s'inscrit dans une autre logique que celle, théâtrale, de ce genre de fiction.

YANN JUROVICS
(NOVEMBRE 2024)

ARTICLE DE RUDY REICHSTADT

La théorie du complot : objet d'un débat ?

La théorie du complot n'est pas considérée que comme une réalité politico-sociale délétère, comme beaucoup tendent à le croire. Rudy Reichstadt, qui rappelle l'histoire des mots « complot » et « conspiration » dans la langue nous

montre comment elle fait l'objet d'un débat – médiatique, savant et/ou militant. Une pluralité de discours cohabite aujourd'hui sur la question complotiste où se distingue notamment ceux qui la combattent et ceux qui la relativisent voire la nient.



RUDY REICHSTADT

Rudy Reichstadt est Directeur de *Conspiracy Watch*, auteur de *L'Opium des imbéciles* (Grasset, 2019) et animateur du podcast « Complorama » sur *France info*.

« CONSPIRATION » ET « COMPLÔT » DANS L'HISTOIRE ET LA LANGUE

Si « conspirationniste » a fait son entrée dans le dictionnaire en 2011 (*Le Petit Larousse illustré*, Larousse, 2012), cinq ans avant « complotiste », c'est ce dernier terme qui a peu à peu supplanté le premier, probablement pour des raisons assez prosaïques : il comporte deux syllabes de moins et renvoie plus immédiatement que « conspirationnisme » à l'expression – française – « théorie du complot », soit un syntagme dont on trouve les premières occurrences dès le début du XX^e siècle. Aujourd'hui cependant, les mots « conspirationniste » et « complotiste » sont devenus, dans le langage courant, totalement interchangeables. Entre les deux termes, une légère variation de sens est induite par le changement du radical. En effet, une conspiration (du latin *conspirare*, « souffler ensemble ») n'a pas forcément besoin d'une tête, d'un cerveau. Tentaculaire par nature, elle est partout où sont ses agents. Un complot figure au contraire une organisation que l'on se représente plus volontiers comme pyramidale, hiérarchisée, dotée d'un centre de commandement et de ramifications, tel un marionnettiste tapi dans l'ombre agitant des pantins depuis de ténèbres coulisses. Plus lâche, plus décentralisée, une conspiration unit sans qu'ils en aient toujours pleinement conscience des acteurs disparates à des degrés divers. Plus qu'un plan d'action savamment orchestré, c'est d'abord une convergence d'intérêts. La notion de « conspiration » renvoie ainsi à une pluralité d'entités qui accordent clandestinement leurs violons pour poursuivre un but qui peut être amené à être redéfini et n'est pas forcément borné dans le temps.

La notion de « complot » suppose quant à elle l'existence d'un but défini précisément et circonscrit dans le temps et dans l'espace. Il suit de là que le « conspirationnisme » tient avant tout d'une représentation du monde accordant une place déraisonnablement grande aux intrigues et aux ententes secrètes voire simplement discrètes, dans laquelle les choses sont davantage le résultat d'ententes préalables et clandestines que l'effet de circonstances non-intentionnelles ; tandis que le « complotisme » désigne plus spécifiquement une préférence voire une croyance clairement affirmée à un complot imaginaire ou, à tout le moins, non prouvé et très peu probable. De sa forme la plus lâche à sa forme la plus sophistiquée, on ne peut parler de complot que lorsque ceux qui y prennent part ont conscience de la connivence qui les unit, c'est-à-dire de partager des objectifs et des intérêts communs mais dont le caractère inavouable les conduit à agir clandestinement : puisque le but du complot est fondamentalement répréhensible, l'entente qui lie les conjurés doit nécessairement être confidentielle. C'est la raison pour laquelle le complot suppose un pacte de silence, une promesse, un serment – comme le retient l'étymologie du mot « conjuration » (de *conjurare*, *cum jurare*, « jurer avec »).

Rappelons que le mot « complot » est utilisé dans la langue française à partir de la fin du XII^e siècle. Avant de désigner une « intelligence entre des personnes », il aurait eu le sens de « foule compacte ». Dans sa forme féminine aujourd'hui oubliée, « comploté », le terme renvoyait à un rassemblement dans une bataille. « Comploté » aurait été formé à partir de « pelote » (comme le suggère peut-être l'évolution du mot anglais

« *plot* », mot qui désignait uniquement à l'origine un terrain, « *plot of land* » signifiant par exemple « l'opin de terre »). Comme une pelote, un complot peut avoir quelque chose d'indémêlable, comme des fils de tissu enroulés sur eux-mêmes ou une boule de lacets inextricables. Le *Dictionnaire historique de la langue française* indique que « la pelote étant primitivement constituée d'une boule de cordelettes très serrées recouverte de peau, un verbe com-peloter aurait pu signifier « mettre ensemble de petits bouts de corde en les serrant autour de l'un d'eux » : ces trois éléments de sens, « assemblage », « serré » et « recouvert », donc « caché », sont bien réalisés dans complot »¹. Le « complot » renvoie à un collectif, à la notion de « collusion », plutôt qu'à un simple projet séditieux : on peut former dans l'intimité de son esprit les desseins les plus noirs mais on ne comploté jamais seul. Si Machiavel distingue les complots d'« une seule personne » et les complots qui en impliquent plusieurs, il concède rapidement que comploter seul « est moins une conspiration que la ferme résolution prise par un homme d'ôter la vie à un prince »².

Le mot « *conspiration* » souligne mieux encore le caractère concerté du complot (écrire « *conspiration* d'une seule personne » serait une contradiction dans les termes). Conspirer, c'est intriguer, accorder ses violons. Le complot définit donc une entente, mais pas n'importe quel type d'entente. Une entente « frauduleuse ». Par nature, un complot est toujours préjudiciable à un tiers, il se fait toujours au dé-

triment d'une partie. Il est sinon légalement du moins moralement répréhensible : en droit américain, « *conspiracy* » est un chef d'accusation qui correspond peu ou prou à notre « association de malfaiteurs ». Il s'agit de se livrer à des actions illégales en bande organisée. De 1958 à 1993, la Constitution de la V^e République faisait une référence explicite à la notion de « complot contre la sûreté de l'État ». C'est en vue de nuire que l'on comploté ; nuire au bien public en général ou à des intérêts particuliers. C'est d'ailleurs le sens que le mot complot va conserver par la suite, notamment lorsqu'il passe en italien (*complotto*), en espagnol (*complot*), en allemand (*Komplott*) ou, à la fin du XVI^e siècle, en anglais : « *plot* » commence à prendre le sens du mot français « complot » – probablement sous l'effet de leur proximité orthographique. Autrement dit, nul « complot du bien » qui tienne, « à moins que l'on ne souhaite que le complot recouvre les affirmations d'existence du Père Noël comme de la petite souris, ou puisse décrire des amis préparant un anniversaire-surprise » (Mathias Girel)³. De cela, il découle qu'une théorie du complot formule toujours une accusation.

« Lorsque les historiens du futur se pencheront sur notre époque, ils classeront probablement la question du *conspirationnisme* parmi les grandes querelles intellectuelles de ce début

1. Alain Rey dir., *Dictionnaire historique de la langue française. Nouvelle édition*, Le Robert, 2010, p. 497.

2. Nicolas Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Berger-Levrault, coll. « Stratégies », 1980 [1531], préface de Claude Lefort, Livre troisième, chapitre VI, « Des conspirations », p. 256.

3. Mathias Girel, sur *France Culture*, « Matière à penser », 6 mars 2019.

de XXI^e siècle. La plupart des courants qui électrisent notre champ démocratique ont été amenés ces deux dernières décennies à produire un discours sur le conspirationnisme. Que ce soit pour l'absoudre, le condamner ou tenter de composer avec.»

Le complot poursuit enfin, dernière caractéristique, un objectif bien précis dont il vise à assurer le succès au moyen d'un plan. En d'autres termes, comploter n'est ni seulement élaborer un stratagème, ni se réunir à huis-clos, ni poursuivre un même but à plusieurs, ni instiguer une action innocente. Qu'on le définisse à la manière de Peter Knight, comme « un petit groupe de gens puissants [qui] se coordonne en secret pour planifier et entreprendre une action illégale et néfaste, affectant particulièrement le cours des événements »⁴ ou, à la manière de Mathias Girel, comme « une entente intéressée et explicite d'un petit groupe en vue d'une certaine fin répréhensible et à l'insu du plus grand nombre »⁵, le complot réunit toujours ces quatre critères irréductibles. Comploter, c'est se concerter à *plusieurs*, de manière *clandestine* en vue d'un *objectif* dont la poursuite est *répréhensible*.

DE L'USAGE CONTEMPORAIN DE LA NOTION DE « COMPLÔT »

Il est devenu d'usage courant d'utiliser le mot « complot » pour parler de « théorie du complot », de la même manière que l'anglais « *conspiracy* » est utilisé indifféremment pour parler d'une conspiration avérée et d'une *conspiracy theory*. Mais la métonymie est trompeuse. Volontaire ou non, elle introduit une continuité confusionnante entre des objets réels (l'exécution d'un coup d'État par exemple qui constitue, par définition, un complot) et des objets de fantasmes relevant du domaine de l'immatériel. Elle nourrit dès lors un relativisme faisant de toute « théorie du complot » un complot possible n'ayant tout simplement pas encore été dévoilé : s'en trouvant érigée à la dignité d'une hypothèse recevable, méritant examen et considération, la théorie du complot n'est plus, dès lors, un délire paranoïaque, un modèle explicatif présumé faux ou un discours d'accusation abusif, si déraisonnable soit-elle *a priori*. Elle ne procède plus du préjugé exagérément soupçonneux de ceux qui, à coups d'arguments pseudo-rationnels, essaient de déguiser une pulsion agressive et une recherche de bouc émissaire en un réquisitoire drapé dans l'apologie du doute.

Rabattant la notion de « théorie du complot » sur celle d'*« hypothèse de complot »*, Charles Pigden, professeur de philosophie à l'université d'Otago (Nouvelle-Zélande), considère ainsi qu'il est superstitieux de voir les théories du complot comme étant, « par nature folles, suspectes ou

4. Pierre-André Taguieff, *Court traité de complotologie*, Fayard/Coll. 1001 Nuits, 2013, p. 21.

5. Mathias Girel, sur *France Culture*, « Matière à penser », 6 mars 2019.

invraisemblables »⁶. Or, s'il n'y a rien de fou, de suspect ou d'invraisemblable à envisager des hypothèses de complots – l'histoire entière en est tissée, nul ne remet ce point en cause – Pigden manque de noter, à l'instar de la plupart des observateurs, que le propre d'une théorie du complot est de ne jamais relever simplement de la croyance en un complot : le complotisme ne se contente pas d'affirmer qu'un complot existe et qu'il s'agirait simplement de le divulguer. Il affirme aussi que ce « premier » complot s'accompagne d'une conspiration polymorphe qui n'a jamais cessé et empêche qu'on l'évante en muselant ceux qui pourraient le faire éclater au grand jour et en agissant par tous les moyens contre la vérité. Autrement dit, le complot dénoncé n'est pas circonscrit dans le temps et dans l'espace ; il est *en cours*. Croire à une théorie du complot, c'est toujours croire à une vaste conspiration du mensonge et du silence. De sorte que le complotisme modifie la définition même du mot « complot », non pas en l'altérant mais en la chargeant d'un surcroît de sens : le complot dénoncé par les complotistes est un complot *permanent* – c'est d'ailleurs justement ce qui les rapproche des paranoïaques. Dès lors, on ne saurait aborder la question du complotisme en faisant comme si « vrais » et « faux complots » relevaient du même plan d'analyse.

« COMPLOTISME » : UNE ÉTIQUETTE INFAMANTE ?

Lorsque les historiens du futur se pencheront sur notre époque, ils classeront probablement la question du conspirationnisme parmi les grandes querelles intellectuelles de ce début de XXI^e siècle. La plupart des courants qui électrisent notre champ démocratique ont été amenés ces deux dernières décennies à produire un discours sur le conspirationnisme (ou le complotisme). Que ce soit pour l'absoudre⁷, le condamner ou, le plus souvent, tenter de composer avec. Qu'ils viennent de la psychologie, des sciences politiques, de la sociologie, de l'histoire, de la philosophie ou de l'anthropologie, de nombreux experts sont en outre régulièrement invités à s'exprimer sur le sujet.

« Comme pour la pandémie de Covid ou le réchauffement climatique, le complotisme a ses relativistes (“ça n'est pas si grave !”), ses rassuristes (“ça a toujours existé !”) et ses dénégateurs (“ça n'existe pas !”). »

En assistant à l'émergence des *conspiracy studies*⁸ – que Pierre-André Taguieff a proposé d'appeler la « complotologie » –,

6. Charles Pigden, « Une superstition moderne : la fausseté en soi des théories de la conspiration », *Revue Agone*, n° 47, 2012, pp. 15-27.

7. L'ouvrage aux auteurs anonymes publié au Seuil en 2022, *Manifeste conspirationniste*, va jusqu'à revendiquer ouvertement le recours au conspirationnisme. Quant au philosophe australien David Coady, qui a dirigé *Conspiracy Theories : The Philosophical Debate* (Routledge, 2006), il estime que les théoriciens du complot remplissent une fonction sociale utile en démocratie et que ceux qui s'y opposent ne sont que des harceleurs ! Bien sûr, certaines théories du complot sont stériles mais d'autres permettraient de faire avancer notre connaissance, fût-ce sur un mode chaotique. Sylvain Delouvée et Sébastien Dieguez ont bien vu qu'il s'agissait là « de rejouer encore et encore le sketch du bon et du mauvais complotiste » (*Le Complotisme. Cognition, culture, société*, Éditions Mardaga, 2021, p. 307).

8. Le terme est utilisé dans la littérature savante depuis une dizaine d'années.

on a vu se structurer aussi bien un nouveau domaine d'étude qu'un nouvel objet d'intérêt médiatico-politique et, du même coup, un champ de bataille intellectuel. On a pu voir des chercheurs-militants plus préoccupés par l'essor d'un travail critique sur le conspirationnisme que par les progrès apparemment irrésistibles de ce « démon du soupçon » sur lequel alertait déjà Marcel Gauchet dans les années 1980⁹. Dans le même temps, des journalistes d'abord à peu près complètement indifférents à la question et traitant du sujet à reculons, comme on est contraint de traiter d'une mode insolite vouée à passer avec le temps, ont commencé progressivement à s'en préoccuper.

La suite s'est chargée de montrer qu'il ne s'agissait ni d'un effet de mode ni de la « nouvelle marotte du moment » comme ont pu l'écrire avec la légèreté de ceux qui ont des comptes à régler un groupe d'enseignants et de chercheurs dans une tribune de *Libération*¹⁰ il y a quelques années. La « mode » n'est pas passée. Et tandis que la séduction du complotisme montait en puissance, une critique du complotisme s'est affirmée sur son terrain d'action privilégié, Internet, *par le bas*. Des journalistes et des citoyens, toujours plus nombreux, se mirent à investir ce nouveau champ d'enquête, au croisement du *fact-checking*, du *debunking*, de l'*Open Source INTelligence* (ou OSINT, le renseignement en sources ouvertes), de l'éducation aux médias et à l'information, de l'étude de la désinformation, de la prévention de la radicalisation et de la vigilance antiraciste.

Certains ont acquis dans l'exercice une expertise rivalisant en qualité avec celle des universitaires. Ces derniers ont quant à eux fait progresser notre connaissance des ressorts, notamment psychologiques, entrant dans l'adhésion à ces croyances particulières que sont les « théories du complot », livrant quelques estimables analyses où l'érudition le dispute à la hauteur de vue. Trop rechignent cependant à s'aventurer très au-delà de leur champ d'expertise, contraints qu'ils sont parfois par un cloisonnement disciplinaire limitant l'ambition d'embrasser d'un seul regard un objet aux facettes aussi multiples.

En somme, cohabite aujourd'hui sur la question complotiste une pluralité de discours, parfois complémentaires, parfois étanches les uns des autres :

1. un discours indéniablement érudit sur le complotisme mais cruellement velléitaire, s'interdisant pratiquement tout jugement de valeur à l'égard d'un phénomène envisagé avant tout comme un fait de société à étudier et à documenter ;
2. un discours anti complotiste engagé voire militant, cuirassé des meilleures intentions du monde mais trop souvent irréfléchi ou dénué du sens des priorités ;
3. un discours vindicatif et sectaire qui tente d'arraisonner la lutte contre le complotisme au profit d'agendas politiques particuliers voire douteux, tout en se laissant parfois contaminer par une vision complotiste du

9. « Le démon du soupçon. Entretien avec Marcel Gauchet », propos recueillis par Éric Vigne et Michel Winock, *Les Collections de L'Histoire*, n° 33, octobre-décembre 2006.

10. Collectif, « La théorie du complot et les pompiers pyromanes », *Libération*, 22 juin 2016 ; Une réponse à cette tribune a été publiée sous le titre « Complotisme : qui sont les « pompiers pyromanes » ? », *Libération*, 30 juin 2016.

monde, concédant ainsi l'essentiel à ceux qu'il prétend combattre ;

4. un discours de franche justification intellectuelle du complotisme notamment repérable à ce qu'il se fixe pour objectif principal d'en relativiser la gravité aussi bien que l'influence ;

5. enfin, aux antipodes du précédent, un discours intransigeant sur le complotisme, cherchant à mettre en évidence ses conséquences délétères et à en démasquer les intentions inavouables¹¹.

« Une antienne bien connue consiste à prétendre que la critique du complotisme, en humiliant les complotistes, en les méprisant, serait la vraie cause de leur radicalisation – comme si eux ne passaient pas une partie substantielle de leur temps à humilier la raison et les faits. »

DÉNÉGATEURS, RASSURISTES ET RELATIVISTES

Comme pour la pandémie de Covid ou le réchauffement climatique, le complotisme a ses relativistes (« ça n'est pas si grave ! »),

ses rassuristes (« ça a toujours existé ! ») et ses dénégateurs (« ça n'existe pas ! »).

Lorsqu'on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la rage. Dans le climat populiste ambiant, quoi de plus efficace que d'associer, pour les mêler dans la même réprobation, la critique du complotisme aux manœuvres inavouables des élites honnies ? « Complotisme, soutient Éric Zemmour, c'est le mot qui fâche, qui délégitime, qui tue. Enfin, qui veut tuer. Qui doit tuer. Complotisme est le mot des élites, le mot des bien-pensants, l'arme suprême du politiquement correct lorsqu'il est attaqué, contesté, déconstruit. Le mot qui interdit toute analyse iconoclaste »¹².

Un arc allant du *Monde diplomatique* à la revue *Éléments* s'échigne à présenter la lutte contre le complotisme comme une révolte des *gatekeepers*¹³ : les grands médias se comporteraient comme une douane des idées chargée de filtrer les informations dignes d'être présentées au public ; l'hostilité qu'ils manifestent à l'égard du complotisme ne ferait que traduire leur souci de conserver jalousement leur monopole sur la régulation du marché de l'information ; en labellisant un contenu comme « complotiste », ils jette-raient à peu de frais le discrédit sur les théories qui déplaisent au « Système ».

Cette tentation existe, indéniablement. Mais l'honnêteté commande d'ajouter que, s'il arrive parfois à la presse *mainstream*

¹¹. C'est le cap que s'est fixé l'observatoire que j'ai le privilège de diriger. Association loi de 1901 à but non lucratif, l'Observatoire du conspirationnisme édite depuis 2007 le site *Conspiracy Watch*. À compter de 2017, la rédaction du site s'est professionnalisée avec le soutien de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et s'est étoffée avec l'arrivée en son sein de l'historienne Valérie Igouenot notamment. *Conspiracy Watch* est depuis 2018 un service de presse en ligne à part entière. J'ai la faiblesse de penser qu'il a contribué de manière décisive à faire émerger en France la problématique du complotisme et ses implications pour la démocratie.

¹². « Éric Zemmour : "Le complotisme, ce mot des élites pour disqualifier toute critique" », *Le Figaro*, 20 novembre 2020.

¹³. Voir Romain Badouard, *Le désenchantement de l'Internet. Désinformation, rumeur et propagande*, FYP éditions, coll. « Présence/Questions de société », 2017.

de sacrifier à cette pratique discutable, c'est aussi le cas dans les médias dits « de réinformation » qui, usant de la technique du retour à l'envoyeur, n'hésitent plus à désigner comme « complotistes » (voire « négationnistes »¹⁴) tous ceux qui ne leur reviennent pas. Les « anti-complotistes » seraient ainsi les pires des complotistes puisque, tout à leur obsession de débusquer des théories du complot, ils finiraient par en voir « partout ». En utilisant à tort et à travers le terme de « complotisme » comme une invective parfaitement interchangeable, on contribue à entretenir une confusion n'ayant d'autre effet que d'accélérer la démonétisation du mot. On n'empêchera jamais que la foire d'empoigne généralisée que sont les réseaux sociaux devienne le théâtre de tels procédés d'étiquetage infamants. On peut le déplorer. On doit s'abstenir d'y prêter son concours. Mais pour disposer d'une image complète de la situation, encore faut-il ne pas perdre de vue que la presse *mainstream* renâcle bien souvent à qualifier de « complotistes » des contenus pourtant parfaitement éligibles à cette épithète. La douane des idées douteuses compte apparemment dans ses rangs un certain nombre de douaniers complaisants et, s'il existe un contrôle de la circulation des idées chargé de « bloquer » les théories complotistes, il semble à peu près aussi efficace qu'une passoire¹⁵. Du reste,

ne soyons pas naïfs : les intellectuels, universitaires et chercheurs ne sont pas rares qui, disputant au journalisme de vérification son pouvoir de description de la réalité – autrement dit désireux de réaffirmer leur propre rôle de *gatekeeper* – ne veulent rien savoir d'un phénomène, le complotisme, avec lequel ils sont eux-mêmes compromis.

Une autre antienne bien connue consiste à prétendre que la critique du complotisme, en *humiliant* les complotistes, en les *méprisant*, serait la vraie cause de leur radicalisation – comme si eux ne passaient pas une partie substantielle de leur temps à humilier la raison et les faits. Variante : en luttant contre les théories du complot, ce serait les détracteurs des théories du complot eux-mêmes qui, en imprudents pompiers pyromanes, contribueraient à les alimenter et à les populariser, par simple effet de publicité. Outre que rien ne permet de soutenir une thèse aussi aventureuse (qui équivaut très exactement à prétendre que ce sont les antiracistes qui créent le racisme, les antifascistes le fascisme, les climatologues le climato-scepticisme, etc.), on observe que cet argument est largement partagé par les complotistes eux-mêmes. Mais y croient-ils vraiment ?

RUDY REICHSTADT
(FÉVRIER 2025)

14. Un ancien cadre du Front national a ainsi prétendu dans les colonnes du magazine en ligne *Causeur* que « les sentinelles du complotisme utilisent la même méthode dialectique [que les négationnistes] : pour stigmatiser une analyse, ils vont prétendre qu'elle est conspirationniste et s'attacher à en critiquer l'absence de preuves reconnues. Il n'y a plus de débat. Ce qui peut être qualifié de complotisme est nié ». Voir Yves Laisné, « Conspiracy Quatsch, ou le négationnisme bien comme il faut », *Causeur.fr*, 10 mai 2020.

15. Une liste exhaustive serait impossible à dérouler mais je pense ici, sans même évoquer ces nombreuses œuvres de fiction littéralement saturées de complotisme, à toutes les incursions du complotisme dans des médias non complotistes, que ce soit par la publication dans de grands titres nationaux d'articles de presse faisant la part belle à la théorie du complot, ou par la programmation sur des chaînes de radio ou de télévision (y compris dépendant du service public) de films à thèse ouvertement complotistes et d'émissions accordant une large part à cette parole. n'est pas inédit ; il fut employé pour qualifier le couvre-feu général décreté dans le pays par les autorités britanniques mandataires et l'arrestation massive des principaux leaders du *Yishouv* le samedi 29 juin 1946.

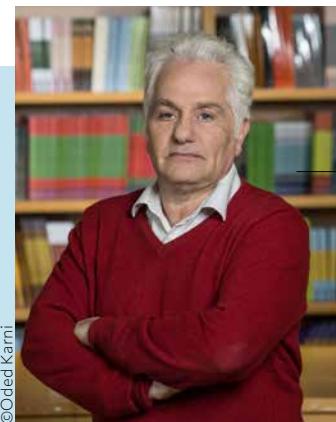
ARTICLE DE DENIS CHARBIT

Israël face à l'accusation d'apartheid

Depuis une dizaine d'années, une accusation s'est imposée dans certains milieux militants : celle d'assimiler l'État d'Israël à un régime d'« apartheid ». Jadis marginale, cette comparaison outrageante – qui efface les spécificités de l'histoire israélienne, les menaces sécuritaires constantes et les efforts déployés pour préserver une démocratie pluraliste au sein d'un environnement hostile – est désormais reprise par des ONG internationales comme Amnesty International ou Human Rights Watch. Comment peut-on, en toute bonne foi, comparer une société où les citoyens arabes jouissent de droits civiques, siègent au Parlement, à la Cour suprême, et

participent à la vie publique, avec l'Afrique du Sud de l'apartheid, fondée sur la ségrégation raciale institutionnalisée ? Dans cette mise au point, le politiste israélien Denis Charbit déconstruit cette accusation en revenant sur l'histoire du terme, son inscription historique, sa connotation empirique puis sur son extension juridique, et la tentative de l'appliquer à la réalité complexe – et souvent caricaturée – de la situation israélo-palestinienne. Car derrière cette qualification se cache bien souvent une volonté de délégitimer Israël, plus qu'une volonté sincère de qualifier l'État d'Israël de la manière la plus pertinente et d'en comprendre les enjeux.

LES ÉTUDES DU Crif — Denis Charbit



DENIS CHARBIT

Spécialiste de l'histoire du sionisme et d'Israël, Denis Charbit revient sur l'évidence avec laquelle l'événement du 7-Octobre a immédiatement « fait date et pourrait faire génération » – pour Israël comme pour l'ensemble du monde juif. Attentif à la manière dont l'attaque du Hamas a traumatisé la société israélienne, il nous instruit sur les interrogations et attentes politiques que celle-ci, avec la guerre à Gaza, provoquent déjà.

L'accusation selon laquelle l'État d'Israël pratiquerait une politique d'apartheid est devenue courante au cours de la dernière décennie. Il y a trente ou quarante ans, personne – pas même les antisionistes – n'aurait songé à qualifier Israël d'État d'apartheid. D'où vient alors cette évolution ? Pour le comprendre, il faut revenir sur ce qui s'est passé au cours des trente dernières années.

Historiquement, le mot apartheid définit le régime de séparation mis en place par les Afrikaners en Afrique du Sud en 1948. Le terme signifie littéralement « séparation », et il renvoie à l'organisation d'un système destiné à maintenir une division stricte entre la majorité noire et la minorité blanche. Ce régime était justifié par une idéologie raciale et raciste, fondée sur le refus du mélange entre Blancs et Noirs. Ce système a pris fin en 1994, avec la libération de Nelson Mandela et l'ouverture de négociations entre celui-ci et Frederik de Klerk, en vue de la transition vers une Afrique du Sud unifiée. L'année suivante, une convention des Nations unies a repris la notion d'apartheid en la détachant du seul contexte sud-africain pour lui donner une portée beaucoup plus large. La Convention de Rome de 1995 a ainsi défini l'apartheid comme la mise en œuvre d'une politique structurelle de discrimination d'une population envers une autre, que cette discrimination repose sur des critères religieux, ethniques ou raciaux.

Plus précisément, l'article 7.2.h du Statut de Rome définit le crime d'apartheid comme « des actes inhumains [...] commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression et de domination systématique d'un groupe racial sur un ou plusieurs

autres groupes raciaux, dans l'intention de maintenir ce régime ». Cette précision est essentielle : il ne suffit pas qu'il y ait une discrimination ou même deux systèmes de droits distincts ; encore faut-il qu'il y ait volonté étatique délibérée d'opprimer durablement un groupe en raison de sa race ou de son origine.

Lorsque l'on parle d'apartheid, on pense spontanément – à juste titre – au régime sud-africain et à ses aspects les plus choquants : les jardins publics, les piscines, les transports séparés selon la couleur de peau. C'est cette image que toute personne un tant soit peu informée sur l'histoire du monde associe naturellement à l'idée de l'apartheid. Mais, encore une fois, la Convention de Rome a transformé cette notion, historiquement et empiriquement liée à l'Afrique du Sud, en une catégorie juridique universelle. Et c'est dans ce cadre que certaines organisations – comme Amnesty International, Human Rights Watch et d'autres associations de défense des droits humains – ont qualifié Israël d'État d'apartheid.

Si cette accusation a gagné en visibilité ces dernières années, c'est aussi en raison d'une série de facteurs objectifs : l'échec du processus de paix, la poursuite des implantations en Cisjordanie, la fragmentation politique palestinienne, et l'impression d'un *statu quo* durablement inégal. Pour certains, l'idée d'une paix israélo-palestinienne et la création de deux États souverains établis côte à côte sont devenues illusoires, et l'usage du terme « apartheid » vise à alerter l'opinion internationale sur cette impasse. Si cet usage reste juridiquement discutable, il exprime une frustration politique profonde

qu'il faut entendre comme authentique puisque le régime d'autonomie adoptée par la Déclaration de principes d'Oslo en 1993 et formalisée par les Accords de Jéricho en 1994 avait été fixé pour une durée de... cinq ans. Or, elle dure depuis plus de trente ans sans débouché étatique. Le résultat de cet échec diplomatique est, sur le terrain, le maintien d'une domination militaire et civile israélienne permanente sur la Cisjordanie, nourrissant une volonté d'annexion que ne dissimule guère le gouvernement israélien en exercice établi en 2002. Ce faisant, les ONG mènent, selon moi, une offensive idéologique à visée polémique. L'enjeu, pour elles, n'est pas d'établir une réelle équivalence entre le régime sud-africain de l'apartheid et les pratiques de l'État d'Israël. Il ne s'agit pas d'une analyse rigoureuse, mais bien d'un outil dans le cadre du conflit opposant Israël à la Palestine, dans le cadre duquel tous les moyens rhétoriques et argumentatifs sont mobilisés, y compris les plus grossiers, tels l'accusation d'apartheid.

« On ne peut être qu'effaré par l'ignorance, la bêtise ou la malveillance qui conduit certains à associer l'apartheid à l'État d'Israël. »

Il faut mesurer la gravité d'une telle accusation dans sa plus récente version. Déjà, l'apartheid ne se limiterait pas à la Cisjordanie, mais existerait également à l'intérieur même de l'État d'Israël. Désormais, l'apartheid définit la mise en œuvre d'une politique structurelle de discrimination systématique d'une population envers une autre, fondée sur des critères religieux, ethniques, raciaux, ou autres.

À ce stade, on ne peut qu'être effaré par l'ignorance, la bêtise ou la malveillance qui conduit à associer l'apartheid à l'État d'Israël. Comme on le sait, un Israélien sur cinq est Palestinien. Les citoyens arabes d'Israël bénéficient des mêmes droits politiques, civiques, civils, sociaux que les autres. Toutes les manifestations de ce que l'on appelait autrefois le « petit apartheid » – décrit plus haut, à savoir les jardins publics séparés, les piscines distinctes, les transports publics différenciés, etc. – n'existent absolument pas en Israël et n'ont jamais existé. Il est donc essentiel, lorsque l'on accuse Israël d'être un État d'apartheid, de regarder de près la réalité de la situation à l'intérieur du pays, puisque le rapport d'Amnesty International sème délibérément la confusion.

Une situation intermédiaire mérite toutefois d'être évoquée : celle des Palestiniens vivant à Jérusalem-Est. Depuis l'annexion de cette partie de la ville par Israël en 1967, ils disposent d'un statut de résidents permanents, mais non de citoyens. Ce statut leur donne l'accès aux services publics et à la sécurité sociale, mais les privent du droit de vote aux élections générales, à moins d'engager une démarche de naturalisation, qui est possible mais minoritaire. Cette situation reflète les ambiguïtés d'un territoire annexé plus qu'un système racialisé d'oppression.

Bien entendu, des discriminations demeurent. Mais il ne s'agit pas de discriminations légales ou institutionnelles : ce sont des discriminations de nature sociologique, lesquelles consistent à constater les inégalités entre groupes sociaux et l'absence ou le degré trop faible de redistribution pour corriger ces écarts.

Examinons le cas d'Israël intramuros : en 2023, les Arabes israéliens représentent environ 21 % de la population. On compte dix députés arabes à la Knesset et un juge arabe à la Cour suprême. 17 % des étudiants à l'université sont arabes – un chiffre en hausse constante. Toutefois, les Palestiniens d'Israël restent sous-représentés dans la haute fonction publique, les postes de direction, et dans le corps enseignant universitaire, mais inversement sont largement présents dans le secteur médical. En vérité, la logique méritocratique fonctionne plutôt bien, et contrebalance la logique particulariste et nationaliste qu'on ne saurait sous-estimer qui est présente également, en vertu de laquelle on estime que dans un État juif, seuls les Juifs devraient être aux commandes. Ces disparités relèvent d'une dynamique d'intégration encore incomplète, et qui touchent au demeurant non seulement les Arabes israéliens, mais également les femmes et les Juifs originaires des pays d'Orient même plus de soixante ans après leur arrivée en Israël.

Ce type d'inégalité est qualifié de discrimination lorsqu'il y a un décalage entre la composition démographique d'un groupe et sa représentation dans certains secteurs de la société. Si l'on observe avec sérieux la situation des Arabes israéliens, l'accusation d'apartheid est totalement infondée. Elle relève, une fois encore, d'une logique polémique, et elle est profondément insupportable. Car l'objectif des citoyens arabes d'Israël n'est nullement de contester leur appartenance à cet État, mais au contraire d'y accroître leur égalité. Il ne s'agit donc en aucun cas d'un système de discrimination fondé sur la race, la religion,

la langue ou tout autre critère de ce type, ce qui ne signifie guère qu'il ne faille pas rester extrêmement vigilant face au discours et aux pratiques d'exclusion qui demeurent, telle la législation visant à octroyer des avantages à quiconque accomplit son service militaire. Augmenter la solde mensuelle est une chose, donner des prêts avantageux ou encore réserver des places dans la fonction publique à cette catégorie est une pente dangereuse qui peut être à bon droit entendue comme une discrimination implicite.

La mobilité sociale est l'un des signes caractéristiques d'une démocratie. Aucune démocratie n'est parfaite ; mais par définition, une démocratie libérale reconnaît que les choses peuvent et doivent évoluer, que les injustices peuvent et doivent être corrigées du fait du principe de l'égalité des conditions. Si l'on compare la situation des Arabes israéliens en 1948 – époque à laquelle ils étaient placés sous administration militaire – à leur condition actuelle, on constate clairement que l'accusation d'apartheid ne tient pas. Elle constitue, encore une fois, un faux, une imposture, un mensonge.

Cela ne signifie pas que tout soit réglé. Il reste, bien sûr, des « Bastilles à prendre », c'est-à-dire des domaines où des progrès sont nécessaires, notamment en matière de représentation. Il y a encore des lieux dans lesquels la présence d'Arabes israéliens devrait être plus importante, au nom de ce qu'on appelle aujourd'hui la diversité. Dans ces conditions, il est vain de tenter de justifier l'accusation d'apartheid : elle est totalement infondée.

Concernant maintenant la Cisjordanie. Rappelons brièvement qu'à la suite de la victoire israélienne lors de la Guerre des Six Jours en juin 1967, Israël exerce une autorité militaire sur plusieurs territoires dont le Sinaï (restitué en 1982), le plateau du Golan (annexé par Israël en 1981), la Cisjordanie et la bande de Gaza (désengagé en 2005 et réoccupé depuis 2023). Si l'on considère que le premier degré de l'apartheid consiste en un système de séparation, alors, effectivement, il existe aujourd'hui deux systèmes juridiques distincts en Cisjordanie depuis que les autorités israéliennes ont estimé légal d'autoriser la population juive israélienne à s'établir en Cisjordanie dans les fameuses implantations qui se sont multipliées depuis 1967. Or, cette population juive reste soumise à la loi israélienne tandis que la population palestinienne en Cisjordanie forte de deux millions et demi d'habitants est soumise à la loi martiale israélienne.

En Cisjordanie, les pratiques nourrissent cette perception de séparation : les Israéliens des implantations relèvent du droit civil israélien, tandis que les Palestiniens sont soumis à la juridiction militaire ; il existe des check-points limitant les déplacements des Palestiniens, et des zones militaires restreignent l'accès à certaines terres. Ces réalités doivent être regardées en face. L'autorité militaire ne dissimule guère que sa fonction est de protéger *de facto* la population juive et formellement et théoriquement seulement la population palestinienne. Cette inégalité de droit et de fait s'explique par un conflit territorial et sécuritaire non résolu, non comme un système d'oppression fondé sur une hiérarchie raciale inscrite dans le droit.

Qu'on ne puisse pas parler d'apartheid en Cisjordanie ne signifie pas que la démocratie règne en Cisjordanie. Ce n'est pas le cas. On se trouve dans une situation d'occupation militaire de longue durée, et il serait impératif que la négociation reprenne entre les parties pour déterminer le statut définitif de ces territoires dans une perspective d'égalité. Mais, à la différence des Palestiniens d'Israël qui s'organisent pour garantir leur égalité les Palestiniens dans les territoires, ne se battent pas pour l'égalité des droits, mais pour leur liberté. La violence qu'ils exercent ne favorisent guère le retour à la négociation. À cet égard, là encore, l'usage de la notion d'apartheid est essentiellement polémique. Elle sert avant tout à disqualifier et à stigmatiser Israël, non à rendre compte de la réalité, pourtant complexe et problématique, de la situation sur le terrain.

Une domination militaire reste toujours une situation problématique, et la démocratie israélienne souffre du maintien d'un tel régime. C'est précisément pour cette raison qu'il faut œuvrer à une résolution du conflit.

La seule manière de répondre durablement à cette accusation d'apartheid est politique. La reprise d'un véritable processus de négociation, fondé sur le respect mutuel, les droits de l'homme et la recherche d'une solution à deux États – ou toute autre solution fondée sur l'égalité des droits – constitue la seule voie réaliste et juste. C'est à ce prix que la démocratie israélienne pourra se renforcer, et que les Palestiniens pourront faire valoir leur aspiration légitime à la liberté.

DENIS CHARBIT
(AVRIL 2025)

Colonialisme

Depuis le 7-Octobre et la guerre contre le Hamas et le Hezbollah, Israël est décrit avec une intensité accrue comme un État colonial, et même comme la « dernière colonie européenne établie sur Terre ». Cette accusation d'être « un corps étranger au sein des pays anciennement colonisés » s'accompagne le plus souvent des accusations de racisme, d'apartheid, de nettoyage ethnique et plus encore,

de génocide. On retrouve par exemple ce discours chez Francesca Albanese, nommée rapporteuse spéciale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les territoires palestiniens en 2022 : « Le génocide des Palestiniens de Gaza par Israël est une phase d'escalade d'un processus d'effacement colonial de longue date ».



DANIEL SZEFTEL

Daniel Szeftel est entrepreneur et essayiste. Il a contribué à plusieurs rapports pour des think tanks. Il écrit dans *La Revue K*.

Il faut faire un peu d'histoire pour comprendre à quel point l'accusation de colonialisme contre Israël et les autres accusations qui en dérivent, notamment de génocide, sont fallacieuses. Si l'on remonte à la Seconde Guerre mondiale, on retrouve face au Foyer Juif un mouvement national arabe largement hostile à son existence. Il en est de même pour les courants islamistes naissants. D'où le flirt poussé de ces mouvements avec le nazisme et son antisémitisme génocidaire. Le grand mufti de Jérusalem, chef religieux des Arabes de Palestine, collabore ainsi avec les nazis pour « *l'élimination du foyer juif* ». Les Frères musulmans égyptiens relaient la propagande hitlérienne et des dizaines de mouvements ultranationalistes en chemise brune mènent des pogroms dans la plupart des pays arabes. La défaite de Hitler obligera à adapter ce discours pour être encore audible.

Ne pouvant plus ouvertement appeler à l'élimination des Juifs du *Yishouv*, certains nationalistes arabes vont chercher de nouveaux arguments pour asseoir leur propagande antisioniste. Un personnage clé dans cette affaire est l'intellectuel chrétien Fayez Sayegh, membre éminent du Parti social nationaliste syrien. Un groupe libanais qui arbore croix gammées, désigne son leader sous le nom de *az-Za'im*, traduction littérale de *Führer* en arabe, et souhaite l'avènement d'une Grande Syrie totalitaire, où toute présence juive en Palestine serait réduite à néant. En 1946, dans la ligne de son parti, Sayegh dénonce encore le sionisme comme « *un danger pour la Civilisation et l'Esprit* » et la « *vision juive du monde comme un héritage d'humiliation, de vengeance et de fossilisation culturelle du type le plus primitif* ».

Ce discours antisémite va se transformer au moment des luttes pour les indépendances pour prendre une tournure plus à la mode : anticoloniale. En 1965, son livre le plus connu s'intitule d'ailleurs *Le Colonialisme sioniste en Palestine*. Fini l'hitlérisme dont il se réclamait et l'antisémitisme trop marqués, place à l'inversion accusatoire : « *Le concept sioniste de la "solution finale" au "problème arabe" et le concept nazi de la "solution finale" au "problème juif" consistent essentiellement en un même ingrédient de base : l'élimination de l'élément humain indésirable en question* ». L'équivalence est posée. Or elle vient d'un intellectuel arabe nostalgique du nazisme ayant une influence considérable. Nous parlons d'un homme qui est à la fois devenu diplomate pour l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et la Ligue arabe, mais aussi professeur dans les universités américaines.

Alors que Hannah Arendt remarque dans *Eichmann à Jérusalem* (Éd. Gallimard, 1991) que les journaux officiels des régimes arabes se répandent encore dans les années 1960 en regrettant que « *Hitler n'ait pas terminé le travail* », Fayez Sayegh fabrique une astuce propagandiste géniale permettant de donner une coloration « *de gauche* », acceptable dans les pays occidentaux, à ce fascisme initial. À la nazification d'Israël, le stratège antisémite ajoute un argument anticolonialiste promis à un brillant avenir sur les campus américains et dans l'extrême gauche internationale. Et il n'est pas le seul.

Johann von Leers, un propagandiste nazi, s'est mis au service de Nasser. Et le dirigeant nationaliste égyptien va utiliser la même astuce rhétorique. Publiant les essais du grand mufti nazi de Jérusalem, *La Vérité*

sur la Palestine en arabe, il choisit de les appeler plutôt *La Lutte mondiale contre l'impérialisme et le colonialisme* pour la version allemande, afin de séduire la gauche occidentale. Tout le discours antisioniste moderne est déjà là, et ça marche !

À la fin de la Guerre des Six Jours, à l'Organisation des Nations Unies (ONU), le représentant de l'URSS reprend les arguments de Sayegh et compare Israël à « l'Allemagne hitlérienne », dénonçant une supposée politique d'« *extermination des populations indigènes* ». Au sein de la Ligue arabe, Sayegh devient la cheville ouvrière de la fameuse résolution 3379 de l'ONU de 1975 assimilant le sionisme à « *une forme de racisme* », au « *colonialisme et à l'apartheid* ». En trente ans d'efforts, les penchants antisémites combinés du nationalisme arabe et de l'islamisme ont porté leurs fruits empoisonnés. Grâce à cette astuce, leur soutien au nazisme a été masqué et le retourment s'est opéré : c'est maintenant Israël qui est accusé d'un colonialisme génocidaire.

Pourtant, la situation en Israël ne correspond en rien à une situation coloniale classique. La colonisation peut en effet être définie par la conquête d'une région par un État, sans que ce dernier n'ait jamais eu de liens ancestraux ou historiques avec ce territoire. La conquête est justifiée par des enjeux géopolitiques (prise de contrôle de positions stratégiques) et surtout par des considérations économiques (exploitation de matières premières, création de nouveaux débouchés commerciaux pour la puissance colonisatrice). S'ajoute à cela souvent la prétention d'imposer aux populations colonisées une certaine forme de civilisation (la fameuse « *mission civilisatrice* » qui a présidé à la colonisation française), voire

une religion (le rôle des missionnaires, catholiques ou protestants est dans ce cas très important). Le pays colonisateur gouverne le territoire conquis au travers d'une administration coloniale et d'une présence militaire. Cette présence étatique et les colons qui y contribuent dépendent directement de la métropole dont ils continuent à parler la langue. Lorsque le difficile processus de décolonisation s'opère, les colons ou leurs descendants rentrent dans leur pays d'origine.

Le projet sioniste n'entre pas dans ce schéma, pas plus que l'État d'Israël. En effet, le sionisme est né en Russie, bien avant Theodor Herzl. Son idéal était de faire renaître la langue hébraïque selon le projet d'Eliezer Ben Yehoudah, de préserver la culture juive dans la perspective du sioniste AhAd Ha'am et surtout de sauver les Juifs des persécutions antisémites. Le projet s'est naturellement porté vers la terre d'Israël, enracinée dans l'âme juive, et où des communautés avaient continué à vivre durant des siècles.

Les pionniers qui partirent pour Israël y allèrent de leur propre initiative. Ils n'y furent pas envoyés par une métropole colonisatrice pour y soumettre les populations locales. Ils y vécurent sous l'autorité de l'Empire ottoman, puis du mandat britannique. Ils disposaient alors d'un passeport palestinien, au même titre que les habitants arabes. Le mouvement sioniste ne prétendait pas apporter aux Arabes la civilisation, pas plus qu'il n'a cherché à les convertir au judaïsme. Le mouvement sioniste n'a jamais cherché à exploiter la main d'œuvre arabe. Il a davantage exploré les voies d'un développement autonome au moyen d'une politique résolue d'achats de terres.

On pourrait certes reprocher au mouvement sioniste de n'avoir pas considéré la présence arabe et les nécessaires relations que les pionniers juifs devaient entretenir avec elle. Cette cécité, présente chez certains leaders du *Yishouv*, est cependant toute relative, la question ayant été abordée aussi bien par les sionistes de gauche comme Gershom Scholem que par les sionistes de droite comme Vladimir Jabotinsky. L'acceptation par le jeune État d'Israël du plan de partage de l'ONU et la reconnaissance de droits égaux pour la minorité arabe restée dans l'État hébreu montre bien l'absence de volonté coloniale dans le projet sioniste.

Pas de projet civilisateur, pas d'exploitation économique, pas de métropole colonisatrice, une présence juive ininterrompue sur la terre d'Israël : rien ne permet donc de rattacher le projet sioniste aux caractéristiques habituelles du colonialisme. Pour les propagandistes antisionistes comme Fayed Sayegh ou d'autres intellectuels comme Edward Saïd, il est donc nécessaire d'expliquer qu'il s'agit d'un autre type de colonialisme : le colonialisme de peuplement.

Faisant un parallèle indu avec la situation de l'Algérie, ou pire, des États-Unis et de l'Australie, ces idéologues vont réussir à construire un cadre idéologique où certes, le colonialisme sioniste ne conduit pas à l'exploitation des Palestiniens mais il fait en réalité pire ! Le but du sionisme serait l'expulsion des indigènes palestiniens de leur terre, leur confinement dans des réserves comme les Indiens d'Amérique ou dans des bantoustans comme les Sud-Africains voire leur extermination pure et simple comme les Aborigènes d'Australie.

À cette aune, tout le conflit israélo-pales-

tinien est interprété, non pas comme un affrontement entre deux nationalismes concurrents mais comme la mise en œuvre d'un colonialisme raciste, enclin au nettoyage ethnique, à l'apartheid et *in fine* génocidaire. Et il n'y a même pas besoin de le prouver : dans cette idéologie, comme l'écrit Patrick Wolfe, l'un de ses représentants les plus importants, l'élimination par le colonisateur des peuples indigènes y est un trait structurel, « l'invasion est une structure, pas un évènement ».

La fuite d'un nombre important d'arabes de leurs terres pendant la guerre d'indépendance de 1948 n'est plus un fait de guerre, mais une entreprise délibérée de nettoyage ethnique. Et le départ forcé de millions de Juifs orientaux des pays arabes après la création de l'État d'Israël est passé sous silence.

L'occupation de la Cisjordanie et de Gaza après la Guerre des Six Jours est lue uniquement sous les prismes du projet, d'abord marginal, de réalisation du Grand Israël, du nettoyage ethnique et de l'apartheid. Peu importe qu'il n'y ait eu là aucun déplacement de population et *a fortiori* aucune extermination dans les Territoires Occupés. Il faut pouvoir expliquer qu'un traitement discriminatoire des Palestiniens a lieu en Cisjordanie et à Gaza, « pire que l'apartheid sud-africain » alors qu'il s'agit du comportement standard d'une armée d'occupation. La messe était déjà dite dès la victoire d'Israël, accueillie à l'ONU par les déclarations du représentant de l'URSS comparant Israël à « *l'Allemagne hitlérienne* » et dénonçant une supposée politique d'« extermination des populations indigènes ».

Cette outrance permet d'oublier dans l'analyse qu'avant 1967 ces territoires étaient

administrés par l'Égypte et par la Jordanie, sans État palestinien indépendant et sans aucun droit pour les Palestiniens. Dans un amalgame facile, il faut surtout passer sous silence le fait qu'à l'intérieur des frontières reconnues d'Israël, les Arabes israéliens, soit 20 % de la population, bénéficient des mêmes droits que les Juifs, élisent des députés et sont représentés à la Cour Suprême. Tout est donc apartheid, en Israël ou dans les Territoires Occupés et ce de manière statique, quelles que soient les évolutions de la situation, mêmes aussi importantes que les Accords d'Oslo, créant l'Autorité Palestinienne, ou le retrait unilatéral de la Bande de Gaza, pourtant toujours qualifiée de « prison à ciel ouvert ».

Rituellement, chaque intervention d'Israël dans sa guerre contre les Palestiniens est considérée comme l'émanation du colonialisme de peuplement et vise donc supposément à l'extermination. Lors de la guerre du Liban, le philosophe communiste Roger Garaudy, qui deviendra plus tard négationniste, écrit dans *Le Monde* qu'Israël est le seul et véritable coupable des massacres de Sabra et Chatila, pourtant perpétrés par des milices chrétiennes. Notamment, écrit-il, parce que le génocide est inscrit dans les textes sacrés du judaïsme : « *Il est significatif que les sionistes ne se réfèrent pas au grandiose prophétisme d'Amos, d'Ézéchiel, ou d'Isaïe, ouvrant la voie à l'universalisme, mais aux seuls textes prônant la conquête de Canaan et l'extermination sacrée* ».

Idem à la conférence de l'ONU contre le racisme, à Durban, en Afrique du Sud, en 2001. Au Forum des ONG, 3 000 organisations non gouvernementales parlent de « *colonialisme sioniste* » et accusent Israël d'être

« *un État raciste* », « *coupable de perpétrer des actes de génocide, des crimes de guerre et de se livrer à des opérations de nettoyage ethnique* ». Elles demandent, déjà, l'instauration « *d'un tribunal international* » pour « *juger de l'ensemble des crimes contre l'humanité commis par Israël* ».

Ancienne et authentique colonie de peuplement, pays où l'apartheid a vraiment eu lieu, c'est à l'Afrique du Sud qu'il revint fin 2023 le rôle délétère de porter devant la Cour internationale de Justice (CIJ) une plainte contre Israël pour « *génocide* » alors même que les combats venaient de commencer à Gaza. L'organe judiciaire de l'ONU s'est contenté d'un rappel du droit et d'une mise en garde formelle à destination de l'État hébreu. Une juge de la CIJ est allée plus loin encore, refusant toute incrimination d'Israël. Il s'agit de Julia Sebutinde, juge ougandaise à la Cour internationale de Justice, qui s'est auparavant illustrée dans la rédaction des lois anti-apartheid en Namibie. Dans son avis, elle doutait fortement de toute « *intention génocidaire* » des dirigeants israéliens et dénonçait l'*« idéologisation »* de la justice internationale. Elle est aujourd'hui pressentie pour être la nouvelle présidente de la Cour internationale de Justice. Sera-t-elle en mesure de revenir sur le jugement très politisé de la Cour, alors présidée par le Libanais Nawaf Salam de juillet 2024 statuant que « *L'État d'Israël a l'obligation de cesser immédiatement toutes les nouvelles activités de colonisation et d'évacuer tous les colons du territoire palestinien occupé* » au mépris de toute discussion diplomatique sur le sujet. Comme pour l'accusation de génocide, Julia Sebutinde avait été la seule à s'y opposer alors.

DANIEL SZEFTEL
(JANVIER 2025)

ARTICLE DE EMMANUEL DEBONO

Ce que l'invective « sionistes » veut dire

Depuis plusieurs décennies, le mot « sioniste » ne désigne plus seulement un courant politique ou un projet national juif. Il est devenu, dans de nombreux contextes, une invective, une insulte, un stigmate. En retracant l'évolution historique et idéologique de ce terme, l'historien Emmanuel Debono montre comment l'antisionisme

s'est constitué, au fil du XX^e siècle, en vecteur majeur d'une haine polymorphe et mondialisée à l'encontre des Juifs. À la lumière des événements récents et des réurgences violentes de l'antisémitisme, ce texte propose une analyse rigoureuse et documentée de ce glissement sémantique et politique.



©Stéphane Vauquois

EMMANUEL DEBONO

Docteur en histoire de l'Institut d'études politiques de Paris, Emmanuel Debono est l'auteur des ouvrages *Aux origines de l'antiracisme. La Lica, 1927-1940* (CNRS Éditions, 2012) et *Le Racisme dans le prétoire. Antisémitisme, racisme et xénophobie devant la justice* (Éditions PUF, 2019). Auteur de nombreux articles sur l'histoire de l'antiracisme, il a notamment coordonné quatre numéros de la revue *Archives juives* (Éditions PUF) : « Années Trente. L'emprise sociale de l'antisémitisme » (2010/1), « L'antisémitisme en France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale » (2016/2), « L'antisémitisme en France dans les années 1970 » (2022/2), « L'antisémitisme en France, de Copernic à Carpentras » (2026/1, à paraître). Il est le rédacteur en chef du *Droit de vivre (Le DDV)*, revue de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra).

Être « antisioniste » à la fin du XIX^e siècle, au moment où se développe le mouvement sioniste, c'est se montrer réfractaire au projet d'installation d'un foyer national juif en Palestine. De nos jours, le mot exprime le refus d'une réalité humaine et territoriale, plus de 75 ans après la fondation effective de l'État d'Israël. Autant dire que sa signification a profondément évolué, même si, dans le contexte de la guerre Israël-Hamas, la propagande anti-israélienne a intérêt à entretenir la thèse d'une continuité pour renforcer le procès en illégitimité de l'État hébreu.

Aujourd'hui, tous ceux qui se déclarent « antisionistes » n'ont pas pour unique souhait la disparition pure et simple d'Israël, mais tous voient dans le sionisme une idéologie coloniale, raciste et belligène. Ainsi, en un peu plus d'un siècle, le terme « sioniste », qui renvoyait à ses débuts à un rêve d'émancipation, s'est chargé d'un sens criminogène et se trouve désormais utilisé comme une injure. Il permet de diaboliser les Juifs, où qu'ils se trouvent et quel que soit le regard qu'ils portent individuellement sur la situation au Proche-Orient, libérant à leur encontre, au nom de la justice et de l'antiracisme, une haine féroce qui se traduit en agressions verbales et physiques. L'injure sert par ailleurs à stigmatiser plus largement tous ceux qui défendent Israël ou témoignent de la compassion à l'égard des victimes du Hamas du 7-Octobre.

Cette dégradation du sens ne date pas

de la guerre entreprise, au lendemain du 7 octobre 2023, par le gouvernement Netanyahu contre des mouvements terroristes qui ont juré la destruction de la nation israélienne. Elle s'inscrit dans une temporalité plus longue qui voit, tout au long du XX^e siècle, l'antisémitisme s'orienter vers la dénonciation radicale, aux accents purificateurs et éradicateurs, d'un État, de ce que celui-ci symbolise et de tout ce qui peut lui être associé.

Ce texte donne un aperçu, en forme de synthèse et dans un cheminement libre¹, de cette histoire au temps long des ramifications multiples d'une obsession qui a dévoyé une idée pour banaliser et répandre la haine.

« LE RÉTABLISSEMENT DE LA SANTÉ »

L'idée d'attribuer aux Juifs un foyer national en Palestine ne germe pas, à la fin du XIX^e siècle, dans des esprits pétris de thèses racistes ou suprémacistes, mais dans des cercles de Juifs d'Europe centrale et orientale, désireux d'engager face aux discriminations et aux pogroms un mouvement de préservation de l'identité juive, d'émancipation et de libération nationale. Évoquant cet idéal animant une minorité de jeunes juifs en proie à l'antisémitisme renaissant, le médecin Max Nordau, figure majeure du sionisme politique², définira plus tard le sionisme comme ancré dans « le sens invariable des idéaux historiques juifs », à savoir « la justice, la fraternité, la charité et la science »³. Ces jeunes juifs, ajoutera-t-il,

1. De très nombreuses études sont parues depuis des décennies sur l'antisionisme et sur l'amalgame sionistes/Juifs, en France et dans le monde. Je me contenterai ici de faire référence à l'abondante bibliographie de Pierre-André Taguieff, et notamment à *La nouvelle propagande antijuive* (Éditions PUF, 2010) ainsi qu'à son dernier ouvrage paru, *L'invention de l'islamo-palestinisme* (Odile Jacob, 2025).

2. Voir par exemple Denis Charbit, *Qu'est-ce que le sionisme ?* (Albin Michel, 2024), 2024 ; Dror Even-Sapir, « Le sionisme, un mouvement de libération national », *Le Droit de Vivre* (Le DDV), n° 693, été 2024.

acceptaient l'idée de nationalité « sans toutefois ses folles exagérations chauvines et ses extravagances criminelles ». Quelques années plus tard, Albert Einstein, tout en se montrant critique à l'égard du « mot odieux » de « nationalisme », définira ainsi les contours du sionisme : « c'est un nationalisme qui n'a pas pour objectif la puissance, mais la dignité et le rétablissement de la santé⁴ ».

De fait, l'essai *Der Judenstaat* (1896) du journaliste autrichien Theodor Herzl (1860-1904) ne se confond pas avec l'un de ces ouvrages, parus à la même époque, à la gloire de la conquête coloniale et excitant à ce sujet le « droit d'une race supérieure ». Toute considération raciste est absente de ce qui se veut une réponse politique à une longue histoire de souffrances.

Pour autant, le projet sioniste suscite débats et oppositions. C'est le propre d'une entreprise territoriale qui attise les tensions, dans un contexte où s'affirment les nationalismes, nationalisme arabe compris. Elle s'attire la contradiction de nombreux Juifs assimilés qui contestent la perspective d'avoir à se constituer en nation distincte pour vaincre l'antisémitisme ou qui entrevoient, dans cette forme d'organisation, la source de nouvelles persécutions. Cette absence d'unanimité n'effraie pas Theodor Herzl : « Si maintenant les Juifs français, en totalité ou en partie, protestent contre le projet, parce que,

soi-disant, ils seraient déjà « assimilés », eh bien ! ma réponse est simple : la chose ne les regarde pas⁵ ». Le sionisme n'est ainsi qu'une option, séduisante pour les uns, fantaisiste ou dérangeante pour les autres. L'appréhender comme un projet totalitaire ou une pensée hégémonique comparable à l'image de certaines idéologies contemporaines, n'a guère de sens.

Les critiques et attaques deviennent plus âpres au fur et à mesure que le mouvement se développe et reçoit des gages, notamment des Britanniques avec la Déclaration Balfour de 1917. Il y a principalement la critique selon laquelle l'implantation d'un foyer juif national viendrait détruire des sociétés locales. Il est un fait qu'une population arabe habite et cultive depuis des siècles cette terre, ce que la littérature sioniste considère peu⁶. En France, le sionisme est condamné au nom du principe des nationalités, comme le fait le Père Jalabert, jésuite et archéologue, pour qui « le respect des droits de tous s'oppose [...] à la création à Jérusalem d'un État sioniste » : « Les Juifs auront en Terre sainte, les mêmes droits politiques et religieux que les adeptes des autres cultes, mais ils n'auront aucun droit de les dominer⁷ ».

L'hostilité se lit aussi dans des titres de la presse catholique et/ou antisémite, tels que *La Croix*, *L'Intransigeant* ou *La Libre Parole*. On la rencontre encore chez les communistes, dont la doctrine internationaliste

3. Max Nordau, *Les Juifs et le Judaïsme au XIX^e siècle* (l'imprimerie Berger Chauss et Cie, sans date), cité in Edmond Fleg, *Anthologie juive, des origines à nos jours* (Flammarion, 1956) p. 332.

4. Albert Einstein, *Comment je vois le monde* (Flammarion, 1934) pp. 145-146.

5. Theodor Herzl, *L'État juif*, (Rubin Mass, 1946) p. 14.

6. Catherine Nicault, « L'antisionisme premier des milieux juifs français », *Le DDV*, n° 693, été 2024.

7. Chantal Verdeil, *Missionnaires catholiques, juifs et sionisme en Syrie à la fin du XIX^e siècle*, pp. 137-148 in Jérôme Bocquet (dir.), *L'enseignement français en Méditerranée. Les missionnaires de l'Alliance israélite française* (Presses universitaires de Rennes, 2019).

se heurte aux revendications nationales. Le directeur de *L'Humanité* et député Marcel Cachin considère ainsi le sionisme comme « une construction artificielle », « un monument d'hypocrisie », un instrument de domination de l'impérialisme britannique⁸.

En Palestine mandataire, l'entreprise sioniste, qui s'appuie sur le rachat de terres et l'installation de colons, provoque des tensions. Elles sont exacerbées par l'action de chefs arabes et d'organisations islamiques, à commencer par celle des Frères musulmans, fondée en 1928 par Hassan el-Banna en Égypte, qui prend une part active, les années suivantes, à la fomentation d'une agitation antijuive dans le monde musulman. Au cours des massacres d'Hébron du mois d'août 1929, 133 Juifs sont assassinés par des Arabes⁹. Les violences commises, d'une barbarie inouïe, témoignent de la force de la haine qui s'exprime à l'égard des ambitions territoriales juives dans la région¹⁰.

DU DÉBAT À LA PROPAGANDE DE FOND

En France, dans les années 1930, des groupuscules se réclament du sionisme ou du « territorialisme »¹¹. Intéressant peu la société française¹², la question est surtout discutée dans des milieux militants. Elle n'épargne pas, par exemple, la Ligue internationale contre l'antisémitisme (Lica,

actuelle Licra)¹³ qui illustre par ses débats internes certaines nuances d'approches. Dans cette association fondée en 1927, qui rassemble Juifs et non Juifs, Français ou étrangers, chacun se positionne librement. Membre du comité central, l'écrivain Pierre Créange soutient au début des années 1930 le principe de donner une patrie aux Juifs « qui n'en ont plus ou sont menacés de la perdre¹⁴ ». Pierre Paraf, également cadre dirigeant, plaide quant à lui pour l'assimilation, afin que les Juifs ne soient plus les « damnés de la terre¹⁵ ». Certains s'opposent au sionisme en lequel ils perçoivent un « nationalisme juif qui ne vaut pas mieux que les autres¹⁶ ». D'autres portent un regard critique sur certaines dérives, comme le fait alors Lazare Rachline, cofondateur de la Lica et membre de son comité central, qui parle, en référence à l'action de Vladimir Jabotinsky, d'une « fureur criminelle de certains sionistes sionistes¹⁷ ». Bernard Lecache, président de la Lica, cultive pour sa part la neutralité, affirmant qu'il n'est « pas sioniste mais Juif élevé dans les idées de liberté », se déclarant « pour la libre émigration des Juifs partout où cette libre émigration est possible ou souhaitable¹⁸ ». Cette position d'ouverture¹⁹ et de neutralité sera celle de la Lica, et, avec elle, le mot d'ordre de « rapprochement judéo-musulman »²⁰.

8. *L'Humanité*, 23 février 1921.

9. On relève près de 340 blessés. 140 Arabes sont tués, essentiellement par les forces britanniques.

10. Lire par exemple Bernard Lecache, *Les Porteurs de croix : Palestine 1929* (Éditions des Portiques, 1930).

11. Le sionisme « territorialiste » défend l'idée d'un État juif qui serait situé ailleurs qu'en Palestine.

12. Catherine Nicault, *La France et le sionisme : 1897-1948 : une rencontre manquée* (Calmann-Lévy, 1992).

13. Sur l'histoire de la Licra dans les années 1930, voir Emmanuel Debono, *Aux origines de l'antiracisme. La Licra, 1927-1940* (CNRS Éditions, 2012).

14. Pierre Créange, *Épître aux Juifs* (Éditions Albert Messein, 1937), p. 121.

15. *Le DDV*, mars 1932.

16. *Le DDV*, avril 1932.

17. *Bulletin de la Lica*, mai-avril 1930. Lazare Rachline, membre de la France Libre, Lazare Rachline (« Lucien Rachet ») soutient par la suite les activités de l'Irgoun et fut un grand défenseur d'Israël. Voir François Rachline, *L.R. Les silences d'un résistant* (Albin Michel, 2015).

18. *Bulletin de la Lica*, octobre 1929.

À l'extrême droite, il arrive que le terme « sioniste » soit utilisé comme synonyme de « juif ». *La Nouvelle voix d'Alsace et de la Lorraine*, journal antisémite qui paraît à Strasbourg, affirme en septembre 1937 que Lecache est soutenu par le « sionisme américain²¹ ». Une publication du même type, *Le Rappel*, qualifie le président de la Lica d' « Ukrainien sioniste²² »... Il n'est évidemment ni l'un ni l'autre.

La Lica se trouve par ailleurs confrontée à une hostilité extérieure en raison de cette neutralité. À l'automne 1936, alors que sa direction s'efforce de tisser des liens avec l'Étoile nord-africaine (ENA)²³ afin de combattre le racisme et l'antisémitisme en Algérie, elle se heurte aux réticences de son leader Messali Hadj, père du nationalisme algérien : « nous avons constaté qu'il y a parmi l'élément juif des aveugles qui ne veulent pas voir la réalité en face et qui suivent le chemin qui est contraire à l'entente indispensable entre Arabes et Juifs. Car nous tenons à vous réaffirmer [sic] que nous ne pouvons jamais accepté [sic] comme base le foyer juif de Palestine, car le sionisme n'est qu'une forme de racisme et d'impérialisme autant que celui de Hitler ou de Mussolini²⁴ ». Alors que débute en Palestine la Grande révolte arabe, l'attitude de l'ENA démontre que la neutralité

ne suffit pas : « nous sommes près à collaborer [sic] avec la Lica si elle se désolidarise du Sionisme mais nous vous disons que nous ne pouvons collaborer [sic] avec des sionistes²⁵ ».

Il faut rattacher cette réaction à la vague antisioniste qui parcourt alors le monde arabe, et dont attestent les sources policières, comme à Tunis par exemple, où un commissaire spécial constate le 20 février 1936 que les milieux nationalistes tunisiens « sont influencés par la propagande antisioniste qui s'exerce dans les pays d'Orient, particulièrement en Palestine²⁶ ». En juin de la même année, c'est la section égyptienne de la Lica qui rapporte qu' « une grande propagande est menée contre les Juifs en général, sous prétexte de la question [sioniste]²⁷ ». La propagande arabe antisioniste circule en Afrique du Nord, aiguillonnée par certains relais européens qui excitent à la haine et à l'amalgame, comme le fait *Le Républicain*, journal du député de Constantine Émile Morinaud, dans son édition du 11 août 1938 : « Arabes tués, trois fois plus que des Juifs. Pourquoi ? Parce que les gros Juifs du monde entier approvisionnent les Juifs de Palestine, d'armes perfectionnées, tandis que les Arabes n'ont guère, pour se défendre, que des bâtons, pierres et armes ordinaires ».

-
19. Dans son discours de clôture de la conférence internationale contre le racisme et l'antisémitisme initiée par son organisation, Bernard Lecache déclare : « Les Juifs sont venus, qui ne pensent pas exactement les uns comme les autres. Il y a ici des Juifs fiers d'être des sionistes. Il y a ici des Juifs antisionistes. Il y a ici des Juifs religieux, il y a ici des Juifs libres-penseurs, tout l'arc-en-ciel du judaïsme international. » in *Le DDV*, 26 septembre 1936.
20. Emmanuel Debono, « Le rapprochement judéo-musulman en Afrique du Nord sous le Front populaire. Succès et limites », *Archives juives*, 2012, 45/2, pp. 89-106.
21. *La Nouvelle voix d'Alsace et de la Lorraine*, 18 septembre 1937.
22. *Le Rappel*, 23 juin 1939.
23. Cette organisation nationaliste algérienne devient le Parti populaire algérien en 1937.
24. Lettre de l'Étoile Nord-Africaine à la Fédération des ligues contre l'antisémitisme datée du 28 octobre 1936. Archives de la Licra, dossier 2027 B.
25. *Idem*.
26. Centre des Archives diplomatiques de Nantes, article 1870.
27. Archives de la Licra (Mémorial de la Shoah), dossier 2174 A.

En août 1938, en Algérie, dans son journal *Ech Chihab*, Abdelhamid Ben Badis attaque violemment les Juifs qu'il taxe d'ingratitude à l'égard des musulmans qui « leur ont toujours offert asile dans leur pays ». L'influent cheikh dénonce l'alliance du « colonialisme brutal anglais » et du « sionisme cupide » ; ce dernier aurait fait naître chez les Juifs « une ambition aveugle qui leur fait oublier tous les bienfaits des musulmans et les lance à l'assaut de la Palestine pacifique et des Lieux Saints ». Défendre la Terre sainte, conclut-il, est un devoir pour tous les musulmans.

Le monde arabe est donc travaillé assez tôt par un courant idéologique profondément hostile au projet de foyer national juif en Palestine. Des extrémistes des deux camps s'affrontent dans une région en proie à une actualité sanglante. La propagande campe « le Juif » sous les traits d'un ennemi héréditaire des musulmans, ce qu'exploite activement la propagande nazie en lien avec le grand mufti de Jérusalem, Mohammed Amin al-Husseini, qui joue un rôle central dans la lutte violente contre le sionisme. Il faut souligner la précocité de cette alliance entre le nazisme et l'islamisme, constatée par un militant de la section caïrote de la Lica, qui note en mars 1935 que « les tendances antisionistes de l'élément indigène [...] sont exploitées et développées tous les jours, depuis deux ans, dans la presse arabe, par des allégations mensongères contre les Juifs de Palestine »²⁸. Cette propagande, dont il faut éviter de généraliser la portée²⁹, se renforce dans le monde arabo-musulman avec la Seconde Guerre mondiale ; elle marquera ultérieurement le

panarabisme, convergeant avec une autre source d'antisionisme en provenance du monde soviétique.

LA MATRICE SOVIÉTIQUE

Après avoir soutenu la création de l'État hébreu par le vote du 29 novembre 1947 en faveur du plan de partage de l'Organisation des Nations unies (ONU) et aidé militairement Israël, l'URSS opère une volte-face quand le jeune État se rapproche des États-Unis. Dans le contexte de la guerre froide, le pouvoir soviétique lance une campagne antisémite qui assimile le sionisme à une idéologie impérialiste et colonialiste, relayée par les pays socialistes. Si l'antisémitisme à l'intérieur du territoire soviétique avait déjà été instrumentalisé par le pouvoir stalinien dans les années 1930, le mouvement s'intensifie à la fin des années 1940. Le sentiment pro-Israël qui anime les Juifs soviétiques pèse dans la mise en place d'une discrimination d'État. Une répression s'abat sur les intellectuels et les artistes, qualifiés de « cosmopolites » et d'« anti-patriotes », qui se voient démis ou interdits des postes à responsabilité.

En Tchécoslovaquie, en novembre 1952, une purge est conduite sous la forme d'un procès, qui permet l'élimination des cadres du Parti communiste tchécoslovaque autour de son secrétaire général, Rudolf Slánský. Artur London, l'un des quatorze accusés, relatera par la suite dans *L'Aveu*, son expérience : « Quand je cite deux ou trois noms, s'il en est un qui "sonne juif", on ne transcrira que celui-là. Ce système de la répétition [...] finira par donner l'im-

28. Archives de la Lica, dossier 2174 A.

29. David Motadel, *Les musulmans et la machine de guerre nazie* (La Découverte, 2019).

pression voulue, à savoir que l'accusé n'était en contact qu'avec des Juifs. [...] D'autant qu'il n'est jamais question de Juifs. [On] va me demander crûment de préciser pour chacun des noms qui vont surgir dans l'interrogatoire s'il s'agit ou non d'un Juif. Mais chaque fois, le référent dans sa transcription remplace la désignation de juif par celle de sioniste³⁰».

L' « affaire des médecins » ou « complot des blouses blanches », qui débute en janvier 1953 en URSS, constitue un autre pic de cet antisémitisme d'État. Cette machination du NKVD vise cette fois des médecins soviétiques, en majorité juifs, qui se voient accusés d'avoir assassiné des dirigeants soviétiques et fomenté un complot pour en éliminer d'autres encore. *La Pravda* dénonce un « complot de bourgeois sionistes ». Dans son réquisitoire, le ministère public accuse : « Cosmopolitisme et nationalisme juif-bourgeois sont les deux aspects du même jeton et il s'agit d'un mauvais jeton. L'édification du socialisme est contraire aux intérêts de leur classe³¹ ». Les partis communistes des pays occidentaux se conforment à cette rhétorique. En France, le quotidien communiste *Ce soir* dénonce les « sionistes trotskistes », « Israël, le sionisme, le nationalisme bourgeois et le racisme juif »³² mais aussi le « cosmopolitisme »³³.

Le rapprochement d'Israël et des États-Unis est une aubaine pour le monde communiste. Il permet de désigner un ennemi intérieur au service d'une puissance étrangère, sous la forme d'un groupe religieux mais aussi d'une classe (« bourgeoisie »). Ce discours est exacerbé quelques années plus tard, au moment de la Guerre des Six jours, la propagande soviétique se conjuguant avec celle des voisins d'Israël pour dénoncer « un pogrom de masse contre le monde arabe »³⁴. C'est alors que l'antisionisme se répand et s'ancre dans certaines sphères intellectuelles, universitaires et politiques, au sein des sociétés occidentales. La hargne avec laquelle sont dénoncés Israël et le sionisme nourrit un antisémitisme qui se dissimule avec peine sous les traits de l'antisionisme. Henry Bulawko, secrétaire général du Cercle Bernard Lazare, le constate amèrement : « Si on demandait aujourd'hui à un Juif français dans quel camp sont ses amis, ses ennemis, je crois qu'il aurait bien du mal à répondre, ceci à cause de la confusion créée par le conflit israélo-arabe, par la lutte contre le sionisme³⁵ ». Dans *Droit et Liberté*, l'organe du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (Mrap), pourtant alignée sur la ligne communiste, Louis Mouscron évoque les comités Palestine et autres groupes « gauchistes », lesquels, dans leur propagande, « franchissent quelquefois le pas qui va de la défense des Palestiniens à

30. Cité par Gilles Karmazyn in « Le Drang nach westen de l'antisémitisme soviétique et son cheval de Troie l'« antisionisme », *Le DDV*, n° 693, été 2024.

31. *Le DDV*, 20 juin 1953.

32. *Ce soir*, 1^{er} février 1953.

33. Il faut souligner la parenté de l'accusation de « cosmopolitisme » avec celle du « cosmopolitisme juif », déjà utilisée dans certains titres de la presse nationaliste, catholique et antisémite au moment de l'Affaire Dreyfus, pour dénoncer le Juif « apatride » et « internationaliste ».

34. Gilles Karmazyn, art. cit.

35. *La Nouvelle presse hebdomadaire*, 15 mai 1970. Sur la vague antisémite faisant suite à la Guerre des Six jours, lire Emmanuel Debono, « De la lutte contre le sionisme à l'antisémitisme : l'ancrage d'une passion dans la société française (1969-1970) », *Archives juives*, 2022, 55/2, pp. 32-61.

la dénonciation des “sionistes” conçus en fait comme les Juifs »³⁶. L’amalgame fonctionne pleinement. En France, l’ambassade soviétique diffuse en 1972 un bulletin de l’agence Novosti en langue française, qui contient un article violemment antijuif sur Israël. Un autre, de même facture, botte en touche l’accusation d’antisémitisme, déjà dénigrée sous les traits d’un « rayon paralysant³⁷ » : « Face à l’opinion publique mondiale, les Sionistes essaient de cette manière de retenir la marée des preuves et des critiques. Ils ont recours à l’hypnotisme d’accusations comme celles de “racisme” et d’ “antisémitisme”, ridicules et insensées dans une telle situation³⁸ ».

CONVERGENCES DES EXTRÊMES

À l’extrême droite, l’antisionisme permet l’actualisation des préjugés en prêtant au sionisme une volonté de domination mondiale. « Antisémitre ? Non... Antisioniste ? Oui », titre en 1948 le journal *Tour d’Horizon*, usant d’une rhétorique classique : « tous les hommes épris de justice et d’humanité savent que le sionisme a surtout pour but de se donner une base de départ, afin de repartir une fois établi en Palestine à la conquête du monde entier »³⁹. *Paroles Françaises*, le journal de l’ancien résistant et député André Mutter, nazifie les Israé-

liens⁴⁰. Un article compare les combattants juifs de Palestine aux assassins d’Oradour-sur-Glane⁴¹. Un autre évoque « les mœurs nazies instaurées en Palestine »⁴². Dans *L’Unité*, autre feuille de propagande, on peut lire que « c’est le sioniste Kaganovitch qui dirige le Kominform et Thorez. C’est le sioniste Moch qui dirige la police et la France. C’est le sioniste Baruch qui dirige la Banque Internationale et la politique américaine, et subtilement de Gaulle »⁴³.

Le mouvement nationaliste Jeune Nation recourt quelques années plus tard aux mêmes artifices. En mars 1959, lors d’une réunion, un militant donne lecture de « quelques articles de revues sionistes pour démontrer que les israélites se comport[ent] en France, et dans les autres pays, comme des combattants campant en territoire étranger »⁴⁴. Les buts du « plan » sioniste sont clairs : « Conquérir et réduire en esclavage le monde par le truchement d’un super gouvernement universel⁴⁵ ».

La Guerre des Six jours excite les passions nationalistes⁴⁶. Le 6 février 1969 a lieu une assemblée constitutive d’un « Front uni antisioniste » sous la présidence d’un vieux militant antijuif, Henry Coston, entouré de Pierre Sidos, cofondateur de Jeune Nation⁴⁷ et d’Occident⁴⁸, Mark Fredriksen, fonda-

36. *Droit et Liberté*, mars 1970.

37. L’expression a été utilisée plusieurs fois par Jean-Luc Mélenchon : « On ne peut plus réfléchir, on n’a plus le droit de parler. Aussitôt quelqu’un sort le rayon paralysant qui vous traite d’antisémite ». (RTL, 23 juillet 2014) Voir Milo Lévy-Bruhl, « La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon et l’antisémitisme », in Alexandre Bande, Pierre-Jérôme Biscarat Rudy Reichstadt, *Histoire politique de l’antisémitisme en France* (Robert Laffont, 2024), pp. 296-299.

38. Emmanuel Debono, *Le racisme dans le prétoire. Antisémitisme, racisme et xénophobie devant la justice* (Éditions PUF, 2019), pp. 608-628. Le directeur de la publication, Robert Legagneux, maire communiste de Nanterre, se voit condamner à 1500 francs d’amende.

39. *Tour d’Horizon*, 18 octobre 1948.

40. La publication accueille d’anciennes plumes collaborationnistes comme celles de François Brigneau.

41. *Le DDV*, mai 1948.

42. *Paroles françaises*, 3 septembre 1948.

43. *L’Unité*, 25 avril 1948.

44. Emmanuel Debono, *Le racisme dans le prétoire... op. cit.*, p. 344. Souligné par nous.

45. *Ibid.*, septembre 1959.

teur de la Fédération d'action nationale et européenne (Fane), ou encore de la militante néo-nazie Françoise Dior. L'objectif déclaré ? Lutter « contre les influences juives et la propagande sioniste »⁴⁹. *Jeune Nation* prétend que « le “lobby” sioniste contrôle 95 % de la presse française⁵⁰ ». Une autre publication, *L'Action nationaliste*, précise à toutes fins utiles : « Nous combattons le lobby sioniste et non le peuple juif⁵¹ ». Dans *Défense de l'Occident*, l'écrivain néofasciste Maurice Bardèche affirme que la guerre d'Israël contre les pays arabes est fortement soutenue en France par les « Juifs de presse, du barreau, de la radio, des affaires, qu'on voit trop, qu'on entend trop [...] »⁵².

Le thème de la double allégeance se répand au-delà même des milieux militants. Si 69 % des répondants d'un sondage de la Sofres publié en 1971 se disent « plutôt d'accord » avec l'idée selon laquelle « il est normal qu'un Juif français manifeste activement sa sympathie à l'égard d'Israël », 53 % des personnes interrogées approuvent la proposition selon laquelle « si un Juif français veut manifester activement sa sympathie à l'égard d'Israël, il n'a qu'à aller vivre là-bas »⁵³. Pour un Français sur deux, l'opinion d'un Juif, quand elle est favorable à Israël, serait donc dépourvue de neu-

tralité. Du Français juif à l'Israélien ou au « sioniste », il n'y a qu'un pas que certains franchissent allègrement. Christian Perroux publie cette même année un essai intitulé *Les sionistes par eux-mêmes*⁵⁴. Pour cet ancien d'*Aspects de la France*, un Français juif qui soutient l'État d'Israël n'est pas un Juif mais un « sioniste ».

Enfin, la figure du Palestinien martyr se substitue à celle de la victime de la Shoah. La thèse de Maurice Bardèche développée dans *Nuremberg ou la Terre promise* en 1948, rencontre un écho à gauche : les Juifs auraient utilisé le traumatisme et la commiseration liés à la Shoah pour créer un État parasite. La revue *Herytem*, que dirige en 1969 l'historien Jean Baubérot, alors collaborateur technique à l'École pratique des hautes études (EPHE), témoigne des verrous que l'antisionisme permet de faire sauter⁵⁵. Emmanuel Levyne, kabbaliste et animateur de la revue *Tsedek*, y est invité pour déverser ses désillusions quant à l'« oppression sioniste ». L'auteur assimile le sionisme au nazisme, dénonce les familles de banquiers qui « président aux destinées du judaïsme français », le « but occulte des sionistes » visant à « déchaîner les forces de destruction contre le peuple juif » afin de renforcer la légitimité d'Israël... Levyne propose même la réintroduction de l'étoile jaune en inscrivant

46. Toutes n'incriminent pas Israël, au contraire, une partie de l'extrême droite expriment un respect empreint de sympathies nationaliste pour la guerre victorieuse menée par le jeune État israélien contre ses voisins arabes.

47. Groupement dissous en 1958.

48. Groupement dissous en 1968.

49. *La Presse nouvelle hebdomadaire (PNH)*, 21 février 1969.

50. Cité par *PNH*, 6 février 1970.

51. *L'Action nationaliste*, 12 janvier 1970.

52. *Défense de l'Occident*, janvier-février 1970, n° 87.

53. Sondage de la Sofres réalisé entre le 24 février et le 2 mars 1971 intitulé « Les Français et les Français juifs ». Cité in Roger Berg, Chalom Chémouny et Franklin Didi, *Guide juif de France* (Migdal, 1971).

54. Christian Perroux, *Les sionistes par eux-mêmes : essai sur une société archaïque dans la France contemporaine* (Le Soleil, 1971).

55. *Herytem, critique politique de la vie quotidienne*, n° 1, mai-juillet 1969. Emmanuel Debono, « De la lutte contre le sionisme à l'antisémitisme... », art. cit.

au-dessous du mot Juif « = Palestiniens ». Sa sentence est sans appel : « Tout révolutionnaire doit bien voir que la destruction de l’État sioniste est le plus court chemin de la révolution mondiale⁵⁶ ».

UNE HAINE INSTITUTIONNELLE ET MONDIALISÉE

C'est dans le sillage de la Guerre des Six jours que se mondialise la haine du « sionisme ». Elle puise son inspiration dans la Charte nationale palestinienne, document fondateur de l’Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1964, selon lequel le sionisme est un « mouvement raciste fanatique dans sa nature, agressif et colonialiste expansionniste dans ses objectifs » et « fasciste dans ses moyens ». Le succès de la cause palestinienne favorise cette évolution qui se traduit par la banalisation de l’assimilation du sionisme à un racisme dans un certain nombre de textes adoptés par l’ONU ou par des organisations régionales. Le rythme des condamnations devient tel qu'il fera dire à Jean Pierre-Bloch, président de la Lica, en juillet 1975 : « Si aujourd’hui, quelque part à travers le monde, un congrès de pêcheurs à la ligne se réunissait, la première chose qu'il ferait serait de condamner le “sionisme” »⁵⁷.

En décembre 1973, quelques semaines après la Guerre du Kippour, l’Assemblée générale des Nations unies adopte une résolution qui apparaît le sionisme au racisme et à l’apartheid. Le texte condamne « l’alliance impie entre le colonialisme por-

tugais, le racisme sud-africain, le sionisme et l’impérialisme israélien »⁵⁸. La motion finale de la première Conférence mondiale des femmes qui se tient à Mexico en juin 1975 désigne les femmes comme « des alliés naturels dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, manifestée par le colonialisme, le néocolonialisme, le sionisme, la discrimination et l’apartheid »⁵⁹. La cinquième conférence des pays non alignés, du 25 au 30 août 1975 à Lima, appelle au soutien de tous les pays au peuple palestinien « par tous les moyens dans sa lutte contre le sionisme et le colonialisme raciste »⁶⁰.

Cette institutionnalisation de l’antisionisme à l’échelle internationale culmine avec l’adoption de la résolution 3379 du 10 novembre 1975 par l’Assemblée générale de l’ONU, qui décrète que « le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale ». Est ainsi banalisée, dans une révision complète de la réalité historique du sionisme, l’équation devenue slogan, « sionisme = racisme ».

Par-delà la colère même des Israéliens, ce sont les Juifs qui, à travers le monde, protestent face au vote⁶¹. Mais ce sont également les Juifs, qui sont la cible d’appels au boycott. Dans des universités, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les organisations juives sont mises à l’index par des associations étudiantes. En France, immédiatement après le vote de l’ONU, la Lica diffuse une étoile jaune qui affiche en

56. *Idem.*

57. *Le Monde*, 22 juillet 1975.

58. Assemblée générale, 28^e session, résolution n° 3151, séance plénière du 14 décembre 1973, p. 36.

59. Déclaration du 2 juillet 1975. <http://www.un-documents.net/mex-dec.htm>

60. <https://khaddam.net/articles/resolutions-of-the-fifth-conference-of-foreign-ministers-of-non-aligned-countries-on-the-issue-of-palestine-and-the-middle-east/>

son centre le mot « sioniste »⁶². L'initiative reflète ce sentiment de sourde inquiétude qu'éprouve ceux qui ont renoué avec le « temps du soupçon »⁶³.

Il faudra attendre le début des années 1990, l'effondrement de l'Union soviétique et la Guerre du Golfe, pour que la résolution 3379 soit révoquée⁶⁴, contre la volonté de l'ensemble des pays membres de la Ligue arabe. Mais au cours de ces seize années, entre 1975 et 1991, l'équation « Juif = sioniste » infuse les esprits, à la faveur des crises récurrentes du Proche-Orient, en particulier du massacre de Sabra et Chatila (16-18 septembre 1982) et du début de la Première intifada (décembre 1987). Le soutien à Israël est criminalisé alors que les Juifs sont directement visés par le terrorisme, comme c'est notamment le cas avec l'explosion devant la synagogue de la rue Copernic (3 octobre 1980) ou encore l'attentat de la rue des Rosiers (9 août 1982)⁶⁵. Les mots de Raymond Barre, alors Premier ministre français, qui distingue le 3 octobre 1980, devant la caméra de *TF1*, « israélites » et « Français innocents », choquent alors profondément l'opinion.

La cause anti-israélienne est portée par une partie de l'extrême droite et de l'extrême gauche, mais aussi par les militants pro-palestiniens pour lesquels le sionisme représente l'obstacle principal à l'émergence d'un État national. Pour l'antisionisme, l'État israélien est coupable par nature. La

perspective historique est balayée et avec elle les espoirs d'une (re)naissance nationale dans les frontières d'un État souverain. Ce que les anciens peuples colonisés ont obtenus par des guerres de libération ou la volonté des puissances coloniales, les Juifs et Israël se le voient refuser. Pour l'historien Ephraïm Tari, conseiller à l'ambassade d'Israël à Paris, qui s'exprime peu après la Guerre du Kippour, Israël est dorénavant le « Juif des nations »⁶⁶. Ce rejet devient le point focal d'une haine ouvertement exprimée, ignorant délibérément la complexité géopolitique, une haine alimentée par une propagande relayée à l'échelle internationale par des institutions ou des organisations non gouvernementales. En 1973, Ephraïm Tari traduit un sentiment répandu chez les Juifs lorsqu'il déclare que « depuis le drame de Kippour, nous avons retrouvé le goût amer de la solitude, comme en 1933 lors de la montée du nazisme »⁶⁷.

Près de trente ans plus tard, la Seconde intifada vient renforcer ce sentiment de solitude. En septembre 2001, à Durban (Afrique du Sud), une conférence mondiale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, est le théâtre de neuf jours de débats au cours desquels des pays arabes bataillent – en vain – pour le rétablissement de la résolution de novembre 1975. La conférence fait scandale alors qu'un forum parallèle,

61. Lire par exemple Albert Memmi, « Racisme et sionisme à l'ONU », *L'Arche*, 15 novembre 1975. Lire aussi Jean-Pierre Allali, « Vive le racisme », *Le Monde*, 14 novembre 1975.

62. *Le Droit de Vivre*, décembre 1975.

63. « Le temps du soupçon » est le titre d'un article de Raymond Aron paru dans *Le Figaro* du 28 décembre 1967.

64. C'est chose faite avec la motion 46/86 adoptée le 16 décembre 1991.

65. Le premier de ces attentats fit quatre morts ; le second fit six morts et vingt-deux blessés.

66. *Le Monde*, 14 novembre 1973.

67. *Idem*.

réunissant des milliers d'organisations non gouvernementales (ONG), adopte une déclaration qualifiant Israël d'« État raciste » et l'accusant d'« actes de génocide ». Le mouvement altermondialiste contribue à propager cet antisionisme qui s'impose alors, notamment par l'arme du boycott⁶⁸, comme le principal vecteur de l'antisémitisme.

LE « LOBBY JUIF », UN PUISSANT LEVIER IDÉOLOGIQUE

Critiquer Israël ? « Impossible ! » selon ceux qui veulent convaincre que l'État hébreu jouit d'un statut d'exception. Le thème de la parole muselée est lié à celui du « lobby juif », devenu dans les années 1980 un prolongement de la thèse du « complot juif ». Toute justification du droit d'Israël à exister et à se défendre comme n'importe quel autre État est assimilée à une volonté d'asseoir la domination du « sionisme » à l'échelle mondiale. Car, à en suivre l'imaginaire antisémite, s'il existe un tel projet de domination – que détaille les *Protocoles des Sages de Sion* et qui irrigue la propagande antijuive –, il repose forcément sur un ensemble de leviers, de personnalités, d'organes et de groupements, délibérément mis par la volonté de le faire triompher.

Inscrit dans les institutions et la vie politique, le « lobby », ou groupe de pression, d'intérêt ou d'influence, constitue un rouage majeur de la démocratie aux États-Unis. Ce n'est pas le cas en France où l'héritage révolutionnaire plaçant l'intérêt général au-dessus de toutes préoccupations

corporatistes en connote négativement le principe. Le « *Jewish lobby* », représenté aux États-Unis par des organisations de la communauté juive dont la raison d'être est de renforcer le soutien à Israël dans le monde politique, n'a pas d'équivalent en France. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, une organisation comme le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) cherchent à garantir l'égalité citoyenne en assurant la sécurité des Juifs, et non à leur octroyer des droits supplémentaires⁶⁹. En outre, la notion de « lobby juif » sous-entend l'existence d'une volonté organisée alors que l'on observe chez les Français juifs une variété de sensibilités et de positionnements politiques. L'expression « lobby pro-israélien » a pu être parfois employée mais c'est sous la forme de « lobby juif » et de « lobby sioniste » qu'elle se raccorde, sans ambiguïtés, au thème du « complot juif ». Lorsque Jean-Marie Le Pen, à l'émission « L'heure de vérité » (Antenne 2) du 9 mai 1990 parle du Crif comme du « lobby juif de Monsieur Kahn » et qu'il affirme que « les Juifs ont beaucoup de pouvoir dans la presse comme les Bretons en ont beaucoup dans la marine et les Corsos dans les douanes », il établit une équivalence fallacieuse. Le soi-disant « pouvoir » des Bretons dans la marine ou celui des Corsos dans le domaine des douanes n'ont jamais été au cœur d'un récit dépréciatif ayant alimenté une longue histoire de persécutions. La perversité de la comparaison réside en outre dans la référence à un « pouvoir », celui des médias et de la formation de l'opinion, qui est objet de fantasmes. Elle repose sur le stéréotype

68. Joël Kotek et Alain Soriano, *De quoi le boycott d'Israël est-il le nom ?* (Éditions La Boîte à Pandore, 2020).

69. Samuel Ghiles-Meilhac, *Le Crif : de la résistance juive à la tentation du lobby* (Robert Laffont, 2011). Lire le témoignage d'Henri Hajdenberg, *Une voix politique juive française* (Hermann éditions, 2023).

d'une hyper-présence voire d'un monopole juif dans ce domaine. En d'autres termes, le « beaucoup de pouvoir » des Corses dans les douanes est absent de l'histoire des haines idéologiques quand le « beaucoup de pouvoir » des Juifs dans la presse y est constant et omniprésent.

En France, l'expression « lobby sioniste » se répand dans les années 1980. On la lit dans une tribune cosignée par Roger Garaudy, philosophe et ancien militant du Parti communiste, converti à l'islam en 1982, le Père Lelong et le pasteur Mathiot, publiée par *Le Monde* le 17 juin 1982. Les signataires dénoncent la doctrine sioniste, en affirmant qu'elle est l'« expansion sans fin » à l'aide du « terrorisme d'État », et qu'elle est soutenue par « l'extraordinaire hégémonie du lobby sioniste sur l'ensemble des médias dans le monde »⁷⁰. L'extrême droite n'espérait sans doute pas un tel renfort interconfessionnel...

Des animateurs du mouvement Convergences 84 qui estiment que les militants de SOS Racisme « sont dans les mains du lobby sioniste »⁷¹, à René Dumont, père de l'écologie politique en France, qui évoque la « puissance du lobby juif » dans la défense d'Israël et une « propagande sioniste [...] plus efficace que celle des pays totalitaires, car plus intelligente »⁷², les références sont légion. La publication par Roger Garaudy de son essai *Les mythes fondateurs de la politique israélienne* chez l'éditeur néga-

tionniste La Vieille Taupe fait franchir un pas supplémentaire. Il y pourfend notamment le « lobby sioniste » dont le « centre dirigeant » serait la Licra. « Le judaïsme n'est pas mis en cause », affirme-t-il, « mais la politique israélienne »⁷³. Niant l'existence des chambres à gaz, il réclame l'abrogation de la loi Gayssot⁷⁴ et reçoit le soutien d'un vieil ami en la personne de l'Abbé Pierre qui estime que ce procès en « révisionnisme » est une « véritable calomnie »⁷⁵. Dans le *Corriere della Sera* du 31 mai 1996, face au tollé, le fondateur d'Emmaüs met en cause les journalistes qui auraient « extrapolé » son propos et explique que « l'Église de France est ensuite intervenue pour [le] faire taire sous la pression de la presse, inspirée par un lobby sioniste international »⁷⁶. Garaudy est aussi soutenu par des intellectuels et des médias de pays arabes et musulmans, où il est très populaire, notamment lors de son procès, en 1998⁷⁷.

À l'automne 1999, la notion de « lobby juif » prend un nouveau relief avec la publication d'un roman de l'écrivain Jean d'Ormesson, *Le Rapport Gabrie*⁷⁸, dans lequel l'auteur relate un échange qu'il a eu avec le Président de la République à l'Élysée, le 17 mai 1995. Alors que les deux hommes évoquent l'affaire Bousquet, François Mitterrand prononcent ces mots, rapportés par l'écrivain : « Vous constatez-là, me dit-il, l'influence puissante et nocive du lobby juif en France »⁷⁹. Dans *Le Monde*, le journaliste Nicolas Weill analyse : « force est de constater que la notion

^{70.} *Le Monde*, 17 juin 1982.

^{71.} *Le Monde*, 4 avril 1985.

^{72.} René Dumont, Charlotte Paquet, *Taiwan : le prix de la réussite* (La Découverte, 1987), p. 94.

^{73.} *Le Monde*, 31 janvier 1996.

^{74.} La loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, la loi dite « Gayssot » réprime la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité.

^{75.} Michaël Prazan et Adrien Minard, *Roger Garaudy, itinéraire d'une négation* (Calmann-Lévy, 2007).

^{76.} *Le Monde*, 2 juin 1996. La Licra décide de le retirer de son comité d'honneur.

de “lobby juif” est aujourd’hui devenue d’un usage suffisamment courant pour que ceux qui l’emploient puissent en même temps se prétendre vierges de tout préjugé antijuif, alors même qu’ils contribuent à banaliser l’un des mythes de la judéophobie la plus traditionnelle⁸⁰ ».

Le « lobby sioniste », ce sont toutefois les pays arabes et musulmans qui le stigmatisent le plus violemment, à l’image d’*Al-Manar*, la chaîne du Hezbollah autorisée à émettre dans les États de l’Union européenne. La propagande antisémite diffusée provoque de vives protestations dans l’opinion française, notamment celles du Crif quand est diffusé, en octobre 2003, le feuilleton syrien « *Al Chatat* » (« La Diaspora ») qui véhicule la thèse du complot juif mondial. Interdite d’émettre en décembre 2004, la chaîne dénonce la main du « lobby juif »⁸¹.

Avec Dieudonné M’Bala M’Bala, la notion de « lobby juif » connaît une popularisation nouvelle. Le 5 décembre 2003, sur une chaîne du service public, l’humoriste explique dans un sketch qu’il s’est « récemment reconvertis au fondamentalisme sionisme » [sic], enjoignant « les jeunes qui nous regardent » à se rallier à l’« axe américano-sioniste ». Un choix qui, d’après lui, offrira « beaucoup de débouchés, beaucoup de bonheur et surtout le seul axe qui vous offrira la possibilité de vivre encore

un peu ». Le « sionisme », catalyseur des fantasmes de puissance et de priviléges projetés sur les Juifs, est ainsi jeté en pâture à des millions de téléspectateurs par un humoriste devenu propagandiste. Aux yeux d’une partie de la jeunesse, l’homme incarne désormais l’insolence, la liberté d’expression et la critique antisystème. En janvier 2004, M’Bala M’Bala dénonce dans le magazine *The Source* « un lobby juif très puissant qui aurait la mainmise sur les médias, dont fait partie Arthur qui, avec sa société de production, finance de manière très active l’armée israélienne ». Une armée « qui n’hésite pas à tuer des enfants palestiniens »⁸². Par le biais de déclarations outrancières qui arguent d’un deux poids, deux mesures – on pourrait finalement rire de tous sauf des Juifs – et jouent des sensibilités identitaires et communautaires, le polémiste propage l’amalgame « Juifs = sionistes ». À Alger, le 16 janvier 2005, il dénonce la « pornographie mémorielle » qui empêcherait l’évocation de tout autre mémoire, en particulier celle de la traite négrière : « ça nous est confisqué, parce que le lobby sioniste cultive l’unicité de la souffrance. Il n’y a qu’eux qui souffrent sur cette planète. La souffrance des Noirs, c’est de la merde. Ça n’existe pas »⁸³. Le matraquage porte. Au début de l’année 2009, des manifestants pro-palestiniens font le pied de grue devant les spectacles d’Arthur, scandant le slogan : « Arthur sioniste, Arthur complice »⁸⁴ ! ».

77. Pour le documentariste et écrivain Michaël Prazan, c’est Roger Garaudy qui a planté la graine du négationnisme dans les pays musulmans. Voir Michaël Prazan, « Pour le Hamas, le projet de création d’un État palestinien est fondamentalement illégitime », *Le DDV* (en ligne), 2 avril 2025. <https://www.leddv.fr/entretien/michael-prazan-pour-le-hamas-le-projet-de-creation-dun-etat-palestinien-est-fondamentalement-illegitime-20250402>

78. Jean d’Ormesson, *Le rapport Gabriel* (Gallimard, 1999).

79. *Le Monde*, 27 août 1999.

80. *Le Monde*, « Le fantasme pervers du « lobby juif » », 5 septembre 1999.

81. *Le Monde*, 17 décembre 2004.

82. *Le Monde*, 7 février 2009.

Au printemps de cette même année 2009, M'Bala M'Bala transforme l'antisionisme en programme politique à l'occasion des élections européennes, avec la complicité d'Alain Soral, figure majeure de la complicité d'extrême droite, et de Yahia Gouasmi, président du Parti antisioniste et dirigeant du Centre Zahra⁸⁵. Lorsque Claude Guéant, secrétaire général de l'Élysée, affirme sur *Radio J* sa volonté de stopper cette initiative, il s'attire les foudres de Soral : « C'est scandaleux. Ce qu'il a dit, là où il l'a dit, sur une radio communautaire, signifie que l'État se soumet aux ordres du lobby sioniste en France⁸⁶ ». Quelques semaines plus tard, au mois de juin, le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire à l'encontre de M'Bala M'Bala pour injure antisémite, au sujet d'une vidéo dans laquelle le candidat aux élections européennes a dénoncé « le puissant lobby de youpins sionistes »⁸⁷. Depuis le théâtre de la Main d'Or à Paris, M'Bala M'Bala et ses acolytes propagent leurs appels contre « le petit lobby sioniste » (Ahmed Moualek), la « présence sioniste » (Maria Poumier), et apportent leur soutien au Hamas et au Hezbollah (Yahia Gouasmi)⁸⁸. Un travail de fond, des années durant, et qui bénéficie de la puissante chambre d'écho des réseaux sociaux.

VICTOIRES DE LA PROPAGANDE

Dans les années 2000, il ne fait plus l'ombre d'un doute que le terme « sioniste », utilisé dans le champ polémique, sert autant à

fustiger Israël et sa politique d'implantation territoriale, qu'à dénoncer, de manière implicite ou explicite, le « pouvoir des Juifs », en France et dans le monde, en lien ou non avec l'actualité au Proche-Orient. Cette plasticité est la marque même de cette forme de stigmatisation et de son efficacité.

Dans un entretien diffusé sur *France Culture* le 1^{er} mars 2007, l'ancien Premier ministre Raymond Barre, défend Maurice Papon et Bruno Gollnisch face au « lobby juif capable de monter des opérations indignes »⁸⁹. Le 16 février 2019, alors que se déroule à Paris une manifestation de gilets jaunes, le philosophe Alain Finkielkraut est pris à partie par un individu qui l'injurie copieusement, le qualifiant notamment d'« espèce de sioniste ». Entre les deux événements, douze ans se sont écoulés. Douze ans caractérisés par un étiage fort des actes antisémites⁹⁰, douze ans au cours desquels l'« opinion » antijuive s'est banalisée, favorisée en cela par des plateformes numériques qui échappent globalement à la modération et à la régulation⁹¹. Devant ses juges, le 22 mai 2019, l'insulteur de Finkielkraut expliquera qu'« il y a des lobbys sionistes qui dirigent d'en haut et font du mal aux gens d'en bas »⁹². L'homme précisera avoir eu des « paroles politiques » et non antisémites. L'auto-défense demeure à l'évidence une constante de cette rhétorique, comme si l'enrobage politique ou géopolitique d'un propos suffisait à le vider de sa charge antisémite : c'est en l'occurrence faire peu de

^{83.} *Le Monde*, 21 février 2009. Ces propos lui vaudront une condamnation en première instance et en appel.

^{84.} *Le Monde*, 7 février 2009.

^{85.} Installé à la Grande-Synthe (Nord), le centre chiite Zahra a été dissous par décret le 20 mars 2019.

^{86.} *Le Monde*, 3 mai 2009.

^{87.} *Le Monde*, 4 juin 2009.

^{88.} *Le Monde*, 9 mai 2009.

^{89.} *Le Monde*, 6 mars 2007. Lire Pierre-Jérôme Biscarat, « Le centre droit et l'antisémitisme » in Alexandre Bande, Pierre-Jérôme Biscarat Rudy Reichstadt, *Histoire politique de l'antisémitisme en France* (Robert Laffont, 2024), pp. 153-176.

cas de l'histoire même de l'antisémitisme, qui s'est toujours manifesté sous la forme théorisée de doctrines politiques⁹³.

Dans les milieux d'extrême droite ou d'extrême gauche, chez les acteurs et soutiens de la cause anti-israélienne, dans la complosphère, notamment dieudo-soralienne, dont l'influence est considérable dans les années 2010, « sioniste » signifie « Juif ». Au 26 mars 2025, le site *Égalité et Réconciliation*, lancé en décembre 2009, propose 4 767 articles affichant le terme « sionistes » et 5 421 articles celui de « sionisme ». 6 288 articles contiennent le terme « juif », 4 824 le même mot au pluriel. En février 2019, une enquête de *Conspiracy Watch* montre qu'un Français sur cinq croit à l'existence d'un « complot sioniste à l'échelle mondiale ». Les plus sensibles à cette thèse se trouvent sans surprise chez les adhérents et les sympathisants du Rassemblement National (36 %) et de La France insoumise (33 %).

C'est évidemment la situation au Proche-Orient qui inspire les attaques et les amalgames les plus violents. La question de savoir si le gouvernement israélien actuel a trahi l'idéal sioniste peut légitimement être posée, avant comme après les massacres du 7 octobre 2023. Elle est une question qui intéresse autant la philosophie politique que la géopolitique et qui reçoit, en Israël

comme au-delà, des réponses diverses sans que le terme « sioniste » ne serve d'injure ou d'argument de disqualification morale. Il n'en va pas de même au sein des milieux antisionistes radicaux qui expriment une haine fondamentale à l'égard d'Israël. Obsessionnelle et éradicatrice, elle établit un lien organique entre Juif, Israélien et sioniste, et va au-delà puisqu'elle cible, de manière générale, tous ceux qui ne condamnent pas Israël en termes outranciers et définitifs.

« Complot sioniste », « finance sioniste », « médias sionistes »... le terme « sioniste » permet d'échapper, comme d'autres appellations codées d'antisémitisme⁹⁴, à l'infraction de provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination « raciale ». « Sale sioniste », « Ssionistess », « sales p... sionistes », « sionistes hors des facts »... le mot est devenu une injure, martelée dans les cortèges des manifestations anti-israéliennes à travers le monde. Les exemples abondent depuis ces vingt-cinq dernières années, de ces insultes devenues slogans, à l'image de « Sionistes, fascistes, c'est vous les terroristes ! », repris systématiquement et mot pour mot dans toutes les mobilisations anti-israéliennes depuis 2008⁹⁵, à côtés d'autres cris tels qu' « Israël assassin ! » ou « Israël casse-toi, la Palestine n'est pas à toi ! ». Cette répétition témoigne d'une coordination réfléchie

90. Pierre-André Taguieff, *Judéophobie, la dernière vague. 2000-2017* (Fayard, 2018).

91. Marc Knobel, *Cyberhaine : propagande et antisémitisme sur Internet* (Hermann éditions, 2021).

92. *Le Monde*, 23 mai 2019.

93. Une critique politique peut être antisémite, comme elle peut être anticléricale, antimilitariste ou anticoloniale. C'est ce que certains magistrats du tribunal d'Avignon et de la Cour d'appel de Nîmes ont curieusement eu du mal à concevoir lorsqu'ils eurent à juger la fresque du graffeur Lekto, réalisée en juin 2022 sur le parking des Italiens à Avignon. Elle représentait Emmanuel Macron sous la forme d'une marionnette manipulée par Jacques Attali, dans la plus pure tradition du complot judéo-maçonnique. En novembre 2023, le tribunal d'Avignon relaxait l'auteur, poursuivi pour provocation à la haine « raciale », parlant de la fresque comme d'une « illustration libre d'une critique politique » et estimant qu'elle « ne cont[enait] aucun élément implicite ou explicite qui révélerait autre chose qu'une satire politique de deux personnalités importantes de la vie politique française ». L'arrêt de la Cour d'appel de mai 2024 devait donner raison à ce jugement.

de la propagande. En 2025, le résultat est flagrant : il est ainsi devenu évident pour une partie de l'opinion et une frange de la jeunesse, qu'une personne fustigeant le Hamas, appelant à la libération des otages, refusant une formule éradicatrice telle que « Palestine libre, de la mer au Jourdain » et mettant en avant le droit d'Israël – qualifié d'« entité sioniste » par ses négateurs – à se défendre, n'est qu'un « sioniste ». Le terme dispense de toute analyse supplémentaire comme il dispense, d'une manière plus globale, de l'Histoire. Il devient en effet inutile de revenir aux sources du sionisme, à la création de l'État d'Israël et à la géopolitique complexe de la région puisque la diabolisation du contradicteur, par l'usage d'un mot devenu synonyme de « fasciste » ou de « génocidaire », interdit toutes formes de débat.

Dans cette acception, les « sionistes » sont en réalité davantage que les seuls « Juifs ». Si le Parti socialiste a par exemple pu être la cible du slogan « PS = parti sioniste » c'est parce qu'il a refusé de s'aligner sur les positions radicales de La France insoumise. Pour ses détracteurs, il devient ainsi un allié objectif d'Israël et révèle sa corruption idéologique : pointé comme au service des « sionistes », il apparaît, dans une logique d'inversion accusatoire, comme un « proxy d'Israël », un relai du « lobby sioniste ». Ces accusations d'inféodation sont principale-

ment le résultat de la visibilité de personnalités juives engagées dans le débat public ou la vie politique⁹⁶, d'organisations comme le Crif, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) ou la Licra, ou encore de médias désignés comme « sionistes » en raison de leur ligne éditoriale ou de l'origine de leurs dirigeants⁹⁷.

Les événements récents ont relancé l'établissement de listes, déjà en vogue il y a quinze ans, de personnalités dites « sionistes », qui circulent de manière virale sur les réseaux sociaux. Musique, cinéma, sport, littérature... ils sont, dans la tradition de l'extrême droite la plus radicale⁹⁸, des appels à « démasquer » les sionistes, c'est-à-dire ceux qui, principalement juifs, ont manifesté leur solidarité à l'endroit du peuple israélien meurtri par le mégapogrom djihadiste du 7-Octobre. À moins qu'ils n'aient tout simplement dénoncé l'antisémitisme en France...

Les offusqués peuvent s'en défendre, dans un contexte d'explosion sans précédent du verbe et des actes antisémites, utilisé comme invective, le terme « sioniste » n'a qu'un effet : criminaliser Israël et contribuer à la stigmatisation des Juifs. Qu'il puisse dépasser la seule sphère du judaïsme ou des seuls Juifs n'y change rien et ne peut masquer ses conséquences. La propagande a fait son œuvre, détournant le sens et l'his-

-
- ^{94.} On songe principalement, aujourd'hui, aux expressions « Khazars » et « dragons célestes ». Cf. Stéphanie Courouble-Share, « La théorie des Khazars : un pont entre antisionisme, antisémitisme et idéologies extrémistes », *Le DDV*, n° 693, été 2024.
- ^{95.} Le slogan semble avoir été scandé pour la première fois dans une manifestation à Strasbourg, le 26 janvier 2008, organisée par le Parti des musulmans de France (PMF) de Mohamed Latrèche.
- ^{96.} Le député Jérôme Guedj en a par exemple fait les frais lors de la manifestation du 8 mars 2025 à Paris, à l'occasion de la Journée des droits des femmes, au cours de laquelle il a été traité de « sale sioniste » par des manifestants pro-palestiniens.
- ^{97.} Nous pensons en particulier à BFMTV et à *Libération*.
- ^{98.} On songe par exemple, en France, au journaliste collaborationniste Henry Coston dont l'action militante consista notamment à révéler par l'établissement de listes, les liens au judaïsme et à la franc-maçonnerie de personnalités publiques.

toire du mot, l'érigent en puissant vecteur de la haine des Juifs à travers le monde.

CONCLUSION

Au lieu des « sionistes », les « antisionistes » auraient pu choisir de tancer les « pro-Israéliens ». Ils pouvaient dénoncer, en solidarité avec une partie de la société israélienne, les tendances extrémistes du gouvernement Netanyahu, la violence terrifiante de la guerre, son insupportable coût humain et son rôle dans la cristallisation durable du fanatisme islamiste. Ils avaient la liberté de pointer, avec des voix éprises de justice et de paix, les risques de dévoiement profond de l'idéal sioniste, les fractures de la société israélienne. Ils avaient la possibilité, à 3 000 kilomètres de distance de la guerre, dans une société démocratique où le débat est roi, de favoriser les conditions d'une vraie discussion contradictoire. Ils pouvaient réclamer la libération des otages, condamner avec force l'antisémitisme, empêcher les amalgames, au nom de la paix dont ils disaient qu'elle leur était plus précieuse que tout. « Pro-israéliens hors de nos facs », « sale p... pro-israélienne », les attaques, même sous une forme brutale, auraient au moins eu la clarté de viser des personnes pour leur soutien à un « camp » dans un contexte de belligérance.

Il pourrait être objecté qu'un « sioniste » vaut bien un « fasciste ». Ce n'est pourtant pas le cas. D'abord parce que tout oppose objectivement ces deux réalités historiques, leur nature, leur contenu idéologique, les intentions de leurs promoteurs, les conditions dans lesquelles ils ont opéré ; ensuite parce que, là aussi, il y a une équivalence fallacieuse : même devenue

fourre-tout, l'accusation de « fascisme » ne fait pas peser sur certains citoyens les menaces, l'insécurité et la violence aveugle qui pèsent sur les Juifs.

Il faut donc réaffirmer ce qu'induit l'absolutisation de la haine qui caractérise l'antisémitisme, ce qu'elle est à même d'insuffler en termes de déshumanisation et d'énergie meurtrière. C'est la raison pour laquelle le terme « antisioniste », produit d'une conjonction des haines antijuives, du nazisme à l'islamisme, en passant par le communisme et les nationalismes, ne devrait pas être tenu pour autre chose que ce qu'il charrie concrètement : une vision fantasmagorique des Juifs. Cette vision est claire et offensive chez les uns, moins structurée chez d'autres, mais elle a acquis, au cours de l'histoire et par le truchement des moyens de désinformation modernes, un stade de dangerosité inédit pour l'intégrité morale et physique des personnes.

Sans doute faut-il redoubler d'arguments et de pédagogie pour alerter sur la portée d'une telle dérive sémantique et venir à bout de cette dimension polysémique qui arrange bien les propagandistes. Il importera aussi, dans le contexte de libération de la parole actuelle, que les pouvoirs publics, et notamment les magistrats, prennent la mesure de ce que « racontent » les mots. Il y a le sens littéral et la liberté d'expression, mais il y a aussi, et surtout, cette haine mondialisée, cette puissance du préjugé, affermée au cours des siècles, et qui, pour mieux atteindre ses objectifs, investit le langage, le pervertit et le colonise. Il serait temps de ne plus l'ignorer.

EMMANUEL DEBONO
(MAI 2025)

Focus Pierre Birnbaum

À travers ces deux conférences, Pierre Birnbaum poursuit une réflexion entamée depuis plus de quarante ans sur la place des Juifs dans les sociétés politiques modernes. Historien majeur de la III^e République et des « Juifs d'État », il a été l'un des premiers à déplacer la focale de l'histoire communautaire vers une analyse des relations entre pouvoir et minorité, citoyenneté et identité, centre républicain et périphéries juives. Son œuvre, marquée par une attention constante aux modalités de l'intégration et aux logiques de l'État-nation, trouve ici une forme de prolongement inquiet.

Dans « De 1791 à nos jours : Français juifs, une passion républicaine », Birnbaum revient sur les promesses et les ambiguïtés du modèle d'émancipation à la française. Loin de la *doxa* assimilationniste, il rappelle que la République, dès l'origine, n'a pas exigé des Juifs qu'ils renoncent à leurs croyances ou à leurs pratiques pour devenir citoyens. Mais il montre aussi comment cette intégration, fondée sur un pacte implicite, a été régulièrement fragilisée par des poussées antisémites ou des retournements de l'État lui-même, comme sous Vichy.

Dans « États-Unis : Sur la fin de l'espoir ? », le regard se déplace outre-Atlantique. Pierre Birnbaum interroge l'exceptionnalisme américain, tel que l'avait défendu Salo Baron, et son devenir dans un contexte de polarisation politique, de montée des violences antisémites et de reconfiguration du rapport des Juifs américains à Israël. La figure tutélaire de Yosef Yerushalmi hante le texte, comme pour mieux inscrire l'analyse dans une généalogie intellectuelle où l'histoire des Juifs ne peut se penser sans celle de l'espoir – mais aussi du désespoir.

Ces deux textes dialoguent en profondeur : ils examinent les formes historiques de l'alliance verticale – ce lien protecteur entre les Juifs et l'État – et en interrogent la viabilité à l'heure où les paradigmes républicains et pluralistes sont mis à l'épreuve. À travers eux, c'est toute la pensée politique de Pierre Birnbaum qui se donne à lire dans sa cohérence, son inquiétude, et sa fidélité aux leçons de l'histoire.

ARTICLE DE PIERRE BIRNBAUM

De 1791 à nos jours : Français juifs, une passion républicaine

Les Juifs, « Heureux comme Dieu en France » ? Dans cette conférence, donnée au colloque du Crif « Les Juifs dans la République : révélateur des crises du pacte

républicain ? »¹, l'historien Pierre Birnbaum revient sur l'histoire de l'émancipation juive en France, et sur les dangers qu'elle a aujourd'hui à affronter.



PIERRE BIRNBAUM

Pierre Birnbaum, professeur émérite de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est spécialiste de l'histoire de la III^e République et des Juifs d'État. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels *Les Fous de la République. Histoire politique des Juifs d'État, de Gambetta à Vichy* (Fayard, 1992 ; Points, 1994) et *Léon Blum. Un portrait* (Seuil, 2016 ; Points, 2017). Ses derniers ouvrages : *Les larmes de l'histoire : de Kichinev à Pittsburgh* (Gallimard, 2022) et *La tentation nationaliste* (Textuel, 2022).

Le Concours de Metz de 1787 lance la question suivante : « Est-il des moyens de rendre les Juifs plus utiles et plus heureux ? ». Avant même que se déclenche le bouleversement révolutionnaire à la recherche de l'Homme nouveau, l'abbé Grégoire élabore pour la première fois, à propos des Juifs, cette idée de la nécessité d'une « régénération » radicale qui sera, à peine deux années plus tard, le *leitmotiv* des jacobins. À ses yeux, cette radicale régénération vise d'abord à remodeler de fond en comble la personnalité des Juifs, à les libérer de leurs croyances archaïques. Dans son second manuscrit présenté au Concours, le terme de « régénération » scande véritablement son texte : elle seule viendra à bout de l'« obstination juive » si souvent dénoncée. Il ne s'agit plus simplement de « reformer » les Juifs, mais bien de modifier fondamentalement leur nature de sorte qu'ils abandonnent rapidement leurs rituels, leurs croyances, leurs « rêveries talmudiques », le respect de la cacherout et l'emploi du yiddish, ce patois qui « masque la fourberie », mesure qui annonce son *Rapport* élaboré un peu plus tard, au paroxysme du jacobinisme, pour « anéantir les patois » afin d'unifier culturellement la nation au nom des seules Lumières.

En 1789, l'imaginaire, la pensée utopique, balaie tous les obstacles : la mythologie de l'homme nouveau qui brise les chaînes habite les révolutionnaires, elle impose un espace public ouvert à tous, l'abolition des priviléges, la levée des restrictions imposées par les traditions et les codes culturels. L'avènement de la République se marque par l'entrée fracassante au sein de

la nation des Juifs tenus à l'écart depuis la nuit des temps. Soudain, dans l'emportement révolutionnaire, tout bascule.

Pour le meilleur avec l'intégration des Juifs à la nation, leur accès à la citoyenneté, leur rapide et exceptionnelle ascension vers les sommets de l'État et plus tard, le légendaire « Heureux comme Dieu en France », qui fait rêver les immigrants juifs de l'Est européen. Pour le pire diront certains, avec le renoncement aux structures communautaires et juridiques propres, le cantonnement du religieux à l'espace privé, l'assimilation à la nation, l'abandon d'une Histoire proprement juive.

L'émancipation à la française, menée au nom des Lumières universalistes, implique-t-elle pour tous, par-delà l'intégration à la nation, l'entièvre assimilation à ses seules normes ? Au-delà de sa logique universaliste, la République française admet-elle le maintien des mémoires, mais aussi celle des consciences collectives particulières ?

C'est le 23 et le 24 décembre 1789 que se tient le débat majeur concernant la place de la « question juive » au sein de la nation. Au cours d'un affrontement qui marque l'histoire juive moderne, les adversaires les plus extrêmes tels le Prince de Broglie, l'Abbé Maury ou La Fare, l'Évêque de Nancy, considèrent que les Juifs forment un peuple étranger, une « tribu étrangère » qu'il faut protéger, mais qui restera pour toujours étrangère à la nation française dont elle ne partage pas les valeurs, d'autant plus qu'elle tourne éternellement ses regards vers Jérusalem.

¹ Colloque organisé par le Crif au Palais du Luxembourg à Paris, le 26 septembre 2024.

« L'intégration indispensable des Juifs n'impose nul abandon de leurs croyances et de leurs rituels. Ils n'ont pas besoin d'être régénérés pour entrer dans le pacte républicain. »

C'est le discours du Comte de Clermont-Tonnerre prononcé à cette occasion qui façonne le long terme de l'histoire juive au sein de la France, à tel point qu'il se trouve encore utilisé de nos jours afin de réfuter les perspectives multiculturalistes anglo-saxonnes. Tout se joue là. On n'a voulu retenir que cette phrase célèbre : « il faut refuser tout aux Juifs comme nation et accorder tout aux Juifs comme individus... Il répugne qu'il y ait dans l'État une Société de non-citoyens et une Nation dans la Nation ». Cette observation s'en tient à la logique universaliste révolutionnaire qui refuse tout corps intermédiaire et entend construire un espace public de citoyens. Il s'agit d'une logique intégrationniste qui n'est nullement assimilationniste puisque Clermont-Tonnerre souligne que « la Loi de l'État ne peut atteindre la Religion de l'individu » et s'exclame même avec humour : « Y a-t-il une Loi qui m'oblige à épouser votre fille ? Y a-t-il une Loi qui m'oblige à manger du lièvre et à en manger avec vous ?... Ce ne sont pas des délits que la Loi puisse atteindre ». À ses yeux, et les historiens ne l'ont guère remarqué, l'intégration indispensable des Juifs n'impose nul abandon de leurs croyances et de leurs rituels. Ils n'ont pas besoin d'être régénérés pour entrer dans le pacte républicain. Dans la pratique, la République apprend à s'accommoder des

différences pour peu qu'elles respectent ses valeurs.

C'est seulement, alors que l'Assemblée va se séparer, le 27 septembre, qu'à l'initiative du député Adrien Du Port, elle « révoque tous ajournements, réserves et exceptions insérées dans les précédents décrets relativement aux individus juifs qui prêteront le serment civique qui sera reconnu comme une renonciation à tous priviléges et exceptions introduits précédemment en leur faveur ». Une fois que le Roi Louis XVI a signé, les Juifs prêtent serment et font cette entrée exceptionnelle dans la modernité politique, qui n'a nul équivalent, pas même aux États-Unis où, en dépit de la Constitution de 1787, les restrictions imposées par les États particuliers restreignent parfois les droits des Juifs jusque tard dans le XIX^e siècle. En France ils vont pouvoir se présenter rapidement aux diverses fonctions électorales, briguer des emplois dans la fonction publique, se métamorphoser en Juifs d'État jusqu'à incarner la gloire de la République, prier dans les synagogues pour le rayonnement et le bien-être de cette dernière. Si les Juifs devenus citoyens abandonnent, à l'exemple de tous leurs concitoyens, toute personnalité collective et sont supposés rompre le lien qui les rattache à leurs coreligionnaires à l'étranger, si la notion de peuple juif se trouve implicitement remise en question, ils accèdent pleinement, d'un seul coup, et pour la première fois dans l'histoire moderne, à la citoyenneté sans que rien ne remette en cause leurs rituels, leurs valeurs, sans même que l'on s'interroge sur leur port de la barbe même si, déjà, la question de la cacherout et du cochon trouble, davantage qu'aux États-Unis à la même époque, nombre de révolutionnaires

soucieux d'une table commune à tous les citoyens. S'ils ne sont plus considérés comme une « nation », c'est-à-dire comme un corps séparé, les Juifs ont tout loisir de former, s'ils le souhaitent, et ils ne s'en priveront pas, une sous-société privée respectueuse de leurs croyances. Sans le dire, la République s'ouvre au respect de l'autre, des Juifs, mais aussi des citoyens aux patois divers que les instituteurs de la République respecteront pour la plupart, en tournant le dos au rapport Grégoire.

La République est plus conciliante qu'on ne le dit, mais, soulignons-le également, la Monarchie de Juillet tout comme le Second Empire demeurent fidèles à cette vision intégratrice si favorable aux Juifs qui se hissent dans la hiérarchie sociale.

Tout au long des siècles suivants, les Juifs savent maintenir des liens de sociabilité communs, des formes de petites sociétés virtuelles qui n'empiètent pas sur leur citoyenneté, Juifs dans l'espace privé, ils sont citoyens dans l'espace public. La création de l'Alliance en 1860 et son rôle dans l'espace public ne contredit pas cette logique. Elle raffermit pourtant les liens avec les Juifs à travers le monde, instaure une solidarité entre eux. Mais celle-ci est reconnue par la République dans la mesure même où le message émancipateur de l'Alliance se coule dans les valeurs universalistes de la République, qu'elle contribue à répandre à l'extérieur de ses frontières, comme si la citoyenneté à la française était projetée par l'entremise des instituteurs de l'Alliance dans tant de pays, liant davantage encore les Juifs au message émancipateur de la République.

Au sein de la nation, de génération en génération, tout au long du XIX^e siècle, l'endogamie demeure la norme, nombre de Juifs fréquentent la synagogue, très peu se convertissent, peu se suident, à la différence de leurs coreligionnaires de l'Empire austro-hongrois non intégrés pleinement à l'espace public. À la différence aussi des Juifs allemands exclus jusqu'à la création tardive de la République de Weimar des grandes fonctions symboliques de l'État. À la différence enfin de leurs coreligionnaires anglo-saxons fréquemment rejetés de la classe dominante et qui n'ont accès aux grandes universités comme Oxford ou Harvard, Yale et Princeton que de manière limitée, contrairement aux Juifs français qui bénéficient, sans obstacle autre que le degré de compétence, de la méritocratie républicaine.

Tous les Juifs français ou presque adhèrent au libéralisme politique, peu rejoignent les extrêmes avant l'époque contemporaine, le franco-judaïsme est attaché aux valeurs des Lumières sans adhérer à leur radicalisme. Les épousailles entre les Juifs et la République laissent présager des temps futurs heureux que seuls l'empereur Napoléon et son décret infâme de 1806, ou encore Vichy, trahissent en remettant en question leur citoyenneté tout en abolissant la République. Entre-temps, l'Affaire Dreyfus suscite un moment antisémite de forte envergure, mais les Juifs poursuivent leurs activités normales, y compris au sein de l'État et de la haute fonction publique : en dépit de la haine qui se répand contre une République supposée être devenue juive, aucun Juif n'est tué durant ces années et l'État républicain assure sa fonction protectrice des citoyens. Le camp dreyfusard

républicain porte haut sa voix qui rejette la contre-révolution intégriste et antisémite et Dreyfus, en 1906, est finalement innocenté. La République a failli être balayée et les Juifs rejetés, l'alerte a été sérieuse, mais la conclusion heureuse répand à travers le monde le message d'une République triomphante qui protège ses Juifs. Et, en 1914, ceux-ci rejoignent avec passion l'armée, même Maurice Barrès reconnaît que les familles spirituelles de France se retrouvent sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale, unies pour défendre la nation républicaine. Le capitaine Dreyfus lui-même endosse son uniforme et rejoint les combats.

« Tous les Juifs français ou presque adhèrent au libéralisme politique, peu rejoignent les extrêmes avant l'époque contemporaine, le franco-judaïsme est attaché aux valeurs des Lumières sans adhérer à leur radicalisme. »

C'est Vichy qui rompt le contrat républicain, même si l'État lui-même est devenu l'instrument de la contre-révolution intégriste et antisémite, perdant sa propre logique émancipatrice. Vichy demeure dans ce sens un moment ambigu, car la République et ses valeurs, « Liberté, égalité, fraternité » n'ont plus cours. De même, l'État à la française a été pris en main par nombre d'individus extrémistes venus de tous les horizons qui s'installent dans ses institutions et mettent en œuvre la lo-

gique réactionnaire qui exclut les Juifs. Le fait est là néanmoins, incompréhensible : de nombreux fonctionnaires auparavant républicains ont servi la législation antisémite élaborée dans le cadre du Conseil d'État, mis leur savoir au service de la haine antisémite, délibéré sans états d'âme, au Conseil d'État ou dans d'autres institutions, sur des mesures hostiles aux Juifs, prêté serment comme un seul homme ou presque à Pétain. On en vient alors à douter de la solidité de l'attachement aux valeurs de la République que ces mêmes serviteurs de l'État continueront à servir pour la plupart sous la IV^e et même parfois sous la V^e République. Peu des serviteurs de l'État républicain mis au service de Vichy ont été des Justes. Ceux-ci proviennent surtout de la société civile, du monde rural ou encore des milieux catholiques. Le doute s'est durablement installé, la mémoire des années noires demeure vivace, d'une génération à l'autre. Les affaires Bousquet et Papon sont là pour nous le rappeler. Comment la République, la nôtre, peut-elle justifier ces connivences, cette permanence des fonctions sans se déjuger ? Grave question qui jette un doute.

Du coup, dans cette société française bouleversée dans ses valeurs à la sortie de la guerre, des institutions se proposent, tel le Crif dans sa charte originelle, de devenir « l'interprète du judaïsme en France devant les pouvoirs publics ». Cette charte a été révisée en 1977, où l'on trouve cette phrase qui définit la place du Crif de manière négative : « Sans prétendre à aucun magistère politique, sans se substituer à la responsabilité de chacun de ses membres, la communauté juive se refuse à agir comme un groupe de pression partisan ». En dépit

de ces prudences, l'institution dialogue avec l'État, tel un porte-parole des Français juifs, elle s'est imposée tout au long de ces dernières années, en transformant le modèle du franco-judaïsme classique. Elle témoigne d'une sorte de communautarisation revendiquée qui modifie l'espace public des seuls citoyens, une communautarisation qui permet certes de se faire entendre lors des grandes crises, mais qui entre dans le jeu politique avec le risque de susciter à son encontre bien des fantasmes.

De nos jours, les guerres franco-françaises d'autan se sont dissipées, le refus catholique intégriste ne menace plus : le temps des Barrès a disparu tout comme celui de Maurras et de l'Action française, quoi qu'il survive encore dans les franges du Rassemblement National ou chez divers groupes identitaires qui se sont bruyamment manifestés lors de Jour de colère, en janvier 2014, où l'on entendit à nouveau dans les rues de Paris les cris « La France aux Français. Mort aux Juifs ».

Les Français juifs bénéficient dans tous les sondages menés par la Commission nationale consultative des droits de l'homme d'une image favorable, les préjugés ne touchent qu'un nombre réduit de nos concitoyens. L'intégration à la nation se révèle solide et la présence de Juifs d'État en a encore récemment témoigné, de l'ancienne Première ministre à la présidente de l'Assemblée nationale jusqu'au président de la Cour des comptes, et tant d'autres serviteurs de l'État.

Reste que pour la première fois depuis 1791, en dehors de Vichy et du cas de l'Algérie, on tue, en France, des Juifs tandis

que les attentats et les menaces antisémites atteignent des sommets inégalés. Plus troublant encore, les assassins sont presque toujours des citoyens français de confession musulmane, pourtant socialisés aux valeurs de la République, mais qui lui tournent le dos. D'Ilan Halimi à Ozar-Hatorah ou l'Hyper Cacher, de Sarah Halimi à Mireille Knoll, l'antisémitisme traditionnel avec son obsession de l'argent juif, désormais matiné d'antisionisme virulent, fragilise l'intégration des Français juifs, désignés comme une communauté considérée comme ennemie. Par ailleurs, leur israélisation progressive, leur souci légitime d'Israël partagé à des degrés divers par tous, les liens familiaux, la proximité culturelle ainsi qu'une *alyah* non négligeable ébranlent le franco-judaïsme traditionnel centré sur la seule nation républicaine. Dès lors, la communautarisation, réelle ou imaginaire, essentialise les individus, et elle risque aussi de réduire la place des Juifs à celle d'une communauté parmi d'autres avec, en retour, tous les risques de clientélisme politique qui voient actuellement le jour vis-à-vis des populations des quartiers.

Rêvons. Il revient comme toujours à l'État de défendre davantage encore qu'il ne le fait tous ses citoyens, de refuser tout amalgame, de veiller à la séparation des Églises et de l'État quitte à évoluer vers une laïcité plus ouverte, de prendre la défense de l'école publique que désertent tant de jeunes juifs tandis que l'Université elle-même se trouve parfois bousculée. L'État fort à la française et sa citoyenneté exigeante ont tant concouru au bonheur juif en France, aux épousailles entre les Juifs et la République. Leur déclin ouvre à un avenir incertain que l'importation du

modèle multiculturaliste anglo-saxon, nourrissant tant de heurts et d'incompréhensions, y compris aux États-Unis, ne saurait résoudre. Lorsque la traditionnelle alliance verticale, tout à la fois protectrice, mais aussi source de désillusions, perd aux yeux de beaucoup son efficacité, on voit mal quelle alliance horizontale pourrait s'y subsister dans une France en plein désarroi. Convient-il dès lors – mais comment ? –, de revenir au message de 1789, de reconstruire une citoyenneté républicaine commune, de rendre compatibles les fidélités des uns et des autres avec l'idée d'une nation à nouveau réconciliée ? On n'en prend guère le chemin.

PIERRE BIRNBAUM
(SEPTEMBRE 2024)

ARTICLE DE PIERRE BIRNBAUM

États-Unis : Sur la fin de l'espoir ?

Dans ce texte – tiré d'une conférence donnée début avril 2024 à Columbia – Pierre Birnbaum revient sur l'exceptionnalisme américain, dans lequel Salo Baron voyait la promesse d'un bonheur possible pour les Juifs, à l'abri de la persécution. Mais, alors qu'on assiste à une flambée de l'antisémitisme aux États-Unis, cet espoir

a-t-il toujours du sens ? Fin analyste, Pierre Birnbaum éclaire la manière dont, après le 7-Octobre, les angoisses liées à la déstabilisation de la synthèse judéo-américaine viennent reconfigurer les modalités du rapport des Juifs américains au pouvoir et à l'État d'Israël.

Pour entamer cette conférence, je souhaite citer une phrase d'une lettre personnelle que m'a envoyée Yosef Yerushalmi en octobre 2002 : « si je suis déprimé, c'est moins pour des raisons personnelles que pour le devenir du peuple juif, pour Israël, pour ce monde de plus en plus malsain dans lequel nous vivons. Je ne vois aucune solution. Il ne s'agit pas seulement de l'antisémitisme, des dangers auxquels fait face Israël, de la menace des guerres. Il s'agit aussi de la désintégration croissante de la culture occidentale dans ce monde post-moderne et multiculturel, même ici à Columbia ».

Vingt-deux années plus tard, les choses ne se sont guère améliorées, au contraire.

Peut-on dès lors encore parler d'espoir ?

Dans l'un de ses écrits peu connus datant de 1985, Yosef Yerushalmi ressentait l'urgence de s'interroger sur le bonheur, une dimension négligée selon lui par l'histoire juive. À ses yeux, les historiens avaient tort de se montrer obnubilés seulement par le malheur qu'ils traquent comme une constante à travers les siècles. Il ajoutait, « il est impossible d'analyser l'histoire de l'espoir sans se pencher en même temps sur celle du désespoir »¹. Espoir et théorie lacrymale de l'histoire étaient donc, pour lui, deux dimensions essentielles de l'histoire juive. En dépit du « désespoir », l'espoir de toucher enfin au bonheur était

¹ Yosef Haim Yerushalmi, "Toward a History of Jewish Hope", in David Myers and Alexandre Kaye eds, *Yosef Hayim Yerushalmi, The Faith of the Fallen Jews. Yosef Hayim Yerushalmi and the Writing of Jewish History*, Brandeis University Press, Waltham, 2014. p. 303.

pour lui de tous les temps : ainsi, autrefois, l'Espagne chrétienne, tout comme plus tard la Pologne, était « un pays d'espoir », car « le mythe du Golden Land et du New Beginning était né bien avant la venue en masse des Juifs en Amérique »². Il craignait que « depuis la Shoah, une grande partie du monde juif construit sa vie collective en fonction de l'obsession de la destruction et de la mort »³ et il affirmait avec force la nécessité d'une « histoire de l'espoir ».

Cette conclusion prend tout son sens depuis le 7-Octobre, depuis que la théorie lacrymale de l'histoire semble ô ! combien à nouveau justifiée aussi bien en Israël qu'en diaspora. L'espoir a-t-il encore un sens au lendemain de ces jours sombres qui étendent toujours davantage le domaine des larmes de l'histoire ? Le 7-Octobre met-il un terme à tout espoir et rend-il caduc le modèle de l'alliance verticale aussi bien en Israël qu'en diaspora, une alliance conçue comme fondement d'un espoir juif ? Yerushalmi reconnaissait pourtant, en 2005, que cette alliance était, en diaspora, largement « mythologisée » et posait cette question qui, de nos jours, prend un caractère encore plus tragique : « les Juifs savent que les autorités les plus élevées de l'État peuvent décider délibérément de les détruire. Dans l'esprit des masses juives contemporaines, il n'existe qu'un seul État sur lequel elles peuvent compter, il s'agit de l'État juif, quelles que soient ses imperfections »⁴. Il doutait donc de la détermination des États à protéger leurs citoyens juifs et

mettait tous ses espoirs en l'État d'Israël. Cette affirmation conserve-t-elle de nos jours toute sa signification alors que le dis-sensus idéologique interne et, pire encore, le gigantesque pogrom du 7-Octobre accentue la fragilité de l'État hébreu et remet en question dans la diaspora, par ricochet, l'intégration des Juifs à leur propre État ? En diaspora comme en Israël, peut-on faire confiance à l'État alors que l'antisémitisme s'étend des deux côtés de l'Atlantique, tandis qu'en Israël la terreur extrême dévoile la fragilité de l'État hébreu ?

LA PROMESSE D'UN BONHEUR JUIF AUX ÉTATS-UNIS... ET SES LIMITES

Après l'Espagne chrétienne, la Pologne, l'Allemagne ou la France où, à chaque fois au cours de l'histoire, le bonheur s'est brutalement évanoui pour laisser place au malheur juif et justifier la vision de l'histoire lacrymale longtemps combattue par Salo Baron, le maître de Yosef Yerushalmi, les larmes de l'histoire vont-elles s'étendre aux États-Unis, mettre là aussi un terme au bonheur juif ? Après la Shoah, Salo Baron vit dans les États-Unis le lieu dorénavant unique d'un possible bonheur juif échappant à l'histoire lacrymale. À ses yeux, seul l'exceptionnalisme américain pouvait sauver le bonheur juif, seule cette société pluraliste et libérale, décentralisée, à la Constitution protectrice des droits des individus, de leurs opinions et croyances religieuses échappait à l'histoire lacrymale, au malheur qui hante l'histoire juive. Doré-

2. p.311.

3. p.306.

4. Yosef Hayim Yerushalmi, "Servants of Kings and Not Servants of Servants: Some Aspects of The Political History of the Jews", in Yosef Hayim Yerushalmi, *The Faith of the Fallen Jews. Yosef Hayim Yerushalmi and the Writing of Jewish History*, op.cit, p. 268.

navant, Baron défiait la société américaine favorable à l'épanouissement des petites communautés, à une vie locale riche et pacifique, à la coexistence de groupes les plus divers, à la profonde religiosité, à l'accueil, même réticent, des vagues d'immigrants. Là pouvait, selon lui, resurgir l'équivalent des *shtetlech* d'Europe de l'Est avec leur culture, leur respect des traditions, leur sens de la communauté chantée par tous les grands sociologues américains de l'époque. Aux États-Unis, les Juifs, selon Baron, mènent une vie tranquille dans leurs banlieues, loin du pouvoir, loin de l'État, ils ne suscitent donc aucun antisémitisme proprement politique. Du coup, Baron mit pour la première fois les États-Unis au cœur de l'historiographie juive et incita nombre de ses thésards à travailler sur cette société si exceptionnelle qu'elle serait seule capable d'échapper au malheur juif.

Une partie essentielle du destin juif se déroule en effet de nos jours sur le sol américain. Dès l'origine, cette société s'est montrée favorable à une riche vie juive autonome et légitime. Le bonheur américain diffère du tout au tout du bonheur français, car la nation française est ancrée dans le catholicisme, mais aussi dans un universalisme, hostiles tous deux au maintien de toute forme de particularismes culturels et religieux autres. Aux États-Unis, l'article VI de la Constitution américaine de 1787 stipule au contraire qu' « aucun test religieux ne saurait être imposé comme qualification dans l'obtention d'un emploi public aux États-Unis ». L'égalité des croyances religieuses est posée d'emblée comme

fondement d'une séparation de l'Église et de l'État qui protège les religions de toute forme d'emprise de l'État. Le discours du président Washington en réponse aux hommages du rabbin Moses Seixas en témoigne, « tous les citoyens bénéficient d'une entière liberté de conscience... le gouvernement des États-Unis refuse toute bigoterie, et ne tolère aucune forme de persécution »⁵. Dans ce sens, les Juifs américains sont d'emblée des citoyens, ils ne doivent pas être régénérés comme en France durant la Révolution française, ils peuvent conserver leurs croyances et leur sociabilité propres, et ne se trouvent pas, comme en France, au cœur de quelconques conflits idéologiques franco-français.

Pour Washington, « que les enfants de la lignée d'Abraham qui œuvrent dans ce pays bénéficient de la bonne volonté des autres habitants, que chacun puisse s'asseoir en toute sécurité sous sa propre vigne et son arbre de figue et que personne ne puisse s'en prendre à eux »⁶, une image de l'Ancien Testament (Micah, 4 ; 4) qui prouve son influence sur les Founding Fathers de la nation américaine. Les Juifs peuvent demeurer « une nation dans la nation » contrairement à la logique universaliste et centralisatrice de la Révolution française. Dans cette société éminemment pluraliste, ils ne craignent aucune Inquisition, aucune violence, aucune croisade, aucun pogrom ni aucune menée aggressive de la part de leurs voisins, comme en Pologne ou ailleurs.

Certes, dans de nombreux États, les Juifs ne peuvent accéder jusqu'à la fin du XIX^e

5. "George Washington George Washington on Religious Inclusion: To Bigotry No Sanction, To Persecution No Assistance", in *Facing history & ourselves*

6. *Ibid.*

siècle aux emplois publics éminents, ni même parfois voter. Durant la Guerre civile, des attitudes antisémites se font jour dans les deux camps. Et l'antisémitisme social exclut les Juifs de certains clubs, de certains hôtels ou de plages, tandis que l'Ivy League impose des quotas à leur entrée dans les universités les plus prestigieuses. Certes encore, en dépit de la séparation de l'Église et de l'État, le christianisme demeure au cœur de l'espace public, la présence de la croix reste longtemps la règle tout comme les prières dans les écoles liées à un nativisme chrétien intense. En 1903-1905, tandis que le Parlement français votait la loi de séparation de l'Église et de l'État qui instaure la laïcité, aux États-Unis, le juge de la Cour suprême David Breyer proclamait dans une conférence célèbre que « Les États-Unis sont une nation chrétienne » ; *The Jewish Tribune* estimant qu' « il plantait les graines de l'antisémitisme ». Il fallut attendre la décision *Cantwell*, en mai 1940, pour que la Cour Suprême impose à tous les États fédérés de respecter le 1^{er} Amendement de la Constitution et le libre exercice de la foi.

Certes l'antisémitisme social a toujours été présent aux États-Unis, il suffit de lire la saga d'Henry Roth pour prendre la mesure de la force du rejet des Juifs, de l'animosité à leur égard, de la violence physique qui s'est abattue sur tant de jeunes garçons juifs dans les écoles ou les rues des grandes villes. Certes encore, la pendaison de Leo Frank en 1916 remet en question l'exceptionnalisme de la société américaine dans laquelle aucun Juif n'a jusque-là été tué en tant que Juif. Au terme d'une mobilisation antisémitique locale déchaînée qui s'alimente des pires clichés de l'antisé-

mitisme européen concernant l'argent des Juifs, leur sexualité débridée, etc., Frank, un propriétaire juif d'usine accusé d'avoir tué une jeune employée blanche est pendu par une milice de bourgeois. Watson, l'éditeur du *Jeffersonian* qui mène la mobilisation antisémitique au nom des races caucasiennes hostiles aux Juifs, à leur richesse qui suscite « une haine universelle à leur encontre comme en Espagne, en France, en Russie, en Pologne, en Hongrie », annonce aux Juifs américains qu'une tempête va se lever aux États-Unis à leur encontre.

La pendaison de Frank dont le corps est mutilé par une foule en colère est un choc immense, mais ce meurtre reste longtemps unique. Car aucun Juif ne sera plus tard tué lors de l'immense mobilisation antisémitique nationale des années 30, quand éclate le pire des antisémitismes politiques, alimenté par les discours du Père Coughlin tandis que se forment des ligues antisémites sur le modèle européen en liaison avec le nazisme allemand. Des foules se rassemblent en criant leur haine des Juifs tandis que défilent les ligues des chemises blanches, des chemises brunes ou encore les militants du *Nazi Party*. Le *Jew Deal*, analogue au mythe de la *République juive* en France ou en Allemagne, suscite un nouvel antisémitisme politique extrême contre Roosevelt et certains de ses conseillers juifs comme Félix Frankfurter, Henry Morgenthau ou encore Louis Brandeis. Dans leurs romans, Sinclair Lewis et plus récemment Philip Roth ont imaginé une société américaine dominée par l'extrémisme de droite, par des militants nazis qui traquent mortellement les Juifs et les opposants, romans qui heureusement sont demeurés œuvres de pure imagination. Plus tard, la Seconde

Guerre mondiale suscite aussi le mythe d'une guerre juive pour laquelle se sacrifieraient inutilement les jeunes Américains.

C'est dire que le bonheur juif aux États-Unis est plus que relatif. Il n'empêche qu'à part le meurtre de Leo Frank, il faut attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour voir tant de Juifs assassinés lors d'attentats mortels contre des synagogues et des institutions juives. Cette fois le bonheur juif est définitivement mis à mal, car les attentats se succèdent année après année pour culminer à Pittsburgh. Une extrême droite blanche radicalisée inspirée par les idéologies nazies se livre dorénavant presque chaque année à des attentats mortels en invoquant la suprématie de la race blanche. Admirateurs d'Hitler, ces suprémacistes blancs dénoncent le pouvoir des Juifs qui domineraient l'État. Comme à l'époque du *New Deal*, l'antisémitisme politique prend une ampleur immense, qui mène cette fois à l'assassinat de plusieurs Juifs. Plusieurs synagogues, en 1957-1958, sont l'objet d'attentats à la bombe, de Charlotte à Miami ou Atlanta : l'un de leurs auteurs, Wallace Allen, est tout comme Rockwell, un admirateur d'Hitler. Il en est de même de Joseph Franklin qui, en 1977, attaque plusieurs synagogues, tuant pour la première fois depuis l'affaire Frank un Juif à Saint-Louis. De nombreux autres meurtres de Juifs se succèdent au nom du nazisme, menés par les militants extrémistes du pouvoir blanc liés au Ku Klux Klan, jusqu'au plus meurtrier, celui de Pittsburgh en 2018. Pour la première fois dans l'histoire américaine, en dehors du meurtre de Frank, des Juifs sont régulièrement assassinés au nom de la dénonciation d'une supposée domination juive de l'État

américain. *The Turner Diaries*, rédigés en 1978 par le néonazi William Pierce, symbolisent cet extrémisme blanc influencé par Hitler qui appelle au meurtre de millions de Juifs à travers le monde, la destruction du Capitole, du Pentagone, le meurtre au nom des Aryens de centaines de milliers de personnes, la déportation de millions de Juifs, les bombes lâchées sur New York et sur Tel-Aviv. Pour Pierce, « Nous sommes dans une guerre mortelle contre les Juifs... Vos jours sont comptés ». Cet antisémitisme spécifiquement politique partagé autrefois en France par Édouard Drumont et en Allemagne par Hitler marque la seconde partie du XX^e siècle aux États-Unis.

En 2009-2010, l'élection de Barack Obama, considéré comme le serviteur du pouvoir juif, relance cet antisémitisme politique. Militants du Ku Klux Klan ou de divers partis nazis, ces extrémistes partagent les idées de Glenn Miller qui, au nom d'Hitler, tue en 2014 plusieurs Juifs et écrit dans ses mémoires : « Vous êtes nés esclaves des Juifs... Aucun membre du Congrès américain, aucun Président ou vice-Président ne peut être élu s'ils s'opposent aux Juifs... Les Juifs veulent exterminer la race blanche aryenne et l'éliminer de la surface de la terre ».

Dès novembre 2016, l'élection de Donald Trump est accueillie à Washington avec joie par les militants antisémites de l'*ultra right* qui lancent « *Heil Trump ! heil our people, heil victory !* » en faisant le salut nazi. De Charlottesville, quand la foule des militants suprémacistes hurle « *Jews will not replace us* », au coup d'État contre le Capitole, ce sont ces mêmes militants de l'extrémisme blanc qui brandissent les *Turner Diaries* et tentent de prendre l'État pour instaurer

un pouvoir blanc aryen remettant profondément en question l'exceptionnalisme américain. Le 27 octobre 2018, aux cris de « *Heil Hitler* », le massacre de la synagogue Tree of Life – Or à Pittsburgh par Gregory Bowers, un suprémaciste blanc nazi, remet en cause définitivement, par sa violence extrême, l'exceptionnalisme américain.

L'antisémitisme politique se révèle maintenant meurtrier aux États-Unis, comme auparavant en France ou en Allemagne ; il mène à la tentative de coup d'État qui remet en question l'exceptionnalisme américain : les Proud Boys, les Oath Keepers, les porteurs de chemises sur lesquelles on peut lire « *Camp Auschwitz* » partent à l'assaut de l'État vu comme juif en s'inspirant des théories françaises extrémistes du Grand Remplacement. L'élection du président Joe Biden, qui s'entoure de nombreux ministres et responsables juifs, depuis les Affaires étrangères ou le Trésor jusqu'à des directeurs d'agences comme la CIA ou encore la National Intelligence, aurait pu mener à un redoublement de l'antisémitisme politique. Il semble que, pour l'instant, il n'en soit rien, même si la recherche est balbutiante et n'a pas été vraiment menée. Son action au sommet de l'État en faveur d'Israël pourrait relancer l'antisémitisme politique.

Une autre forme d'antisémitisme se répand de nos jours sur la société américaine qui, pour ne pas être meurtrier, n'en menace pas moins son exceptionnalisme. À la suite de l'affirmative action, du multiculturalisme, de la politique de reconnaissance des identités, les Juifs considérés comme

Blancs s'effacent presque de nos jours de l'espace public : encore présents au sommet de l'État, la présence juive s'estompe dans le monde judiciaire, les grandes universités, dans la presse américaine, les institutions culturelles ou encore à Hollywood. Elle recule dramatiquement à tel point que les Juifs n'ont pratiquement plus aucun représentant parmi le personnel politique ou municipal local de New York : un commentateur a ainsi pu écrire récemment que les Juifs sont actuellement « exclus des institutions libérales »⁷. Dans ce sens, la société américaine du XXI^e siècle est loin, comme le pensait Yuri Slezkine, d'illustrer dorénavant le triomphe du siècle des Juifs⁸.

LA DÉSTABILISATION DU MONDE JUIF AMÉRICAIN

Enfin, depuis le 7 octobre 2023, l'espoir semble durablement s'évanouir, la violence la plus terrifiante endeuille brutalement Israël, touchant son âme même, tandis que la population de Gaza connaît l'enfer. Et, de la Grande-Bretagne aux États-Unis en passant par la France, nombre de Juifs se trouvent menacés par la montée d'un antisémitisme qui surprend par son radicalisme. Il remet en question la permanence de leur domicile, de leur intégration, suscitant aussi bien des actes que des déclarations incendiaires et accusatrices à la mode colonialiste, faisant des citoyens juifs, ici ou là, les symboles dépassés d'un pouvoir blanc aveugle aux intérêts légitimes des populations exploitées, rompant les liens étroits entre collègues à l'Université, menant à de virulentes polémiques

7. Jacob Savage, "The Vanishing. The erasure of Jews from American life", *Table Magazine*, 1^{er} mars 2023.
8. Yuri Slezkine, *The Jewish Century*, Princeton University Press, Princeton, 2004.

s'exprimant à coup de pétitions rivales, suscitant la peur chez nombre d'étudiants juifs sommés, parfois brutalement, de se dissocier de la politique menée par Israël. Ainsi à l'Université Harvard, en janvier 2024, un groupe d'étudiants juifs a poursuivi leur institution devant le U.S district Court of Massachusetts, en avançant que l'université était devenue « un bastion d'antisémitisme croissant, de haine et de persécution » tandis qu'une « foule de personnes favorables au Hamas défilent dans le campus en lançant des slogans antisémites et appelant à la mort des Juifs »⁹.

Le monde juif américain se trouve pris dans un tourbillon inattendu, provenant à la fois de la droite et de la gauche. À droite et à l'extrême droite, de nos jours, on assiste à un « retour de la Swastika » sur le sol américain¹⁰, même si les attentats contre les synagogues et les institutions juives semblent avoir disparu. L'extrême droite ne tue plus de Juifs et semble, probablement à tort, moins menaçante même si elle demeure présente. Dans les valeurs, ce rejet par l'extrême droite touche néanmoins aussi la droite dans son ensemble : un sondage récent publié en 2023 montre que de nos jours « les préjugés antisémites sont davantage partagés par la droite que par la gauche. L'antisémitisme propagé par les blancs nationalistes n'est plus limité à un petit groupe d'extrémistes, mais touche les milieux des jeunes conservateurs »¹¹.

Dès lors, le monde juif américain se trouve quelque peu déstabilisé par ces expressions de rejet issues de la droite, mais aussi souvent des rangs de la gauche démocrate, son alliée de toujours, par l'explosion des incidents antisémites à travers tout le territoire.

Le monde juif américain voit aussi se mobiliser à son encontre une partie de l'électorat des Arabes-Américains qui se solidarisent avec la lutte des Palestiniens, justifiant souvent leurs actions d'une violence extrême et recourant parfois à une phraséologie antisémite : ainsi, dans le Michigan, État pivot pour les futures élections présidentielles de novembre [2024], les manifestations de solidarité avec le Hamas sont nombreuses et le rejet d'Israël prend parfois des tournures antisémites, telle cette déclaration d'un élu local : « Est-ce que l'Holocauste n'était pas une punition préventive de Dieu contre "le peuple élu" et sa sauvagerie actuelle contre les enfants et les civils palestiniens ? »¹².

Face à une telle flambée d'actes et de déclarations antisémites, l'audition des présidences de trois des plus célèbres universités de l'Ivy League – durant laquelle, en invoquant le Premier amendement, elles ont considéré qu'appeler au génocide des Juifs dépend du contexte – a déclenché des polémiques sans fin, et qui prennent une tournure contestable. Lorsque Claudine Gay, la présidente de Harvard, se voit ac-

9. Voir Judy Maltz, "I Find Myself Feeling Quite Scared": Jews in America Lie Low as Antisemitism Spirals in Wake of Gaza War, *Haaretz*, 9 novembre 2023.

10. Voir Judy Maltz, "I Find Myself Feeling Quite Scared": Jews in America Lie Low as Antisemitism Spirals in Wake of Gaza War, *Haaretz*, 9 novembre 2023.

11. Eitan Hirsch and Laura Royden, "Antisemitic attitudes Across the Ideological Spectrum", *Political Research Quarterly*, 2023, Vol 76(2), p. 709.

12. Judith Perrignon, « À Detroit, les Arabes américains soudés derrière les Palestiniens et en colère contre Joe Biden », *Le Monde*, 20 janvier 2024.

culée à la démission, le *Big Money* juif, les donateurs juifs, sont considérés comme responsables de la campagne hostile à Claudine Gay, ce qui fait presque naître implicitement une confrontation entre Juifs et Noirs américains.

D'où cette déclaration incendiaire de Cornel West, un ancien professeur à Harvard, « Comme il est triste, mais prévisible, que les mêmes forces qui soutiennent un nettoyage ethnique à Gaza – les Ackman, Blum, Summers et autres – expulsent la première présidente noire de Harvard ! Ce racisme à l'égard des Palestiniens et du peuple noir est indéniable ! ... Quand le *Big Money* dicte la politique universitaire et le pouvoir brutal la politique étrangère, la défaite morale de la démocratie américaine et de la politique éducative est totale ! Mais nous devons rester confiants en notre croyance en la victoire de la Véritable Justice Humaine »¹³. De son côté, Cornell Brooks, professeur à Harvard et ancien président de la National Association for the Advancement of Colored People, estime que « Nous ne sommes pas capables de parler de l'antisémitisme sans que cette discussion ne soit utilisée comme un argument qui affecte les Noirs américains »¹⁴. La traditionnelle Black-Jewish alliance construite au temps de la lutte pour les droits civiques se trouve ainsi encore davantage dégradée. Paradoxalement, et à l'encontre des années d'alliance antérieures, elle se noue parfois de nos jours dans des manifestations qui rassemblent militants du Black Lives Matter et partisans

du IFNOTNOW dans une virulente critique commune d'Israël considéré comme un État d'apartheid, dans la dénonciation du Juif comme homme blanc colonisateur en ignorant délibérément toute forme d'antisémitisme contemporain aux États-Unis¹⁵.

PERMANENCE ET RECONFIGURATIONS DE L'ALLIANCE VERTICALE

Dans ce contexte, le président Biden déclenche involontairement une nouvelle polémique qui concerne justement l'alliance verticale. Pour rassurer les Juifs américains, il déclare, lors de la commémoration de Hanouka à laquelle il participe à la Maison-Blanche, « Si Israël n'existe pas, aucun juif de la terre ne serait en sécurité », propos qui prolongent une phrase antérieure dans laquelle il affirmait qu'Israël est « la seule garantie ultime » de la sécurité des Juifs. Comme si Israël seul était le protecteur des Juifs de par le monde, y compris des Juifs américains. Cette déclaration pleine d'empathie à l'égard d'Israël et des Juifs est curieusement interprétée par certains comme relevant de l'antisémitisme, car elle semble détacher les Juifs américains de leur propre État, en rompant cette alliance verticale endogène.

Ainsi, dans le *Jewish Daily Forward*, Emily Tamkin soutient que seul le président Biden est responsable de la sécurité des millions de Juifs qui vivent aux États-Unis. Elle écrit :

« *Je suis une Américaine. Ma sécurité de même que celle de ma famille, ici, aux*

13. Message posté sur X, le 3 janvier 2024.

14. Judy Maltz, "In America, Black-Jewish relations Feel the Strain in Wake of Harvard President's Ouster", *Haaretz*, 16 janvier 2024.

15. Daniel Begner, "Black and Jewish Activists Have Allied for Decades. What Now?", *New York Times*, 23 janvier 2024.

*États-Unis, ne se trouve en rien dépendre d'un dirigeant étranger. Netanyahu n'est pas mon Premier ministre. J'espère que le chef de l'État dans lequel je vis sera le premier à le reconnaître. Les Juifs participent à la construction de la nation. Et notre sécurité ne peut pas dépendre de l'existence d'un État étranger ».*¹⁶

C'est dire à quel point nombre de Juifs américains défendent leur intégration à la nation américaine et se considèrent comme des citoyens qui attendent aide et protection de leur État. Dans ce contexte menaçant, ils raniment toujours cette ancienne alliance verticale – même mythologisée – qui était si chère à Yosef Yerushalmi, en dehors de toutes ses réserves. Cette revendication explicitement intégratrice qui se fait entendre aux États-Unis donne-t-elle naissance à un renouveau du diasporisme ouvertement assumé et impliquant une distanciation à l'égard d'Israël ? Peut-être s'agit-il ainsi d'espérer faire décliner l'antisémitisme dans la société américaine ? Ainsi Alan Wolfe publie un ouvrage intitulé *At Home in Exile : Why Diaspora is good for the Jews*, tandis qu'au lendemain du 7-Octobre, des voix se font entendre, telle celle du rabbi Shaul Magid, pour affirmer « la nécessité de l'exil »¹⁷ ? À l'écart d'Israël, dans cette perspective, les Juifs américains devraient préférer la marginalité au sein des États-Unis, une marginalité qui favoriserait l'intégration à la société américaine, préviendrait l'antisémitisme, éloignerait les retombées du conflit entre Israël et les Palestiniens et donnerait une nouvelle vigueur à l'alliance verticale. Une

telle perspective, encore minoritaire, rend toute sa nécessité à l'alliance verticale avec l'État américain, un diasporisme résolument hostile à toute autre alliance verticale, celle parfois nouée... avec l'État israélien, qui évoque presque l'Opération Shylock imaginée ironiquement par Philip Roth.

L'alliance verticale s'avère donc toujours indispensable dans la protection des citoyens juifs. Quand Chuck Schumer, le chef de la majorité démocrate du Sénat, la personne élue qui a atteint la plus haute fonction politique aux États-Unis, affirme, le 22 mars 2023, qu'il parle en tant que « gardien du peuple d'Israël », en tant que *shomer* d'Israël, son propre nom étant précisément proche de *shomer*, il se réfère implicitement à la métaphore de l'alliance verticale à l'intérieur des États-Unis, mais il étend cette responsabilité à tout le peuple d'Israël, et donc, à Israël en tant que nation, qu'État. Prolongeant cette déclaration, il ajoute qu'il existait avant lui d'autres *shomrim*, d'autres gardiens, se référant implicitement aux rois et empereurs qui assumaient cette fonction dans l'époque moderne. En France comme aux États-Unis, l'État, qu'il soit fort ou faible, joue pleinement son rôle et condamne sans restriction ces menées antisémites. Mais, en Israël, que se passe-t-il lorsque deux *shomrim*, l'un extérieur, les États-Unis, et l'autre intérieur, l'État d'Israël, se trouvent responsables de la sécurité de tous les citoyens ? C'est là une situation inédite, et lourde de contradictions.

¹⁶. Emily Tamkin, Forward, 12 décembre 2023. Voir aussi Brett Wilkins, "U.S demand Biden apologize for linking their safety to Israel", Common Dreams, 12 décembre 2023.

¹⁷. Mark Tracy, "Is Israel Part of What it Means to be a Jew?", New York Times, 14 janvier 2024.

Étrangement, c'est peut-être en Israël que cette alliance entre l'État et les Juifs se révèle de nos jours fragile et fugace, soumise aux idéologies divergentes des élites de l'État, ce dernier laissant démunis de protection nombre de ses propres citoyens. Que penserait Yerushalmi de ce paradoxe tragique, lui qui s'inquiétait du devenir de l'État des Juifs confronté aux menaces de ses voisins ? Il n'aurait jamais imaginé que la menace la plus tragique puisse venir du déclin interne de l'alliance verticale, que l'État juif puisse se trouver largement incapable, par ses errements idéologiques et ses stratégies électorales, de protéger ses propres citoyens, Juifs ou non juifs. Dès lors se pose la question de la nature de cet État, considéré soit comme un État juif soit comme l'État des Juifs ou encore comme l'État de tous ses citoyens, une interrogation qui reprend la discussion entamée par Yael Tamir dans son livre, *Liberal nationalism*, laquelle estimait néanmoins que l'État d'Israël ne pouvait devenir un État analogue à l'État français laïc sans perdre son propre ancrage culturel spécifique. Ce sont autant de questions éthiques et normatives qui se posent dramatiquement, autant d'enjeux considérables lorsque le sénateur Schumer ajoute qu'il comprend la dimension idéaliste des jeunes Juifs américains qui se mobilisent en faveur d'un seul État s'étendant à toute la Palestine ! Reste à savoir comment un tel État saura être le *shomer* de tous ses citoyens, quand on sait à quel point l'histoire est tragique !!!

Mais depuis le 7-Octobre, en Israël, d'une part les défaillances inimaginables de

l'État incapable de protéger ses citoyens d'un pogrom infiniment plus important et meurtrier que celui, par exemple, de Kichinev qui hante encore la mémoire des Juifs du monde entier, et, d'autre part, la forte influence d'un messianisme religieux extrémiste peu soucieux de la logique universaliste de l'État, posent, là aussi, en termes nouveaux, la question de l'alliance verticale qui a tant préoccupé Yerushalmi. La question du bon fonctionnement d'un État de droit, d'un État de tous ses citoyens, se trouve posée de manière dramatique à un moment où les violentes dissensions internes persistent à travers une guerre qui menace elle aussi l'existence des citoyens quelle que soit leur culture et leur religion ainsi que le devenir de la nation elle-même.

Yerushalmi, dans l'une de ses dernières conférences, qui plus est prononcée en Allemagne, à Tübingen, en 2005, condamne ce messianisme contraire, à ses yeux, au projet sioniste : « le sionisme a rompu avec la tradition messianique juive, il ne l'a pas éliminée »¹⁸. Il s'interroge : « Existe-t-il une loi juive, une *halakha* qui régirait cet État juif ? Non, car cet État tel qu'il existe maintenant n'a jamais été imaginé par la tradition juive »¹⁹. Yerushalmi n'aurait jamais pu penser que la remise en question de l'alliance verticale, cette fois en Israël, puisse, à nouveau, justifier, en dehors de la diaspora, en dehors de l'Espagne de l'Inquisition ou de l'Allemagne nazie, la vision lacrymale de l'histoire et repousser, ne serait-ce que temporairement, le bonheur qu'il souhaitait tant voir s'épanouir en Israël comme dans la diaspora. Pour lui, en s'éloignant

18. Yosef Hayim Yerushalmi, *Israel, der unerwarte Staat*, Mohr Siebeck, Tübingen, 2005, p 34.
19. *Idem*, p. 36.

de la vision purement messianique, en admettant que « au cours des événements les Palestiniens sont devenus une nation et, en tant que tels, ils méritent d'avoir un État souverain à eux »²⁰, en prenant en compte la reconnaissance de l'État d'Israël par de nombreux pays arabes, « aussi sombre soit la situation, elle peut toujours s'améliorer d'une manière imprévue. Le messianisme n'est pas la seule forme concevable d'espoir humain »²¹.

Ainsi se terminait l'une de ses dernières conférences : en dépit de tout, fidèle jusqu'au bout à Salo Baron, Yerushalmi rejettait la conception lacrymale de l'histoire, y compris dans le contexte israélien dramatique de 2005. Il ne connaissait pourtant pas, comme de nos jours, la profonde rupture interne provoquée par le messianisme politique présent au cœur de l'État. Retenons néanmoins sa leçon en souhaitant, aux États-Unis comme partout en diaspora, le retour de l'espoir en dépit, en diaspora, de l'antisémitisme croissant et, en Israël, du pogrom du 7-Octobre, de la guerre meurtrière déclenchée par le Hamas, mais aussi du profond dissensus interne et de la flambée de messianisme. Elle prévient toute forme de reconnaissance de l'autre, des Palestiniens, qui s'enferment de plus en plus à leur tour dans une autre forme de messianisme religieux mortifère.

PIERRE BIRNBAUM,

(COLUMBIA UNIVERSITY, AVRIL 2024)

20. *Idem*, p. 62.

21. *Idem*, p. 72.

Trois textes, trois voix

Les trois textes réunis ici, bien que s'écartant de l'axe central du volume, en poursuivent les interrogations. Ils partagent une même exigence : penser la condition juive dans le monde moderne, prise sous les feux de l'actualité.

David Seymour ouvre cette séquence avec une lecture incisive des répercussions symboliques et politiques du 7 octobre 2023. En mobilisant la figure du *doppelgänger*, il interroge la résurgence d'un imaginaire antijuif dont l'antisionisme contemporain apparaît comme la nouvelle déclinaison, reconfigurant une « question juive » que l'on croyait dépassée.

Bruno Karsenti revient quant à lui sur l'alliance entre Charlie Hebdo et le Crif, qui ont organisé conjointement la commémoration des dix ans des attentats de janvier 2015. En explorant ce geste sous le mot d'ordre « Nous sommes la République », le philosophe propose une réflexion de fond sur l'émancipation, la laïcité et le sens même de la République dans une société travaillée par ses contradictions.

Enfin, Annette Becker rend hommage à Marc Bloch, figure majeure de l'histoire intellectuelle française, dont l'entrée au Panthéon cristallise les tensions entre savoir, engagement et fidélité républicaine. À travers le parcours de cet historien, soldat, Français et Juif, c'est la possibilité d'un lien entre vérité historique, éthique civique et résistance qui est réaffirmée.

Trois textes, trois voix — mais un même effort pour tenir ensemble lucidité critique, attachement à la justice et inscription dans une histoire commune.

ARTICLE DE DAVID SEYMOUR

7-Octobre : Regards croisés sur l'antisémitisme, l'antisionisme et la problématique juive contemporaine

Cet article vise à donner un sens aux suites des événements du 7-Octobre, au cours desquels environ 1200 Israéliens et non-Israéliens ont été violés, torturés, kidnappés et massacrés par le groupe terroriste Hamas. Les suites auxquelles je fais référence concernent la réaction presque immédiate dans le monde entier autour de la question singulière de la riposte d'Israël (ou, plus exactement, de la période ayant précédé *ladite riposte*) aux événements

du 7-Octobre *plutôt qu'aux événements eux-mêmes*. Cette réaction a uniifié des groupes disparates et supplante pratiquement toutes les autres questions politiques et sociales ; dans le monde entier, un nombre de participants sans précédent a clamé des slogans quasiment universels. C'est la spontanéité de cette réaction, et sa capacité d'entraînement, qui doivent nous interroger.



DAVID SEYMOUR

David Seymour est maître de conférences en droit à la City Law School, City, University of London. Ses travaux portent sur la théorie critique, la mémoire de la Shoah, la « Question juive », l'antisémitisme et l'antisionisme. Il a également écrit sur le droit et le cinéma, le droit et la musique, le Brexit et le Covid.

LE RETOUR DE « LA QUESTION JUIVE »

Ces dernières années, il nous a traversé l'esprit qu'il serait possible d'expliquer les récentes poussées d'antisémitisme et d'antisionisme en nous appuyant sur la métaphore d'un *doppelgänger* (un « double maléfique » ou un « jumeau maléfique ») du corps politique libéral dans lequel vivent la plupart d'entre nous, en Europe et en Amérique du Nord. Cette période a en effet été marquée par ce que l'on appelle avec euphémisme une « montée » de l'antisémitisme, comme en témoignent « la crise de l'antisémitisme » au sein du parti travailliste de Jeremy Corbyn, la manifestation tenue à Charlottesville, les meurtres dans la synagogue Tree of Life, certains arguments avancés par les partisans du Brexit et les tropes antijuifs liés au Covid. En réfléchissant à ces événements, j'ai également été frappé par la rapidité avec laquelle les mythes conspirationnistes antisémites et antisionistes ont remplacé les explications et les débats rationnels.

Plus j'y réfléchissais, plus les explications actuelles de cette « montée » me paraissaient insatisfaisantes. Que l'antisémitisme soit présenté comme « la haine la plus ancienne »¹, comme un « virus » ou comme un « réservoir »², la plupart de ces explications semblaient laisser de côté le problème suivant : Pourquoi le recours à l'antisémitisme et à l'antisionisme est-il même concevable en premier lieu ? Pourquoi, face à une série de problèmes et d'enjeux (dont

certains totalement étrangers aux Juifs), l'antisémitisme et l'antisionisme sont-ils devenus, d'emblée et en un clin d'œil, une réponse irréfléchie et automatique ? Cette réflexion en a amené d'autres³, dont la plus problématique revient à poser une question fondamentale : d'où vient cette absurdité antijuive apparemment si facile à mettre en œuvre ? Une fois de plus, les explications que nous venons de mentionner ne sont pas à la hauteur. Chacune d'entre elles, à sa manière, tend à positionner cette origine en marge ou au-delà du tissu social quotidien, plutôt que de l'envisager comme une problématique constamment renouvelée au sein même de ce contexte social ordinaire. Le concept de *doppelgänger*, par contre, semble répondre à cette interrogation.

Un *doppelgänger* est un double totalement identique à une exception près : il est « maléfique ». C'est cette caractéristique qui en fait un « jumeau maléfique » tourmenté. Selon la légende, ses manifestations ont été « comprises comme des avertissements et des signes avant-coureurs ».

1. Wistrich, R.S (1994), *Antisemitism: The Longest Hatred*. New York, Schocken Books.

2. Gidley, McGeever et Feldman (2020) "Labour and Antisemitism: a Crisis Misunderstood", *Political Quarterly*, 91(2), p. 413-421.

3. Seymour, D., (2023) "Reflections on the Reservoir: The Abstraction of Antisemitism", *Journal of Contemporary Antisemitism*, 6(1), p. 49-62.

Comme le fait remarquer Naomi Klein :

*« Lorsque la réalité commence à se dé-doubler, à se réfracter sur elle-même, cela signifie souvent que quelque chose d'important est ignoré ou nié – une partie de nous-mêmes et de notre monde que nous ne voulons pas voir – et qu'un danger supplémentaire nous guette si l'avertissement n'est pas pris en compte. Cela s'applique à l'individu, mais aussi à des sociétés entières qui sont divisées, dédoublées ou cloisonnées en divers camps belligerants, apparemment inconnaisables. Des sociétés comme la nôtre. »*⁴

Dans ses itérations simultanées que sont l'antisémitisme et l'antisionisme, « la question juive » est le *doppelgänger* du monde moderne. Partageant son apparence, ou plutôt apparaissant comme ce monde lui-même, elle est « maléfique ». Le mal qu'elle recèle se manifeste en réduisant tout ce qui se passe dans le monde, ainsi que toutes les explications de ces événements, à une seule force malveillante : « les Juifs » et « le sionisme ». Le danger qui est annoncé par ses manifestations vise donc autant le monde rationnel qu'il duplique que « les Juifs » et « les sionistes » eux-mêmes. En d'autres termes, en tant que *doppelgänger*, « la question juive » est l'« autre » irrationnel absolu et total (et totalisant) du monde rationnel moderne.

C'est cette qualité de *doppelgänger* qui explique non seulement la rapidité avec

laquelle l'antisémitisme et l'antisionisme peuvent faire leur apparition à tout moment, mais aussi le fait étrange *qu'il n'y a pas un seul aspect de la vie contemporaine* – de la politique nationale et internationale au phénomène culturel le plus infime – qui n'a pas un double à trouver à travers le prisme de « la question juive » (il suffit ici de penser au mythe du « lobby israélien » censé tout déterminer, depuis la politique étrangère des États-Unis jusqu'à la chambre d'hôtel que Roger Waters⁵ pourra réserver en Argentine). En tant que « jumeau maléfique » du monde, « la question juive » réorganise ce monde. Elle le fait en plaçant « les Juifs » ou « le sionisme » en son centre, puis en redéployant tout le reste autour d'eux.

L'ANTISÉMITISME, L'ANTISIONISME ET « LA QUESTION JUIVE »

C'est pour ces raisons que je me suis tourné vers l'ouvrage de Robert Fine et Philip Spencer paru en 2017, *Antisemitism and the Left: A Return of the Jewish Question*⁶. L'un des thèmes centraux de cet ouvrage est l'idée que l'émergence de « la question juive » date de la fin du XVIII^e siècle et constitue une réaction négative au mouvement d'émancipation des Juifs. À l'époque, cette soi-disant « question juive » consistait à se demander non seulement si les Juifs devaient être émancipés au sein des sociétés nationales parmi lesquelles ils vivaient, mais aussi, à quelles conditions. Le plus souvent, la réponse à ces deux

4. Klein, N, (2023) *“Doppelganger: A Trip Into the Mirror World”*, London Allen Lane, p. 9.

5. Ce musicien, ancien membre du groupe Pink Floyd avait déclaré, lors de sa tournée en Amérique du Sud, que le « lobby israélien » l'avait empêché de trouver un logement hôtelier à Buenos Aires et Montevideo.

6. Fine, R et Spencer, P, (2017) *“Antisemitism and the Left: On the return of the Jewish question”*, Manchester, Manchester University Press.

questions s'est confondue en une seule : l'émancipation juive ne peut ni ne doit être accordée aux Juifs, d'abord parce qu'il y a « quelque chose en eux » constituant un obstacle à leur inclusion, mais aussi et surtout parce qu'ils ne feraient que représenter une menace et un danger pour la société dans laquelle ils sont appelés à s'émanciper. Ces prétendues déficiences juives et leurs causes présumées ont évolué au fil du temps. On est ainsi passé d'une insistance initiale sur l'absence de moralité – due à leur exclusion séculaire du monde politique et social chrétien et/ou (plus crûment) à leur adhésion à une religion dont on disait qu'elle était au fond « contraire à l'éthique » – à la cristallisation et à la fixation de ces caractéristiques négatives par le recours à l'idée pseudoscientifique absurde de la « race ». C'est dans ce dernier contexte que la Shoah – la tentative obsessionnelle d'exterminer chaque Juif enfermé dans la notion de « Juif », au sens donné à cet attribut dans « la question juive » – a été présentée par ses auteurs comme la solution finale à ladite question.

L'ironie des décennies qui ont immédiatement suivi la Shoah réside dans le fait qu'il semblait que sa désignation comme solution finale à « la question juive » était acceptée par toutes les parties concernées. Comme si, de fait, la question était désormais close. Il ne fait aucun doute qu'au lendemain de l'extermination, l'antisémitisme est bel et bien tombé en discrédit. Dans l'ensemble, il avait disparu de la scène en tant que manière légitime de « comprendre » le monde et en tant que moyen d'organiser des mouvements politiques de masse.

Cependant, ce que les dernières années, et en particulier les suites du 7-Octobre, ont montré, c'est qu'il y a eu *confusion entre la disparition de l'antisémitisme et la disparition de « la question juive »*. En d'autres termes, on croit à tort que *l'articulation de « la question juive » autour de l'antisémitisme a épousé « la question juive » elle-même*. C'est cette hypothèse qui doit être remise en cause à la lumière des dernières semaines. Il ne s'agit pas tant de la disparition ou de l'épuisement de « la question juive » par la disparition et l'épuisement de l'antisémitisme que d'une nouvelle articulation de « la question juive » autour de l'*antisionisme*, lequel tout à la fois englobe et remplace l'antisémitisme.

Ce passage de l'antisémitisme à l'antisionisme comme manière de cadrer « la question juive » et le remplacement de l'un par l'autre est implicitement constaté dans le travail de Fine et Spencer, sans toutefois être pleinement explicité. Dans le chapitre de leur livre intitulé « The Return of the Jewish Question and the Double Life of Israel » [Le retour de « la question juive » et la double vie d'Israël], ces auteurs observent que :

« *L'expression la plus significative de la re-configuration de la question juive dans la période actuelle réside dans les présentations négatives d'Israël et du sionisme. Si la stigmatisation de l'idée d'une nation juive peut être attribuée au credo des Lumières selon lequel tout devrait être accordé aux Juifs “en tant qu'individus” et rien “en tant que nation”, elle encadre la question juive d'une manière qui aurait été impensable avant le véritable essor du sionisme en*

tant que mouvement politique et surtout avant la formation de l'État d'Israël et la Shoah.»⁷

L'antisionisme en tant qu'itération la plus récente de « la question juive » reflète cette « reconfiguration ». (C'est à Isabella Tabarovsky⁸ que revient le mérite d'avoir le mieux résumé le terme *antisionisme* tel qu'il est utilisé dans le présent essai : « Tout comme les antisémites se battent contre un fantasme du "Juif" qui les habite, les nouveaux antisionistes se battent contre un "sionisme" qui n'existe nulle part sur terre, mais qui est le fruit de leur imagination enfiévrée »⁹).

Par rapport à l'itération antisémite précédente de « la question juive »¹⁰, cette reconfiguration antisioniste est à la fois continue et discontinue : la *continuité* est le lien permanent entre « la question juive » et l'émancipation juive, tandis que la *discontinuité* est liée à la nature spécifique de l'émancipation en question. Si *l'antisémitisme* est apparu en relation et en réaction à l'émancipation juive au sein de *l'État-nation*, *l'antisionisme* apparaît en relation et en réaction à l'émancipation juive par le biais de *l'État-nation* (*l'État d'Israël*) ; une situation qui, comme le notent Fine et Spencer, est relativement récente.

À travers une formulation pertinente qui fait écho au concept de *doppelgänger*,

« La double vie d'Israël », un chapitre du livre de Spencer et Fine est consacré à la manière dont la représentation de l'État d'Israël est déformée par le prisme antisioniste de « la question juive »¹¹, et à comment les contradictions ordinaires présentes dans presque tous les États-nations du monde sont aplaniées par la perception de l'État d'Israël « comme [la] représentation symbolique de tout ce qui est illégitime dans la communauté internationale d'aujourd'hui »¹². Les auteurs illustrent leurs propos par trois exemples principaux. D'abord, la contradiction générale entre les revendications universelles de citoyenneté et la particularité de la nationalité, avec la discrimination sociale et politique en résultant, sont décrites en ce qui concerne Israël comme relevant d'une forme d'*apartheid*. De même, et ce point est encore plus pertinent à la suite du 7-Octobre, le conflit militaire passé et présent opposant Israël au Hamas est présenté comme un *génocide*. Enfin, la rhétorique occasionnelle d'Israël à l'encontre de l'Iran et de sa capacité nucléaire, voire l'existence même de l'État hébreu, sont décrites comme représentant « une menace unique pour la paix mondiale ».

En présentant comme exceptionnellement maléfiques les crimes et délits dont Israël s'est rendu coupable, mais dont aucun État n'est à l'abri, et en lui en inventant en plus des imaginaires, « on expose la nou-

7. *Ibid.*, p. 111.

8. Tabarovsky, I. (2023) "The Cult of Antizionism", in *Tablet*, 20 septembre 2023,

9. Voir aussi : Hirsh, D (2023) "Contemporary Antisemitism", *The Routledge History of Antisemitism*, London, Routledge ; Seymour, D. (2019) "Continuity and Discontinuity: From Antisemitism to Antizionism and the Reconfiguration of the Jewish Question", *Journal of Contemporary Antisemitism*, 2(2) p. 11-23.

10. Fine et Spencer, voir plus haut la note de bas de page numéro 6, p. 111-129.

11. Seymour, 2019.

12. *Ibid.*, p. 116.

13. *Ibid.*, p. 123.

velle « question juive » en reprenant les marqueurs de l'ancienne »¹³. En d'autres termes, l'ancienne idée *antisémite*, selon laquelle « les Juifs » sont distincts de l'État-nation dans lequel ils vivent et lui sont intrinsèquement nuisibles, est reproduite et reformulée dans la nouvelle itération *antisioniste* de « la question juive ». Elle positionne « les Juifs », en l'occurrence « l'État juif », non seulement en dehors de la communauté internationale, mais aussi comme une menace intrinsèquement néfaste pour « l'humanité ». La meilleure illustration de ce phénomène est peut-être le nombre de résolutions adoptées contre Israël par divers organes des Nations unies, lesquels dans le même temps restent relativement silencieux sur les mêmes crimes et délits lorsqu'ils sont commis par d'autres États. Cela ne veut pas dire, bien sûr, que les actions d'Israël ne sont ni illégales ni à l'abri de toute critique, mais plutôt que les agissements lui étant reprochés font l'objet de préjugés ou d'une essentialisation, du fait qu'ils sont perçus à travers le prisme de l'antisionisme.

Ce dernier point mène à une observation qui est également devenue plus évidente après le 7-Octobre, bien qu'elle ne fût pas absente avant cette date : la représentation de l'État d'Israël à travers le prisme antisioniste de « la question juive » est à la fois plus profonde et plus large que les trois exemples fournis par Fine et Spencer ne le laisseraient entendre.

Nous ne pouvons ici que noter ou énumérer certains des exemples les plus flagrants

remontés à la surface au cours des dernières semaines. Ces exemples incluent les tropes de *la vengeance* (qui peuvent être attribués à une lecture de mauvaise foi de l'Ancien Testament) et de *la soif de sang* que traduit la prétendue obsession juive pour le meurtre rituel d'enfants non juifs¹⁴. S'inscrit également dans cette catégorie la résurgence de l'idée selon laquelle l'antisémitisme, et désormais l'antisionisme, seraient des réactions « légitimes » aux actions jugées inhumaines de l'État d'Israël et de ses « apologistes » (un euphémisme désignant « les Juifs » et/ou « les sionistes », qui, jusqu'à récemment, étaient qualifiés par l'expression tout aussi euphémique de « pro-Israéliens »).

Bien entendu, aucun de ces exemples n'est en soi nouveau ou inédit, mais ils ont tous été repris ou, plutôt, réorientés sous le nom d'antisionisme dans la dernière itération de « la question juive ». Cependant, les nouveaux ajouts ne manquent pas, même s'il s'agit à nouveau d'une reformulation inédite de sentiments exprimés dans des incarnations antérieures de « la question juive ». Notons ici deux des plus flagrants, tels qu'ils se sont manifestés au cours des dernières semaines.

Le premier exemple trouve ses sources dans l'incarnation antisémite précédente de « la question juive » : il s'agit de l'idée que non seulement Israël en tant qu'État, mais le « sionisme » lui-même, est illégitime pas uniquement pour ce qu'il fait, ou est supposé avoir fait, mais en raison même de son existence. L'illustration

14. Concernant l'histoire de « l'accusation de crime rituel », voir Teter, M. (2020) «Blood Libel: On the Trail of an Antisemitic Myth», Boston, Harvard University Press.

la plus claire de ce point de vue réside dans l'application erronée du concept de « colonialisme de peuplement » à la fois au sionisme et à Israël. Comme pour les exemples examinés par Fine et Spencer, cette dernière allégation, en s'inscrivant dans le cadre des limites et du contenu de « la question juive », implique la violation par Israël de valeurs normatives de l'ordre mondial. Cette notion contemporaine de « colonialisme de peuplement » implique en conséquence l'illégitimité inhérente et innée de l'État juif *ab initio*.

Cependant, c'est le second exemple qui est le plus pertinent dans le contexte actuel, celui du dualisme des significations attachées à la maxime post-Shoah « Plus jamais ça ».

LE DOPPELGÄNGER DU « PLUS JAMAIS ÇA »

Les interprétations concurrentes de la maxime « Plus jamais ça » résument presque parfaitement l'idée que « la question juive » est le *doppelgänger* de l'éman-
cation juive, ainsi que de l'exclusion et de l'inclusion juives respectivement.

D'une part, « Plus jamais ça » peut s'inter-
préter, du point de vue de l'*inclusion* et de l'*émancipation* ; dans ce cas, cette maxime s'applique à tous, y compris, bien sûr, aux Juifs, dont ceux assassinés le 7-Octobre.

Cependant, du point de vue de la nature exclusive de « la question juive », la maxime sert de prétexte à l'accusation selon laquelle, dans la bouche des « sionistes », « Plus jamais ça » signifierait « Plus jamais ça... pour les Juifs ». En d'autres termes, cette maxime symboliserait le particu-
larisme juif anti-universaliste, lequel implique une absence de normes ou de limites juridiques et morales¹⁵.

Compris en ces termes, cette interpréta-
tion antisioniste du « Plus jamais ça » non seulement rejette l'idée qu'Israël est en train de perpétrer un génocide, comme nous l'avons vu plus haut, mais permet également d'analyser « la question juive » en se prévalant d'un nouvel argument : celui de « *l'inversion de la Shoah* »¹⁶. Cette notion, comme nous le savons, renvoie à l'idée que les « sionistes » sont les « nouveaux nazis » et que ce que les nazis ont fait aux Juifs hier, les « sionistes » le font aujourd'hui aux Palestiniens. Un petit groupe de spécialistes de la Shoah et de l'antisémitisme a d'ailleurs parfaitement assumé ce point de vue dans une lettre publiée dans la *New York Review of Books* le 20 novembre 2023. Les auteurs de cette lettre écrivent en effet que l'invocation de comparaisons entre le 7-Octobre et la Shoah :

« [...] fait effectivement écho à une violence de masse historique. Mais cet écho devrait servir d'injonction contre les massacres à grande échelle, et non d'appel à leur extension ».¹⁷

15. Seymour, D. (2016) "Holocaust Memory: Between Universal and Particular" in Seymour, D.M. et Camino, M. (éditeurs) *The Holocaust in the twenty-first century: Contesting/contested Memories*, London, Routledge ; Seymour, D. (2010) "From Auschwitz to Jerusalem to Gaza: Ethics of the Want of Law", *Journal of Global Ethics* 6(2), 205-215.

16. Klaff, L. (2014) "Holocaust Inversion and contemporary antisemitism", *Fathom*.

17. Bartov, O et al (2023) "An Open Letter on the Misuse of Holocaust Memory", *NYRB*, 20 novembre 2023.

Indépendamment de l'exactitude de cette référence, l'allégation implique que l'expression « Plus jamais ça » est invoquée à tort dans le contexte actuel, puisqu'elle serait instrumentalisée par les « sionistes » pour appeler au génocide.

« LA QUESTION JUIVE », L'ANTISIONISME ET LE DEVENIR DE L'ÉMANCIPATION JUIVE

Parmi les répercussions les plus saisissantes des semaines suivant le 7-Octobre figure le profond bouleversement, voire le traumatisme, éprouvé par de nombreux Juifs de la diaspora. Ceux-ci se sont brusquement retrouvés isolés et délaissés au sein même des communautés dans lesquelles ils ressentaient auparavant un sentiment d'appartenance et de sécurité. Cette expérience n'a peut-être été ressentie nulle part aussi intensément qu'aux États-Unis, un pays dans lequel le sentiment d'appartenance et de sécurité des Juifs n'avait jamais été mis à l'épreuve comme il a pu l'être en Europe. Le plus souvent, cette réalité s'est imposée non seulement lorsque les expressions (jusqu'alors espérées) de solidarité et de sympathie pour les horreurs vécues par les Israéliens ont brillé par leur absence, mais aussi lorsque d'aucuns ont refusé de reconnaître que de telles horreurs avaient été perpétrées. Cette expérience d'exclusion et d'isolement a été aggravée par la confiscation implicite, contre leur volonté, des aspects composites de leur identité sociale au profit de leur *singularité unidimensionnelle* de « Juif », notamment dans leur relation réelle ou supposée au « sionisme » et à « Israël ». Cette singularité leur a été imposée en outre de l'*extérieur*, voire *violemment*, par des tiers. [Un pro-

cessus qui ne manque pas de s'appliquer aussi aux Juifs antisionistes, qu'ils soient orthodoxes (comme les Neturei Karta) ou progressistes].

Pour moi, ce choc que beaucoup ont ressenti au lendemain du 7-Octobre peut être perçu comme une prise de conscience soudaine et inattendue de *la fragilité de l'émancipation juive* et de la résilience de « la question juive ». Il convient en outre de souligner *la rapidité inouïe* avec laquelle l'inclusion s'est transformée en exclusion et les divisions politiques et sociales antérieures se sont effritées et réorganisées autour de la figure du « Juif » et/ou des « sionistes » ; une prise de conscience, en d'autres termes, du *doppelgänger* de la « question » et de l'émancipation juives.

CONCLUSION

S'il est vrai que les attaques brutales du 7-Octobre ont révélé de manière inattendue et violente les vulnérabilités de l'État d'Israël, elles ont également dévoilé une facette tout aussi inattendue, quoique moins violente, de l'itération antisioniste de « la question juive », à savoir la vulnérabilité de l'émancipation dans la diaspora et en Israël. Après le 7-Octobre, la perspective d'un accord de paix véritable et significatif entre Palestiniens et Israéliens n'a jamais semblé aussi nécessaire, et pourtant aussi lointaine. Pourtant, c'est la quête d'une émancipation juive véritable et significative, et d'un dépassement de « la question juive » en diaspora, qui pourrait bien se révéler la plus difficile.

DAVID SEYmour
(NOVEMBRE 2024)

ARTICLE DE BRUNO KARSENTI

Charlie Hebdo et le Crif

À l'occasion de la commémoration des dix ans des attentats de janvier 2015, et de la soirée organisée en commun par le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) et Charlie Hebdo, Bruno Karsenti interroge le sens de cette

alliance sous le slogan « Nous sommes la République ». Car si les Juifs ont embrassé la condition politique moderne, c'est selon une modalité critique qui emporte une certaine acceptation de la République.



BRUNO KARSENTI

Bruno Karsenti est philosophe, Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Son dernier livre paru : *La place de Dieu – Religion et politique chez les modernes* (Fayard, 2023).

Sur le mot de « République », en France, bien des choses se jouent. Or ce qui se joue actuellement – par une récurrence qui nous ramène au XIX^e siècle finissant, quand l’antisémitisme s’installait comme parti officiel dans ce pays – a le fait juif pour point d’orgue. C’est ainsi qu’au cours des dernières élections législatives, on a vu le « Front républicain » autodéclaré se reconstituer contre une extrême droite en plein essor, dont le vieux fond antisémite reste difficile à cacher en dépit de marques d’expiation répétées et démonstratives, et abstraction faite des convictions jamais renierées de son leader historique qui vient tout juste de disparaître. Mais surtout, c’est exactement sur cet écueil que ce Front s’est lui-même fissuré, l’attitude à l’égard des Juifs, appréhendés ou pas dans leur relation à Israël, témoignant de divisions tout aussi profondes que celle motivée par l’opposition à un fascisme que, par paresse ou commodité, on estime logé exclusivement à droite de l’échiquier politique.

Dès lors, faut-il s’étonner que le mot de République soit brandi par les Juifs eux-mêmes, en un resserrement salutaire sur son noyau de sens, qui est de garantir aux minorités les plus exposées, non seulement l’égalité devant la loi, mais la préservation contre toute discrimination et toute persécution ? Et n’est-il pas justifié que cette reprise ait lieu à l’occasion de la commémoration des attentats de janvier 2015, lors desquels furent commis des assassinats bien ciblés – en l’occurrence, de journalistes exerçant pleinement, dans les limites de la loi, leur droit à la critique des religions dans un État républicain par définition laïque, de policiers pris comme officiers publics assurant la sécurité dans ce type d’État, et de

Juifs s’estimant pouvoir y jouir de la liberté, de l’égalité et de la sûreté garanties à tout un chacun ?

L’alliance du Crif et de Charlie Hebdo dans la commémoration des attentats de janvier 2015, placée sous le signe de « Nous sommes la République », ne paraîtra incongrue qu’à ceux qui tournent le dos aux plus graves dilemmes du moment. Que puissent faire cause commune, précisément sur ce thème, l’institution représentative de la vie associative juive (sachant que les Juifs, en tant que multiplicité hétérogène, ne peuvent être représentés), et un journal qui a fait de la laïcité militante son principal credo, ne se conçoit pas seulement parce que Juifs et journalistes satiriques se sont retrouvés conjoncturellement les victimes de la même volonté criminelle, en l’occurrence de l’islamisme. Le paradoxe tient à une raison enfouie dans cette conjoncture, tout à fait réelle. C’est qu’un lien existe bien entre l’histoire moderne de cette communauté particulière – où culture, appartenance et religion se mêlent inextricablement et entrent dans des compositions variables –, les Juifs, et l’émancipation moderne reconduite à sa condition nécessaire, à savoir que la critique doit pouvoir, dans une société où l’émancipation prévaut, destituer toute dogmatique religieuse de sa prétention à dicter la loi commune.

Les Juifs en général, prémodernes et modernes, sont ceux qui « ne sont pas Gentils », disait Lacan. Entendons simplement, ceux qui se sont refusés à la conversion au christianisme. Mais ce qui caractérise les Juifs modernes, religieux ou pas, c’est d’avoir embrassé sans restriction le genre de conversion qu’emporte l’émancipation

civile et politique. Ce faisant, ils n'ont pas simplement reconduit leur ancien précepte de peuple en exil – « la loi étrangère est la loi » –, mais ils ont misé sur le fait que cette loi ne leur est plus étrangère de la même manière quand elle est résolument égalitaire, parce que, par le point où elle les rend égaux à tous les autres citoyens, ils peuvent authentiquement la faire leur, et y reconnaître une nouvelle condition, préférable à celle que tout autre genre d'État leur réserve, pour l'existence et la persistance de leur peuple.

Or ils savent aussi que cela dépend du libre exercice de la critique, jusqu'à ce point où le principe de l'émancipation à l'égard de toute loi de nature religieuse – la leur comme n'importe quelle autre – éprouve sa possibilité. Lieu limite, certes, que la loi même encadre. Lieu d'où n'émane aucune injonction à se rendre, c'est-à-dire aucun motif d'adhésion à ce qui s'y dessine ou s'y dit. Lieu de la caricature possible, qui, par sa provocation, s'expose à la sanction du droit, étant entendu que le droit est laïc. Mais lieu pour cela même préservé, comme le retranchement ultime d'un ressort profond de l'émancipation.

Par leur histoire moderne, les Juifs savent que la possibilité pour eux, comme pour toute minorité, d'exister librement et à égalité dans une société libre, dépend ultimement de cette condition. Ils savent que la défense de toute existence minoritaire, et donc le combat contre le racisme, la xénophobie et les discriminations de tous ordres, passent par là. Bref, ils savent que le mot de République y rejoue en permanence sa définition.

Or il y a une condition à cette condition. C'est que la République, à son tour, ne dogmatise pas. Qu'elle conçoive son élargissement comme lui étant essentiel, puisqu'en lui réside la relance d'une émancipation qui n'est définitivement acquise pour personne, et qui est même toujours menacée, pour toute minorité, dans des sociétés où la majorité court perpétuellement le risque de s'ériger en détenteur exclusif et supérieur des normes communes. Ce qui doit prévenir cette dérive, c'est encore une fois la République, mais seulement si on fait l'effort pour la comprendre d'une certaine manière : comme la forme politique ordonnée à la chose publique, *res publica*, cette chose commune autour de laquelle parviennent à s'articuler de manière juste les actions des individus et des groupes. Actions qui ont donc leur principe de justice dans le fait d'agir en commun sur des problèmes que tous reconnaissent comme leur étant communs.

De là, il est courant aujourd'hui que l'on passe subrepticement à l'affirmation d'un moi commun. Perdant de vue la chose commune, c'est l'identité subjective grand format qui occupe le devant de la scène. De la recomposition des identités de groupes comme des propriétés figées, comme du propre déjà donné et possédé, à faire valoir plus encore qu'à défendre, les plus grands maux des sociétés démocratiques actuelles découlent directement. Si la dérive a ses versions minoritaires, elle a évidemment aussi sa version majoritaire, dans laquelle une fausse acceptation du mot de République est alors facilement enrôlée. En ce cas, les premières victimes du dévoiement sont les minorités elles-mêmes, pour autant qu'elles se sont engagées dans le processus d'éman-

cipation, d'où elles tirent dans la modernité les conditions d'une existence égalitaire et libre pour leurs membres, si qualifiés par leurs appartenances puissent-ils demeurer.

À cet égard, la formule « Nous sommes la République » doit être précisée. Le « nous » qui s'énonce ici, depuis la voix à l'unisson des Juifs et des journalistes, ne peut pas et ne doit pas être le « moi commun » dans lequel la France serait invitée à se reconnaître et à s'identifier. Bien plutôt, il désigne un certain point de l'espace social : celui où un aspect décisif de la chose commune comparaît, dans son urgence et avec l'impératif de sa prise en charge par tous, c'est-à-dire par la totalité sociale et politique qui, par cette action seulement, acquiert son caractère de communauté nationale.

Qu'est-ce à dire ? Avant tout que les attentats de janvier 2015, par ses victimes et par la place singulière qu'elles occupent dans les sociétés démocratiques modernes, ont figuré tragiquement le point de croisement où le sens du mot de République est appelé à se chercher aujourd'hui. On dit bien à se chercher. Car il n'est certes pas donné d'avance. La tâche ne fait ici que commencer, et rien ne serait plus dommageable qu'une rétractation, sous le poids de l'adversité dans laquelle on est pris, sur une nouvelle dogmatique tendanciellement réactionnaire.

Or pour que cette recherche ait lieu, il est clair que c'est de la question juive qu'il faut justement savoir repartir. Qu'enseigne-t-elle quant à la position du problème général de la « chose commune » et de la manière d'ordonner autour d'elle les actions des individus et des groupes, problème qui, dans

l'idée de République, demeure toujours le point essentiel ? Et que prévient-elle des dérives quant à l'instanciation et l'absolutisation du « moi commun », où le républicanisme risque toujours de dégénérer en nationalisme ?

Voilà ce que l'alliance du Crif et de Charlie Hebdo, par son caractère inattendu, voire iconoclaste, devrait être en mesure de rendre perceptible à l'opinion la plus large. Faisant de cette commémoration d'un grand traumatisme français un moment de réflexion salutaire, au bénéfice de toutes les minorités.

BRUNO KARSENTI
(JANVIER 2025)

ARTICLE DE **ANNETTE BECKER**

Marc Bloch, « historien, soldat, juif », entre au Panthéon



ANNETTE BECKER

Annette Becker est historienne, professeure émérite à l'université Paris Nanterre. Spécialiste des deux guerres mondiales, de la mémoire des conflits et des violences de masse, elle a consacré une grande partie de ses travaux à l'étude de la Première Guerre mondiale, de la Shoah et de la Résistance. Elle est notamment l'autrice, avec Étienne Bloch, de *Marc Bloch. L'Histoire, la Guerre, la Résistance* (Quarto Gallimard, 2006), de *Voir la Grande Guerre, un autre récit* (Armand Colin, 2014) et *Des Juifs trahis par leur France, 1939-1944* (Gallimard, 2024).

Il a été annoncé que Marc Bloch entrera au Panthéon : historien de la longue durée, combattant des deux guerres mondiales, résistant exécuté par la Gestapo, et Français et Juif fidèle à la République jusqu'au bout. Annette Becker, autrice de *Marc Bloch. L'Histoire, la Guerre, la Résistance* (Gallimard, 2006) revient sur un destin exemplaire qui résonne puissamment dans l'Europe d'aujourd'hui.

Le nom de l'historien Marc Bloch est gravé sur le monument aux « Martyrs de la Résistance » de Saint-Didier-de-Formans (Ain) parmi ceux des « trente patriotes lâchement assassinés par les Allemands » le 16 juin 1944. Par un retournement de conjoncture intellectuelle et mémorielle, le célèbre médiéviste est avant tout célébré comme l'auteur d'un ouvrage d'histoire immédiate, *L'Étrange Défaite* (Folio Histoire, 1990), et pour son courage de combattant et résistant.

À partir des années quatre-vingt les historiennes et historiens qui renouvelaient l'histoire de Vichy et de la Résistance ont retrouvé le Marc Bloch de *L'Étrange défaite*. Celles et ceux qui inventaient une nouvelle façon de comprendre la Grande Guerre au prisme des cultures ont redécouvert les analyses du « soldat », comme il aimait à se présenter, qui s'intéressait encore plus à ses hommes qu'aux églises médiévales, célébrait la force des arts, de la photographie et du cinéma. Si l'auteur de *La Société féodale* (Albin Michel, 1994) n'était pas un savant coupé des réalités de son temps, c'est que sa méthode d'anthropologie historique le faisait partir du temps présent pour mieux appréhender le passé.

L'historien a alors acquis une stature iconique. La revue des *Annales* qu'il avait fondée avec Lucien Febvre en 1928 avait tôt capitalisé sur son héritage de héros de la Résistance, mais c'est plus tard qu'il est apparu non seulement comme une autorité morale et intellectuelle mais aussi comme citoyen français par excellence.

Son entrée au Panthéon était quasi décidée en 2006 quand la concurrence potentielle avec Dreyfus l'a ajournée ; paradoxal pour un homme de sa génération que l'Affaire a accompagné toute sa vie. L'ancien combattant eût aimé sans doute figurer aux côtés de ses compagnons d'armes de la Grande Guerre accompagnant en 2020 Maurice Genevoix dans le temple de la République.

En 2024, la panthéonisation personnelle de Bloch finalement actée a quelque chose de vertigineux au moment où de nombreux pays en Europe choisissent de s'en remettre à des partis issus du vieux fonds nationaliste, anti-intellectuel, anti-socialiste, anti-étrangers, antisémite, et désormais anti-musulmans. Tout ce contre quoi Marc Bloch s'était élevé pendant toute sa vie.

L'Étrange défaite, (ou *Témoignage 40*, titre original) a été rédigé de juillet à septembre, pendant la première collaboration avec l'ennemi étrangement vainqueur. Bloch use du vocabulaire d'une enquête pour s'autoriser l'écriture d'un « procès-verbal » qui commence par la « Présentation du témoin », « je », à triple titre : historien, soldat et Juif.

Témoigner, telle a été l'obsession des anciens combattants de la Grande Guerre. Acteur donc témoin de la guerre dès 1914 et de nouveau en 1939-1940, Bloch crée une forme d'ego-histoire du temps présent justement parce qu'il est historien professionnel. *L'Étrange défaite* puis *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien* (Armand Colin, 1997) sont des leçons d'épistémologie où il offre une mise en abyme de sa méthode expérimentale, de

sa vie à l'histoire, entre courage physique, puissance d'analyse, et toujours sa devise, « amour de la vérité ». Pour l'historien, l'anachronisme est la faute par excellence : il en fait le reproche à ceux qui ont mené son pays – est-ce encore « le leur » ? – à la défaite car ils « pensaient en retard », comme si le siècle s'était arrêté. Il décrit leur inertie comme une trahison qui le rat-trape douloureusement dans l'État français devenu pour lui anti France.

L'historien-combattant dit enfin : « Je suis juif. [...] Je ne revendique jamais mon origine sauf devant un antisémite ». Et pourtant, son appartenance au judaïsme français est un peu plus compliquée que cela. S'il avait dénoncé avec lucidité dans les années 30 l'antisémitisme nazi, il le voyait extérieur, hypostasié dans un pays étranger. Il savait pourtant que le rejet des Juifs lui avait coûté plusieurs fois son élection au Collège de France mais l'a toujours relativisé dans ses échecs.

Pendant l'été 40 on a fait du professeur Bloch un paria exclu de son université, la Sorbonne, même si, « rescapé de la grande iniquité », il est nommé de manière exceptionnelle à l'université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand puis à Montpellier. Invité à la *New School for Social Research* de New York il renonce pourtant à s'y rendre par abnégation pour sa famille car ni ses deux plus grands enfants ni sa mère ne peuvent bénéficier de visa.

Si l'on ne peut parler à ce stade de Résistance, Bloch est déjà passé à un refus de l'accommodement et à une forme de clandestinité intellectuelle quand il rédige *L'Étrange défaite*, cri d'amour s'il en est

d'un patriote à sa patrie. Il commence à mesurer ce qui sera toujours pour lui au double sens très fort du terme, l'innommable. Il est fonctionnaire et officier français, et on voudrait le lui nier par le « statut » des Juifs ?

Le passage à la clandestinité de la Résistance combattante en 1942 est le prolongement logique de sa vie. Marc Bloch y agit courageusement dans le Mouvement Franc-Tireur, nom où l'on retrouve les rumeurs anti francs-tireurs de la Grande Guerre qu'il avait magistralement analysées dans son article pionnier de 1921 sur « les fausses nouvelles de la guerre ». Historien toujours, il réfléchit aux destinées de la République française, en particulier à travers les réformes nécessaires dans l'éducation.

En 1921 Bloch s'exclamait « Tout se passe comme si la plupart des hommes circulaient les yeux à demi fermés au milieu d'un monde extérieur qu'ils dédaignent de regarder ». Puisse sa présence au Panthéon ouvrir les yeux.

ANNETTE BECKER
(DÉCEMBRE 2024)

Les Études du Crif

Dans la même collection :

Pierre-André Taguieff

Néo-pacifisme, nouvelle judéophobie et mythe du complot

N°1 · juillet 2003 · 36 pages

Marc Knobel

La Capjpo : une association pro-palestinienne très engagée ?

N°2 · septembre 2003 · 36 pages

Père Patrick Desbois et Levana Frenk

Opération 1005. Des techniques et des hommes au service de l'effacement des traces de la Shoah

N°3 · décembre 2003 · 44 pages

Joël Kotek

La Belgique et ses Juifs : de l'antijudaïsme comme code culturel à l'antisionisme comme religion civique

N°4 · juin 2004 · 44 pages

Jean-Yves Camus

Le Front national : état des forces en perspective

N°5 · novembre 2004 · 36 pages

Georges Bensoussan

Sionismes : Passions d'Europe

N°6 · décembre 2004 · 40 pages

Monseigneur Jean-Marie Lustiger,

Monseigneur Jean-Pierre Ricard,

Monseigneur Philippe Barbarin

L'église et l'antisémitisme

N°7 · décembre 2004 · 24 pages

Ilan Greilsammer

Les négociations de paix israélo-palestiniennes : de Camp David au retrait de Gaza

N°8 · mai 2005 · 44 pages

Didier Lapeyronnie

La demande d'antisémitisme : antisémitisme, racisme et exclusion sociale

N°9 · septembre 2005 · 44 pages

Gilles Bernheim

Des mots sur l'innommable... Réflexions sur la Shoah

N°10 · mars 2006 · 36 pages

André Grjebine et Florence Taubmann

Les fondements religieux et symboliques de l'antisémitisme

N°11 · mars 2007 · 36 pages

Iannis Roder

L'école, témoin de toutes les fractures

N°12 · novembre 2006 · 44 pages

Laurent Duguet

La haine raciste et antisémite tisse sa toile en toute quiétude sur le Net

N°13 · novembre 2007 · 32 pages

Dov Maimon, Franck Bonneau et Dina Lahlou

Les détours du rapprochement judéo-arabe et judéo-musulman à travers le monde

N°14 · mai 2008 · 52 pages

Raphaël Draï

Les avenirs du peuple juif

N°15 · mars 2009 · 44 pages

Gaston Kelman

Juifs et Noirs dans l'histoire récente – Convergences et dissonances

N°16 · mai 2009 · 40 pages

Jean-Philippe Moinet

Interculturalité et Citoyenneté : ambiguïtés et devoirs d'initiatives

N°17 · février 2010 · 28 pages

Françoise S. Ouzan

Manifestations et mutations du sentiment anti-juif aux États-Unis : Entre mythes et représentations

N°18 · décembre 2010 · 60 pages

Michaël Ghnassia

Le boycott d'Israël : Que dit le droit ?

N°19 · janvier 2011 · 32 pages

Pierre-André Taguieff

Aux origines du slogan «Sionistes, assassins !» Le mythe du «meurtre rituel» et le stéréotype du Juif sanguinaire

N°20 · mars 2011 · 66 pages

Dr Richard Rossin

Soudan, Darfour ; les scandales...

N°21 · novembre 2011 · 32 pages

Gérard Fellous

ONU, la diplomatie multilatérale : entre gesticulation et compromis feutrés...

N°22 · janvier 2012 · 52 pages

Michaël de Saint Cheron

Les écrivains français du XX^e siècle et le destin juif...

N°23 · juin 2012 · 56 pages

Éric Keslassy et Yonathan Arfi

Un regard juif sur la discrimination positive

N°24 · mai 2013 · 64 pages

Michel Goldberg et Georges-Elia Sarfati

Une pièce de théâtre antisémite à La Rochelle

N°25 · octobre 2013 · 60 pages

Mireille Hadas-Lebel

Le peuple juif et l'État d'Israël ont-ils été inventés ?

N°26 · novembre 2013 · 16 pages

Georges-Elia Sarfati

Lorsque l'Union Européenne nous éclaire sur sa «face sombre» : quelques enjeux du projet de loi-cadre contre la circoncision assimilée à une mutilation sexuelle.

N°27 · décembre 2013 · 40 pages

70 ans du Crif

1944-2014 : Recueil de textes

Hors-série · janvier 2014 · 116 pages

Gérard Fellous

La laïcité française : l'attachement du judaïsme

N° 28 · mars 2014 · 40 pages

Nathalie Szerman

Le Printemps arabe à l'épreuve de l'antisémitisme : y a-t-il un avant et un après ?

N° 29 · mai 2014 · 36 pages

Jacques Tarnéro

Antisémitisme / Antisionisme : Mots, masques, sens, stratégie, acteurs, histoire

N° 30 · juin 2014 · 48 pages

Sandrine Szwarc

Intellectuels juifs et chrétiens en dialogue

N° 31 · octobre 2014 · 32 pages

Gérard Fellous

L'État Islamique (DAECH), cancer d'un monde arabo-musulman en recomposition

N° 32 · novembre 2014 · 52 pages

Michaël de Saint-Cheron

Le messianisme comme réponse à l'antisémitisme

N° 33 · décembre 2014 · 40 pages

Valérie Igouinet

Le négationnisme : histoire d'une idéologie antisémitique (1945-2014)

N° 34 · février 2015 · 32 pages

Maxime Perez

L'opération « Bordure protectrice » à Gaza : Journal d'une guerre de 100 jours

N° 35 · mai 2015 · 44 pages

Anne Quinchon-Caudal

Vers une Internationale blonde : Le racisme supra-national en Europe et aux États-Unis dans la première moitié du XX^e siècle

N° 36 · juillet 2015 · 40 pages

Pierre-André Taguieff

La vague complotiste contemporaine : un défi majeur

N° 37 · septembre 2015 · 40 pages

Johann Chapoutot

Le « Droit » nazi, une arme contre les Juifs

N° 38 · octobre 2015 · 52 pages

Valérie Igouinet et Stéphane Wahnich

FN : une duperie politique

N° 39 · novembre 2015 · 56 pages

Jacques Tarnéro

Migrations contemporaines du récit sur le « signe juif » : Entre fascination, admiration, condamnation. Une question irrecevable

N° 40 · mars 2016 · 56 pages

Sandrine Szwarc

La culture (juive) a-t-elle un avenir en France ?

N° 41 · juin 2016 · 64 pages

Éric Kesslassy

Comprendre la guerre des mémoires

N° 42 · octobre 2016 · 46 pages

Jean-Philippe Moinet

L'identité nationale, c'est la République ! Les cinq piliers républicains qui font

le socle, à consolider, de l'identité française.

N° 43 · janvier 2017 · 48 pages

Nathalie Szerman

Retour sur les principes guerriers fondamentaux du Hamas et leur transmission par le biais de la chaîne télévisée Al-Aqsa

N° 44 · mars 2017 · 44 pages

Michaël de Saint-Cheron

Le dialogue de Malraux avec le peuple juif, «parrain de l'Europe»

N° 45 · juillet 2017 · 44 pages

Salomon Malka et Victor Malka

«L'exception marocaine?»

N° 46 · octobre 2017 · 52 pages

Anne Le Diberder

À la conquête de la modernité : les peintres juifs à Paris

N° 47 · janvier 2018 · 40 pages

Annick Duraffour et Pierre-André Taguieff

Céline contre les Juifs ou l'école de la haine

N° 48 · mars 2018 · 60 pages

Georges-Elia Sarfati

Les nouveaux défis de la République Française : Sur quelques enjeux du discours du président Emmanuel Macron lors de la Commémoration de la Rafle du Vel' d'Hiv (17 Juillet 2017)

N° 49 · juillet 2018 · 36 pages

Johann Chapoutot

Le sang et la science : L'organisation Ahnenerbe («héritage des ancêtres»), les «Germains» et les Juifs (1935-1945)

N° 50 · novembre 2018 · 40 pages

Anastasio Karababas

Sur les traces des Juifs de Grèce

N° 51 · décembre 2018 · 52 pages

Laurent Joly

Vichy, les nazis et la persécution des Juifs

N° 52 · février 2019 · 58 pages

Iannis Roder

La fin d'une illusion pour une approche renouvelée de l'enseignement de l'histoire de la Shoah

N° 53 · mars 2019 · 36 pages

Marc Knobel

40 ans d'histoire d'une propagande de haine et d'antisémitisme

N° 54 · juin 2019 · 84 pages

Sandrine Szwarc

La naissance de l'intellectuel juif d'expression française

N° 55 · septembre 2019 · 48 pages

Élise Petit

Des usages destructeurs de la musique dans le système concentrationnaire nazi

N° 56 · novembre 2019 · 40 pages

Michaël Iancu

Les juifs des terres d'Oc

N° 57 · janvier 2020 · 56 pages

Georges Elia-Sarfati et Pierre-André Taguieff

Le sionisme comme réalité historique et comme fantasme, ou la réinvention de la judéophobie

N° 58 · janvier 2020 · 136 pages

Joseph Voignac

Les débuts du secondaire juif en France :
la fondation de l'École Maïmonide
(1935-1939)

N° 59 · juin 2020 · 48 pages

Jean-Pierre Allali

Les Juifs de Tunisie : Deux mille ans
d'une belle histoire

N° 60 · juillet 2020 · 64 pages

Alain Pagès

L'affaire Dreyfus : Une Histoire
Médiatique

N° 61 · octobre 2020 · 52 pages

Michaël de Saint Cheron

Le judaïsme en dialogue avec l'Inde
et l'Asie

N° 62 · février-mars 2021 · 40 pages

Jacques Amar

La loi au-dessus de la foi ?

N° 63 · avril-mai 2021 · 60 pages

Daniella Pinkstein

La poésie juive en dialogue

N° 64 · novembre 2021 · 96 pages

Complotisme : Comment lutter ?**Comment éduquer ?**

Entretiens avec Gérald Bronner,
Serge Barbet, Laurent Cordonnier,
articles de Julien Cueille, Rudy Reichstadt

N° 65 · février 2023 · 52 pages

7 octobre 2023 – Fracture(s)

Avec Joann Sfar, Danny Trom,
Bruno Karsenti, Frédérique Leichter-Flack,
Denis Charbit, Julia Christ,
Julien Darmon et Myriam Levain

N° 66 · mai 2024 · 76 pages

Retrouvez les numéros

des **Études du Crif** au format PDF sur :

www.crif.org

Crif

Conseil représentatif
des institutions juives de France

POUR TOUTE CORRESPONDANCE

39 rue Broca 75005 Paris
tél : 01 42 17 11 11
site web : www.crif.org
email : infocrif@crif.org

Retrouvez
les numéros de la
collection des *Études*
du Crif au format PDF

